

**MINISTRE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES**



BURKINA FASO



Unité – Progrès – Justice

TROISIEME PROGRAMME D'ACTION EN MATIERE DE POPULATION

2012-2016

TABLE DES MATIERES

SIGLES ET ABREVIATIONS	4
INTRODUCTION.....	7
I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION	9
1.1. Contexte général	9
1.1.1. Contexte socioculturel.....	9
1.1.2. Contexte politique et institutionnel	10
1.1.3 Situation démographique.....	11
1.1.4 Situation socio-économique	13
1.2. La justification du PAP III.....	17
1.2.1. Acquis et insuffisances de la mise en œuvre du PAP II.....	17
1.2.2. Pertinence de l'élaboration du PAP III	19
II. ORIENTATIONS ET OBJECTIFS STRATEGIQUES DE LA PNP	20
2.1. Orientations nationales en matière de population.....	20
2.1.1. Identité de la Politique nationale de population	20
2.1.2. Fondements et principes de la PNP	20
2.2. Rappel des objectifs de la PNP	23
2.2.1. Objectif Général	23
2.2.2. Objectifs spécifiques	23
III. PROGRAMME D'ACTION EN MATIERE DE POPULATION 2012-2016.....	24
3.1. Les principes directeurs	24
3.2. Les défis du PAP III	25
3.3. Les sous-programmes du PAP III.....	25
3.3.1. Sous-programme 1 : santé de la reproduction/planification familiale	26
3.3.2. Sous-programme 2 : renforcement de l'IEC/CCC/ plaidoyer dans le domaine de la population et du développement	45
3.3.3. Sous-programme 3 : prise en compte des questions de population dans les projets, plans et programmes de développement au niveau national, régional et local	62

3.3.4.	Sous-programme 4 : migration.....	82
3.3.5.	Sous-programme 5 : renforcement des capacités nationales de coordination et de veille sur les questions de population à tous les niveaux.....	92
3.4.	Mise en œuvre du PAPIII	101
3.4.1.	Le Secrétariat Permanent du conseil national de population	101
3.4.2.	Les autres institutions nationales et internationales responsables de la mise en œuvre des sous-programmes.....	101
3.4.3.	Les acteurs institutionnels et leurs rôles.....	102
3.4.4.	Les mécanismes de coordination et de suivi/évaluation du PAP	105
3.4.5.	Le financement du programme d'action	109
3.4.6.	Hypothèses et risques	109
	CONCLUSION	111
	BIBLIOGRAPHIE	113
	ANNEXES	115

SIGLES ET ABBREVIATIONS

ABBEF	Association burkinabé pour le bien être familial
AMBF	Association des municipalités du Burkina Faso
ARV	Anti rétroviral
BAD	Banque africaine de développement
BM	Banque mondiale
BULIPOD	Bulletin de liaison et d'information sur la population et le développement
CAMEG	Centrale d'achat des médicaments essentiels génériques et des consommables médicaux
CCC	Communication pour le changement de comportement
CIPD	Conférence internationale sur la population et le développement
CNAMAFS	Centre national des manuels et fournitures scolaires
CNRST	Centre national de recherches scientifiques et technologiques
CONAPO	Conseil national de population
CSLP	Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté
DASPAJ	Direction de la santé des adolescents, des jeunes et des personnes âgées
DBC	Distribution à base communautaire
DEP	Direction des études et de la planification
DESAFJF	Direction de l'encadrement et du suivi des actions en faveur de la femme et de la jeune fille
DGAT/DLR	Direction générale de l'aménagement du territoire, du développement local et régional
DGCoop	Direction générale de la coopération
DGEP	Direction générale de l'économie et de la planification
DGES	Direction générale des enseignements spécifiques
DGIFPE	Direction générale des inspections et de la formation du personnel enseignant
DGISS	Direction générale de l'information et des statistiques sanitaires
DGMEC	Direction générale de la modernisation de l'état civil
DGPER	Direction générale de la promotion de l'économie rurale
DGPML	Direction générale de la pharmacie du médicament et des laboratoires
DHPES	Direction de l'hygiène publique et de l'éducation pour la santé
DEmPC	Direction de l'éducation en matière de population et de citoyenneté
DN	Direction de la nutrition
DPHF	Direction du plaidoyer et de l'habilitation en faveur de la femme
DREP	Direction régionale de l'économie et de la planification
DRS	Direction régionale de la santé
DS	District sanitaire
DSF	Direction de la santé de la famille
DSME	Direction de la santé de la mère et de l'enfant
EDS V	Enquête démographique et de santé N°5
EmPC	Education en matière de population et de citoyenneté
ENEP	Ecole nationale des enseignants du primaire
ENSK	Ecole normale supérieure de Koudougou

ENSP	Ecole nationale de santé publique
FS	Formation sanitaire
GAR	Gestion axée sur les résultats
GSPF	Groupe de soutien à la planification familiale
IDH	Indice du développement humain
IEC	Information, éducation, et communication
INSD	Institut national de la statistique et de la démographie
ISF	Indice synthétique de fécondité
ISSP	Institut supérieur des sciences de la population
JMP	Journée mondiale de la population
LIPDH	Lettre d'intention de politique de développement humain durable
MAECR	Ministère des affaires étrangères et de la coopération régionale
MAEP	Mécanisme africain d'évaluation par les pairs
MAHRH	Ministère de l'agriculture, de l'hydraulique et des ressources halieutiques
MASSN	Ministère de l'action sociale et de la solidarité nationale
MATD	Ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation
MDHPC	Ministère des droits humains et de la promotion civique
MEF	Ministère de l'économie et des finances
MESS	Ministère des enseignements secondaire et supérieur
MFPTSS	Ministère de la fonction publique, du travail et de la sécurité sociale
MIHU	Ministère des infrastructures, de l'habitat et de l'urbanisme
MJ,GS	Ministère de la justice, Garde des sceaux
MPF	Ministère de la promotion de la femme
MS	Ministère de la santé
OMD	Objectifs du millénaire pour le développement
ONG	Organisation non gouvernementale
OSC	Organisation de la société civile
P&D	Population et développement
PAO	Programme d'action de Ouagadougou
PAP	Programme d'action en matière de population
PIB	Produit intérieur brut
PNMig	Politique nationale en matière de migration
PNP	Politique nationale de population
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PROMACO	Projet marketing social des condoms
PSDSPC	Plan stratégique décennal de sécurisation des produits contraceptifs
PTA	Plan de travail annuel
PTF	Partenaires techniques et financiers
QUIBB	Questionnaire unifié sur les indicateurs de bien être de base
REOPOD	Réseau des ONG et association en population et développement
RBOIPD	Réseau burkinabé des organisations islamique en population et développement
RGPH	Recensement général de la population et de l'habitation
RJPD	Réseau des journalistes en population et développement

SCADD	Stratégie de croissance accélérée et de développement durable
SG	Secrétariat général
Sida	Syndrome d'immunodéficience acquis
SNAT	Schéma national d'aménagement du territoire
SP/CNS	Secrétariat permanent du Conseil national de la statistique
SP/CONAPO	Secrétariat permanent du Conseil national de population
SP/CONAGESE	Secrétariat permanent du Conseil national pour la gestion de l'environnement
SP/CSBE	Secrétariat permanent du Conseil supérieur des burkinabè de l'étranger
SR/PF	Santé de la reproduction / Planification familiale
SRAJ	Santé sexuelle et reproductive des adolescents et des jeunes
UE	Union européenne
UFR/SDS	Unité de formation et de recherche en science de la santé
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la population
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
USAID	Agence des Etats unis pour le développement international
VIH/ IST	Virus d'immunodéficience Humaine /Infections sexuellement transmissibles

INTRODUCTION

Le Burkina Faso fait face depuis son indépendance à de faibles performances économiques et sociales qui limitent son développement, malgré les efforts continus du Gouvernement pour améliorer les conditions de vie des populations. L'économie du pays, essentiellement basée sur l'agriculture, est soumise aux aléas climatiques et aux divers chocs extérieurs.

La croissance rapide de la population exerce une pression sur les secteurs de développement et dilue les efforts du pays en matière d'offre de services sociaux de base et d'amélioration des conditions de vie.

Conscient de cette situation, le Gouvernement a créé en 1983, le Conseil national de population (CONAPO), chargé de coordonner les activités en matière de population et de promouvoir la prise en compte des variables démographiques dans le processus de développement. C'est dans ce cadre qu'il a adopté, en 1991, une politique nationale de population (PNP) pour indiquer les orientations pour la prise en compte des questions de population dans le processus du développement. Cette politique a été révisée en 2000 pour tenir compte de l'évolution du contexte national et international.

Pour la mise en œuvre de la PNP, deux programmes d'actions en matière de population ont été élaborés. Le premier programme (PAP I) a couvert la période 1991-1995 et le second (PAP II) la période 2001-2005. Tous ces deux programmes qui avaient un caractère fédérateur ont connu des difficultés dans leurs exécutions. Les raisons tiennent pour l'essentiel de l'évolution du contexte politique et institutionnel national marqué d'une part, par l'avènement des programmes d'ajustement structurel et d'autre part, l'adoption du CSLP comme cadre de référence des politiques en matière de développement économique et social.

Cependant, l'importance des questions de population dans le processus de création des richesses et les enjeux qu'elles représentent pour l'amélioration des conditions de vie, nécessite de poursuivre la mise en œuvre de la PNP révisée. En effet, elle constitue un cadre de référence pour la prise en compte des questions de population dans le processus de développement. Aussi, tirant leçon du bilan relativement satisfaisant de la mise en œuvre du PAP II, l'assemblée générale du CONAPO de 2005, tout comme celle de 2009, ont recommandé une relecture de la PNP et l'élaboration d'un troisième programme de mise en œuvre. Ainsi, cette politique et son programme de mise en œuvre devront être recentrés, afin de se limiter au « noyau dur ¹ » des problèmes de population et aux aspects non pris en compte ou insuffisamment pris en compte par le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) et les politiques et programmes sectoriels notamment sur les questions de Santé de la Reproduction, la migration, etc.

Le processus de révision de la PNP a été conduit entre mars 2009 et mai 2010. Ce processus participatif de révision a permis de prendre en compte les contributions de l'ensemble des

¹ Le noyau dur des problèmes de population se rapporte aux phénomènes démographiques (fécondité, mortalité, migration) ayant une influence directe sur la croissance de la population

acteurs clés en charge des questions de population afin de disposer d'un nouveau cadre d'orientations en matière de population et développement. C'est sur la base de cette PNP révisée que le présent programme d'action en matière de population a été élaboré.

La durée de mise en œuvre du PAP est de cinq ans (2012-2016), avec une évaluation à mi-parcours, pour tenir compte de l'évolution du contexte environnemental et de l'échéance de la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD)².

² Cadre unique de référence de toutes les interventions dans les politiques de développement économique et social au Burkina Faso adopté en 2010 et couvrant la période 2011-2015

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

1.1. Contexte général

1.1.1. Contexte socioculturel

La population burkinabè est en majorité rurale (77,3%), peu instruite (22,5% d'alphabétisés selon le RGPH 2006 pour les 15 ans et plus) et attachée aux valeurs traditionnelles. Au sein de cette population coexistent plusieurs communautés et ethnies avec des formes différentes d'organisation et de gestion de la société et de la famille.

Selon les résultats du Recensement général de la population et de l'habitation (RGPH) de 2006, le Burkina Faso comptait 60,5% de musulmans, 19% de catholiques, 15,3% d'animistes et 4,2% de protestants ; les autres religions ne représentant que 0,6% de la population. Toutes ces religions ont des tendances pro-natalistes et ont des réticences plus ou moins importantes vis-à-vis des méthodes modernes de contraception.

La vie dans la plupart des sociétés traditionnelles burkinabè est rythmée par de nombreux rites qui occupent une partie de l'année. La conduite traditionnelle dans la famille est régie par la primauté du droit d'ainesse. L'enfant est encouragé à développer et entretenir l'identité du groupe, l'esprit communautaire, le sens de responsabilité envers les autres. Cette exigence de solidarité, de la part de chaque membre vis-à-vis des autres, constitue un grand atout pour la préservation de la cohésion sociale.

Dans la plupart des sociétés, un rôle très important est accordé au mariage et aux rituels qui lui sont associés. Il implique l'ensemble des communautés lignagères et va au-delà d'une alliance entre deux individus pour consacrer des relations entre les grandes familles, voire entre des villages. Au niveau des statuts matrimoniaux, les mariés représentaient 55,8% de la population de 12 ans et plus avec un taux de polygamie de 28,4% en 2006³.

Les familles nombreuses restent encore valorisées, car elles demeurent un facteur important de production économique et de prestige. Les enfants sont par ailleurs pour les parents, tel un capital, l'assurance d'une prise en charge pour leurs vieux jours.

Le rôle de la femme se résume souvent à sa fonction reproductrice et à son apport à la main d'œuvre familiale. Les filles sont mariées relativement jeunes, au seuil de la puberté et de l'adolescence (11 ans à 19 ans)⁴. En 2006, plus d'un tiers des adolescentes de 15 à 19 ans (35,2%) est déjà mariée contre seulement 3,5% chez les adolescents du même groupe d'âge. Elles sont encore à divers degrés, victimes de pratiques traditionnelles néfastes et préjudiciables à leur santé telles que les mutilations génitales féminines (73% des femmes âgées de 15-49 ans ont été excisées), les tabous nutritionnels et interdits alimentaires, le mariage forcé, le mariage précoce (37,7% des filles de 12-19 ans sont mariées) et le lévirat.

³ INSD, Analyse des données du recensement, thème 3 : Etat matrimonial et nuptialité, RGPH 2006, p73

⁴ L'âge moyen est de 19,6 ans et l'âge médian (l'âge qui divise la population en deux) est de 16,5 ans

La femme subit cette situation dans un contexte socioculturel marqué par le patriarcat. Victimes de discriminations et d'inégalités dans l'accès au savoir et au pouvoir de décision, les femmes sont plus confinées à leur rôle domestique. Toutefois, cette situation s'est améliorée ces dix dernières années avec la prise en compte effective des questions de genre dans les politiques sectorielles.

La famille, considérée comme la cellule de base de la société est en proie à de multiples mutations structurelles. La solidarité qui était autrefois le ciment entre ses membres est de plus en plus remise en cause (surtout en milieu urbain), avec la montée de certaines formes d'individualisme, portées par la culture occidentale. L'ouverture sur l'extérieur et la pauvreté éprouvent les relations de solidarité et contribuent à une désorganisation de la cellule familiale. Cette situation est à la base de l'augmentation des effectifs de groupes de populations particulièrement vulnérables : enfants de la rue, mendiants, personnes du troisième âge, etc.

1.1.2. Contexte politique et institutionnel

Le Burkina Faso, après une longue période d'instabilité politique marquée par une alternance entre Etat de droit et Etat d'exception (1960-1991), s'est engagé résolument dans un régime démocratique depuis 1991. L'instauration de la démocratie s'est accompagnée d'un processus de décentralisation, qui « consacre le droit des collectivités territoriales de s'administrer librement et à gérer des affaires propres en vue de promouvoir le développement à la base et de renforcer la gouvernance locale⁵ ». Le Burkina Faso est ainsi organisé en collectivités territoriales qui peuvent créer des organes de concertation autour des questions d'intérêt local telles, par exemple, les questions liées à la gestion de l'environnement.

Sur le plan de la gouvernance politique, le pays est régi par une démocratie pluraliste et républicaine. La situation se caractérise par une démocratisation progressive de la vie politique affirmée par l'ancrage de nouvelles pratiques démocratiques comme le respect générale des échéances électorales, le pluralisme politique, l'élargissement des espaces d'expression. Le système électoral est géré par une Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI). Le pays compte entre autres une Assemblée Nationale (AN), un Conseil Supérieur de la Communication (CSC), un Conseil Economique et Social (CES) et s'est doté d'un Médiateur du Faso qui intervient pour faciliter le règlement des conflits ou contentieux entre les pouvoirs publics et les administrés.

En effet, une culture de la bonne gouvernance s'est installée progressivement dans le pays à travers :

- la tenue régulière des élections, la parution de nombreux organes de presse, le développement de l'audio-visuel, etc. ;

⁵Loi N°055-2004/AN portant code général des collectivités territoriales au Burkina Faso, art. 02.

- le renforcement du dialogue politique et social : existence de plusieurs partis politiques, de centrales syndicales et de syndicats libres, d'associations, etc. ;
- l'installation de nouvelles juridictions supérieures : Conseil constitutionnel, Cour des comptes, Conseil d'Etat, Cour de cassation ;
- la lutte contre la corruption : l'Autorité Supérieure du Contrôle de l'Etat intègre désormais les attributions de la Haute autorité de coordination de la lutte contre la corruption.

1.1.3 Situation démographique

Etat, structure et dynamique de la population

Le Burkina Faso comptait 14 017 262 habitants en 2006, selon les données du recensement général de la population et de l'habitation contre 4 432 647 habitants en 1960. Le taux de croissance démographique intercensitaire (1996-2006) est de 3,1 %. Selon les projections, on estime la population résidente à 18,5 millions d'habitants en 2015 et un doublement du niveau de 2006 vers l'an 2030.

Cette population est composée de 51,7% de femmes et de 48,3% d'hommes. La structure par groupe d'âge et par sexe révèle une supériorité numérique des femmes, surtout aux tranches d'âge actives.

La population du Burkina Faso se caractérise par sa jeunesse. En effet, l'âge moyen est de 21,8 ans. Les moins de 15 ans représentaient 46,6 % en 2006 contre 48,1% en 1996, tandis que moins de 4% avaient au moins 65 ans (3,5% en 2006 contre 3,7% en 1996). Quant à la tranche d'âge active (15-64 ans), elle représentait environ 50% de la population. Cette situation se traduit par un rapport de dépendance d'environ 100% ; il était de 100,04% en 2006 et 107,8% en 1996. La population de 15-24 ans représente 19,0% de la population totale et les 15-34 ans, 31,9%. La problématique de la satisfaction des besoins sociaux de base de la jeunesse (éducation, santé, emploi, logement, etc.) continue donc de se poser avec acuité.

La répartition de la population est inégale sur l'ensemble du territoire. Avec une moyenne de 51,4 habitants au Km² en 2006, on observe de grandes disparités dans l'occupation de l'espace. Les extrêmes régionaux sont de 26,2 habitants/km² pour l'Est et 615,8 habitants/km pour le Centre. La région du Centre abrite Ouagadougou la capitale du pays dont la population est d'environ 1,5 millions ; ce qui explique la forte densité de cette division administrative.

La population est majoritairement rurale. Le taux d'urbanisation est passé de 4,7 % en 1960 à 22,7 % en 2006. Le taux de croissance urbaine s'est avéré assez élevé. En effet, la population urbaine s'est accrue en moyenne de 5 à 10 % l'an pendant la période de 1985 à 2006. L'armature urbaine burkinabè se caractérise de nos jours par une macrocéphalie urbaine :

Ouagadougou la capitale (1 475 839 habitants) est trois fois plus peuplée que la seconde ville Bobo-Dioulasso (seulement 489 967 habitants)⁶.

Niveau élevé de natalité et de fécondité

La natalité demeure élevée au Burkina Faso malgré une tendance à la baisse. Le taux brut de natalité est passé de 49,6 ‰ en 1985 à 45,8 ‰ en 2006 avec des disparités significatives selon le milieu de résidence ; 47,6 ‰ en milieu rural contre 37,7 ‰ en milieu urbain. Le niveau de fécondité a connu une hausse entre 1960 et 1985 où il est passé de 6,2 à 7,2 enfants par femme avant d'accuser une légère baisse entre 1996 et 2006, passant de 6,8 à 6,2 enfants par femme.

Cette tendance à la baisse de la fécondité au Burkina Faso est essentiellement le fait du milieu urbain. En effet, on observe une diminution de la fécondité, parallèlement à l'augmentation du taux d'urbanisation. En 2006, l'on notait en moyenne 4,6 enfants par femme en milieu urbain contre 6,7 en milieu rural.

Niveau élevé de mortalité

La mortalité générale est élevée malgré une baisse continue observée depuis 1960, passant de 32‰ à 11,8‰ en 2006. L'analyse de la mortalité générale selon le milieu de résidence montre une disparité entre les deux milieux. En 2006, le niveau de mortalité était environ deux fois plus élevé en milieu rural qu'en milieu urbain (13‰ contre 7‰). Le niveau de mortalité infantile et juvénile est également élevé malgré une baisse observée depuis 1960 : le taux de mortalité infantile est passé de 182‰ à 91,7‰ en 2006 ; le quotient de mortalité juvénile de 217‰ en 1960 à 55 ‰ en 2006. Le quotient de mortalité infanto-juvénile de 360‰ en 1960 à 142‰ en 2006. De même, le niveau de mortalité maternelle reste élevé. Il a été estimé, en 2006, à 307,3 décès maternel pour 100 000 naissances vivantes.

Ce niveau élevé de mortalité, notamment pour les enfants, s'explique en partie par le faible niveau d'instruction de la population. Le quotient de mortalité infanto-juvénile est de 117 ‰ chez les femmes de niveau secondaire, contre 205 ‰ chez celles qui sont sans instruction. L'espérance de vie à la naissance a connu une augmentation depuis 1960. De 32 ans en 1960, elle est passée à 56,7 ans en 2006. Soit un gain annuel moyen de 0,47 an sur la période.

Forte propension migratoire

La migration constitue l'une des caractéristiques de la population du Burkina Faso. Les échanges migratoires sont très importants aussi bien à l'intérieur que vers l'extérieur du pays. En 2006, on dénombrait 1 505 078 personnes nées hors de leur région de résidence au moment du recensement, soit une proportion de 10,7%.

Par ailleurs, si l'exode rural occupe une place importante dans les migrations internes (le phénomène concerne entre 10 000 et 12 000 personnes par an pour la seule ville de

⁶ INSD, Analyse des données du recensement : thème 9 : urbanisation, RGPH 2006, 2009

Ouagadougou), il n'en demeure pas moins que pour la plupart des provinces, les migrations sont de type rural-rural.

Les échanges migratoires entre le Burkina Faso et l'étranger ont, depuis ces dernières décennies, été marqués par une prédominance des allers et retours entre le pays et la Côte d'Ivoire. En effet, le pays de naissance des migrants internationaux demeure principalement la Côte d'Ivoire (80,8%) et viennent ensuite le Mali (6,5%), le Ghana (4,8%), le Togo (2,3%). Toutefois, il ressort des données sur la migration qu'une inversion des tendances migratoires avec la Côte d'Ivoire est en train de s'opérer ces dernières années, même si le solde migratoire avec ce pays reste toujours négatif.

1.1.4 Situation socio-économique

Niveau d'éducation faible

Au Burkina Faso, avec un taux d'alphabétisation de seulement 27% en 1998 et 28,7% en 2007, le chemin à parcourir est encore long pour atteindre le taux minimal d'alphabétisation de 40% nécessaire pour amorcer le développement comme l'a indiqué l'UNESCO. Le taux brut de scolarisation du primaire (TBS) au niveau national en 2009-2010 était de 74, 8% avec une disparité selon le sexe (71,2 % pour les filles et 78, 3% pour les garçons) et selon les régions (84,1% pour la région du Centre et seulement 40,8% au Sahel).

Le TBS au niveau du post-primaire reste faible malgré d'importants efforts du gouvernement à travers le Projet enseignement post-primaire (PEPP) démarré en 1996. Il est passé de 14,0% en 1998-1999 à 26,4% en 2008-2009 (dont 22,5% pour les filles et 30,4% pour les garçons). Au niveau de l'enseignement secondaire, le TBS était de 10,2% en 2008-2009 dont 12,9% pour les garçons et seulement 7,5% pour les filles. L'enseignement secondaire technique et professionnel (ESTP) est très peu développé. En 2007-2008 l'ESTP représentait seulement 6% de l'effectif total du secondaire (post-primaire compris).

Au niveau du préscolaire, on estimait en 2009-2010 à 43 165, le nombre d'enfants inscrits dans des structures préscolaires ; soit un taux brut de scolarisation de 2,7%. Le personnel enseignant du préscolaire se limitait à 1 865 encadreurs, dont 464 pour le secteur public contre 968 pour le privé et 433 au niveau communautaire, soit en moyenne un (01) encadreur pour 22 enfants.

Le nombre d'individus qui accèdent à l'enseignement supérieur au Burkina Faso est relativement faible. Le nombre d'étudiants pour 100 000 habitants était seulement de 225 en 2005-2006 et 303 en 2007-2008. Ce qui est encore loin de l'objectif de 1 400 étudiants pour 100 000 habitants en 2025 visé par le pays. On note une faible représentation des filles à ce niveau également : en 2007-2008, sur un total de 41 779 étudiants, on dénombrait seulement 13 641 étudiantes, soit 32,7% de l'effectif total.

Situation sanitaire précaire

Malgré les efforts consentis en matière de lutte contre la maladie, on observe la fréquence des endémies (paludisme, infections respiratoires, diarrhées et autres) et les épidémies meurtrières (méningite cérébrospinale, rougeole, choléra) qui contribuent à un tableau sanitaire peu satisfaisant au Burkina Faso. En 2008, le paludisme simple restait la première cause de consultation dans les formations sanitaires (40,6%). A la suite du paludisme, viennent les infections respiratoires basses (14,1%).

Il faut noter que la couverture nationale en infrastructures et personnels de santé est encore globalement insuffisante. A cela, s'ajoute la répartition inégale des infrastructures et du personnel selon les régions. Les régions du Centre et des Hauts Bassins, avec 1/5 (22,8 %) de la population totale regroupent à elles seules, plus de la moitié (57,7 %) des médecins, plus du tiers (34,3 %) des sages femmes, près du tiers des infirmiers et près des 2/3 (63,6 %) des chirurgiens dentistes, montrant ainsi une forte disparité avec les autres régions.

La santé de la reproduction au Burkina Faso est caractérisée par une morbidité et une mortalité élevées au niveau des différents groupes cibles que sont : les femmes, les jeunes et les adolescents, les hommes, les personnes âgées et les enfants. En effet, en ce qui concerne la santé de la femme, elle est caractérisée par une morbidité et une mortalité maternelle qui reste parmi les plus élevées de la sous région. L'EDS IV rapporte un ratio de mortalité maternelle de 307 pour 100.000 naissances vivantes.

La pandémie du VIH/SIDA constitue l'une des grandes préoccupations de développement dans le pays. L'impact de cette maladie est la réduction des capacités de production notamment en milieu rural. En effet, la tranche la plus concernée de la population par ce fléau est celle de 15-40 ans. Des efforts ont été consentis pour lutter contre cette pandémie dont, entre autres, la sensibilisation et le traitement des malades par des produits antirétroviraux (ARV). Ces mesures prises ont permis de réduire la prévalence de l'infection qui est passée de 7,2 % en 1997 à 1,2 % en 2008⁷.

Situation d'emploi précaire et de chômage

Une des principales caractéristiques de l'économie du Burkina Faso est la précarité de l'emploi. En effet, le problème du sous-emploi et du chômage devient de plus en plus préoccupant. En 2006⁸, le taux de chômage était de 2,9% chez les hommes et 1,7% chez les femmes. L'analyse selon le milieu de résidence donne un taux de chômage de 9,2% en milieu urbain contre 0,6% en milieu rural. L'importance du sous-emploi en zone rurale et le repli de nombreux actifs dans le secteur informel jouent considérablement sur la détermination du taux de chômage.

⁷ SP/CNLS, (2010) Cadre stratégique de lutte contre le Sida, 2011- 2015

⁸ INSD, Analyse des données du recensement : thème 5 : caractéristique économique de la population, RGPH 2006, 2009

Les besoins d'emploi à venir seront très importants au regard de la structure de la population. Selon les estimations, la population active de 15 ans et plus devrait augmenter de 140 000 à 150 000 personnes par an entre 2006 et 2010, puis de plus de 160 000 personnes par an entre 2010 et 2015. Or, on estime que la création d'emplois de ces dernières années aurait été d'environ 20 000 emplois par an. Il est donc clair que l'on est face à un déficit d'emplois très important qui appelle à des actions énergiques en faveur de l'emploi, et en particulier à destination des jeunes arrivant sur le marché du travail.

Une situation de pauvreté préoccupante

Selon les résultats de l'Enquête burkinabè sur les conditions de vie des ménages réalisée en 2003, environ 46,4% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté absolue contre 45,3% en 1998 et 44,5% en 1994, soit un accroissement de 1,9 point entre 1994 et 2003. La pauvreté reste en majorité rurale. En effet, elle touchait encore 52,3% de la population en milieu rural contre 19,9% en milieu urbain en 2003.

Les statistiques des trois enquêtes prioritaires (1994, 1998 et 2003) sur les conditions de vie des ménages montrent que la pauvreté s'urbanise. En effet, l'incidence de la pauvreté est passée de 10,4% en 1994 à 16,5% en 1998 puis à 19,9% en 2003, soit une hausse de 91,4% entre 1994 et 2003, alors qu'en milieu rural, elle a certes augmenté, mais seulement de 2,6%.

Avec un PIB par habitant de 335 \$US (2010)⁹, le Burkina Faso est un pays en développement classé parmi les moins avancés. Selon le classement de 2010 du PNUD à partir de l'Indice du développement humain (IDH), le Burkina Faso, avec un indice de 0,389 occupe le 161^{ème} rang sur 169 pays classés.

Une situation agricole et alimentaire difficile

L'économie du Burkina Faso repose essentiellement sur le secteur primaire (l'agriculture et l'élevage). En effet, ce secteur occupe plus de 80% de la population active mais sa contribution au PIB est de l'ordre de 30%¹⁰. L'agriculture est sujette aux aléas climatiques, plongeant de nombreuses populations dans une situation d'insécurité alimentaire récurrente.

L'offre alimentaire provient en grande partie de la production intérieure ; à cela s'ajoutent les importations et l'aide alimentaires.

La situation nutritionnelle est caractérisée par la sous-alimentation chronique qui se traduit par une endémicité de la malnutrition pluri-carentielle (malnutrition aigüe, malnutrition chronique et insuffisance pondérale) ainsi que par des déficiences en micronutriments spécifiques (fer, vitamine A et iode).

⁹ Ministère de l'Economie et des Finances, DGEP cadrage macro économique de mars 2011

¹⁰ Idem

Selon les résultats de l'enquête nutritionnelle nationale SMART 2010, la malnutrition aigüe, chronique et l'insuffisance pondérale affectent respectivement 10,5% ; 28,8% et 31,4 % des enfants de moins de cinq ans.

Les déterminants de la malnutrition sont multiples dont ceux immédiats (alimentation et santé de l'enfant ou de sa mère) influencés par des facteurs sous-jacents (insécurité alimentaire des ménages, soins de santé inadaptés, insuffisance d'hygiène et assainissement). Parmi les déterminants de la malnutrition, on peut noter les pratiques inadéquates d'alimentation du nourrisson et du jeune enfant telle que la faible pratique d'allaitement exclusif de la naissance à 6 mois (24,8% selon l'EDS 2010).

La malnutrition a des conséquences sur la croissance physique et intellectuelle des enfants. Responsable d'environ 54% des décès d'enfants de moins de 5 ans, elle constitue la principale cause de mortalité infanto-juvénile dans notre pays.

Une dégradation continue de l'environnement

La majorité de la population burkinabè (90%) tire leurs revenus de l'environnement. Cependant, la conjugaison des effets des aléas climatiques et des actions de l'homme contribue à accélérer la dégradation de l'environnement. Les méthodes culturales pratiquées demandent de plus en plus de superficies pour produire suffisamment afin de répondre aux besoins alimentaires de la population. Ce besoin de superficies supplémentaires résulte, d'une part, de la croissance démographique et d'autre part, de la dégradation des terres qui perdent de plus en plus leurs potentialités de rendement.

Le bois constitue la source essentielle d'énergie au Burkina Faso. En effet, 91,8% (RGPH 2006) de ménages utilisent le bois comme source d'énergie pour la cuisine. En outre, 35% des ménages vivent dans des maisons en toit de chaume, tandis que 31,5% vivent dans des maisons dont le toit est en terre battue, utilisant le bois comme support (RGPH 2006). Aussi, assiste-t-on à une exploitation abusive et intempestive des forêts. Les estimations montrent qu'environ 105 000 ha de superficie sont perdus chaque année, soit 0,38% de la superficie totale du pays et 1,7% des surfaces couvertes en végétation. De nombreuses espèces ont également disparu ou sont en voie de disparition.

Sur le plan de l'assainissement, les nouveaux modes de consommation, tels que les emballages plastiques, les émissions de fumées par les moyens de transports, les déchets industriels, l'usage des pesticides et des engrais chimiques dans l'agriculture etc., provoquent la pollution de l'environnement, notamment les eaux de surfaces et souterraines. La production journalière de déchets par habitant est de l'ordre de 0,6 kg dans les grands centres urbains (Ouagadougou et Bobo-Dioulasso) et 0,3 kg dans les villes secondaires (SP-CONAGESE, 1994) mais seulement 40% des 500 tonnes de déchets ménagers produits quotidiennement sont effectivement mis en décharge.

En somme, les problèmes de population au Burkina Faso sont très diversifiés et vécus différemment par les individus selon le sexe, le milieu de résidence et le statut social. Selon le

rapport 2010 du PNUD sur le développement humain durable, l'indice de développement humain du Burkina Faso s'établit à 0,389¹¹. Le niveau de cet indice traduit la faiblesse de la qualité de vie de la population du pays. Les différentes politiques sectorielles et le CSLP ont certes permis d'enregistrer des performances notables, mais leur impact demeure relativement modeste sur les conditions de vie des populations.

L'adoption d'une politique nationale de population traduit la volonté de fixer des orientations dans le domaine du « secteur population », considéré comme un secteur transversal, fortement relié aux autres dimensions du développement. Elle a fait l'objet d'une opérationnalisation à travers le PAP I (1991-1995) et le PAP II (2001-2005). Le présent PAP couvrira la période 2012-2016.

1.2. La justification du PAP III

Le programme d'action en matière de population, instrument d'opérationnalisation de la PNP, est *un référentiel* des interventions en matière de population pour tous les acteurs et partenaires au Burkina Faso. Après cinq (05) années de mise en œuvre du deuxième Programme d'actions en matière de population, il est important de capitaliser les acquis et tirer leçon des insuffisances, afin d'apporter des mesures correctives pour l'amélioration des conditions de vie des populations.

1.2.1. Acquis et insuffisances de la mise en œuvre du PAP II

Le PAP II a été décliné sous la forme de six sous-programmes, traduction des grandes orientations de la Politique nationale de population. Elaboré dans une approche multisectorielle, cet instrument a été conçu comme le cadre de référence des activités en matière de population. Sa mise en œuvre a permis d'enregistrer un certain nombre de réussites et d'avancées ainsi que des insuffisances.

Principaux acquis/progrès

L'exécution du PAP II sur la période 2001-2005 a permis d'enregistrer des acquis importants :

- l'empreinte de la thématique population est de plus en plus affirmée, aussi bien dans les référentiels politiques, que dans les discours des plus hautes autorités. Ainsi, le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté fait explicitement de la maîtrise de la croissance démographique une exigence pour garantir l'accès des pauvres aux services sociaux de base. Cependant des stratégies de maîtrise de la croissance démographique n'ont pas été définies dans le CSLP ;
- les programmes provinciaux d'action en matière de population, déclinaison du PAP au niveau provincial ont été capitalisés pour la formulation des cadres stratégiques

¹¹ Plus cet indice tend vers 1, plus la qualité de vie s'améliore

- régionaux de lutte contre la pauvreté dans les zones d'intervention du programme de coopération Burkina Faso-UNFPA (régions du Sahel, de l'Est et du Centre-est) ;
- l'éducation en matière de population (Emp) a connu des avancées significatives au cours de la période, avec la consolidation de sa généralisation dans le Secondaire et les avancées profondes enregistrées au primaire en termes de formation du personnel enseignant, d'introduction de modules sur les thèmes émergents : citoyenneté, droits humains, VIH/Sida - IST, SSRAJ ;
 - les questions de population occupent un espace médiatique de plus en plus grand et les célébrations annuelles de la Journée mondiale de la population, désormais institutionnalisées, consacrent cette volonté d'assurer aux questions de population toute leur visibilité ;
 - l'implication d'un certain nombre d'acteurs de la société civile (réseau des journalistes, réseau des organisations islamiques, réseau des ONG et associations en population et développement...) et du monde parlementaire à travers le Réseau des parlementaires en population et développement, a connu un essor sensible ;
 - la réalisation d'un certain nombre d'opérations de collecte et de recherche qui ont permis une connaissance plus approfondie de la situation socio-démographique du pays, indispensable à l'élaboration de programmes prenant en compte des données actualisées ;
 - la lutte contre les facteurs de risque de mortalité, notamment par l'élargissement de l'accès des populations cibles aux services essentiels en matière de santé en général et de santé de la reproduction en particulier. Cela a contribué à la baisse de la mortalité infantile (105 à 83 pour mille entre 1998 et 2003) et la prévalence du VIH/sida (7,2% à 2,2% entre 1997 et 2004), l'accroissement de la prévalence contraceptive de 12% en 1998-1999 à 14% en 2003 ;
 - l'indice synthétique de fécondité est passé de 6,8 à 6,2 enfants par femme au cours de la période de 1998 à 2003, traduisant en partie, le succès enregistré dans la mise en œuvre du sous-programme santé/santé de la reproduction et du sous-programme connexe IEC/Plaidoyer.

Insuffisances et leçons tirées de la mise en œuvre du PAP II

Les insuffisances tiennent pour l'essentiel à la perte du caractère référentiel du PAP, suite à la non tenue de la table ronde des bailleurs de fonds initialement prévue. Réduite aux seules provinces de la zone d'intervention du programme de coopération Burkina Faso UNFPA, la visibilité du PAP a été obscurcie et cela d'autant plus fortement que le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté s'est imposé comme cadre unique de convergence des politiques et des interventions sectorielles.

Au-delà de la perte de son caractère référentiel, la conception trop extensive de la PNP et du PAP II a été également source de difficultés et d'insuffisances dans leur mise en œuvre. En effet, le PAP II met en exergue un programme trop ambitieux qui a trait à son orientation trop globalisante regroupant six sous-programmes qui découlent des 24 objectifs intermédiaires de la PNP. Les activités programmées dans ces domaines atteignaient 556 laissant apparaître le

PAP comme un document trop extensif. Or, certaines activités étaient déjà exécutées par certains services techniques, avec des différences au niveau des indicateurs de référence.

En outre, les difficultés de suivi et de coordination de la mise en œuvre du PAP II ont été ressenties avec acuité. Le mécanisme de coordination au niveau national prévoyait, outre la coordination globale assurée par le Secrétariat permanent du CONAPO, une coordination sectorielle assurée par des commissions spécialisées qui ont eu du mal à fonctionner à cause de l'insuffisance de ressources. De même, l'opérationnalisation de la PNP a été handicapée par plusieurs autres facteurs dont :

- l'absence de primauté accordée aux objectifs de la PNP dans les politiques et stratégies sectorielles de développement, dans le cadre de la lutte contre la pauvreté ;
- le faible arrimage entre le PAP, le CSLP et les programmes et projets sectoriels ;
- la faiblesse institutionnelle : manque de notoriété et insuffisance de moyens humains et financiers de la structure en charge du pilotage des politiques et programmes de population et son faible encrage dans le dispositif national de pilotage de l'économie.

Les leçons tirées de cette évaluation invite à prendre en compte les nouvelles orientations suivantes dans la formulation du PAP III :

- la nécessité d'arrimer le troisième programme d'action en matière de population à la stratégie de croissance accélérée et de développement durable, cadre fédérateur des politiques sectorielles au niveau national ;
- la nécessité de recentrer le PAP III au noyau dur des problèmes de population et aux aspects non pris en compte ou insuffisamment pris en compte par les politiques et programmes sectoriels.

1.2.2. Pertinence de l'élaboration du PAP III

Il est aujourd'hui reconnu que le développement durable et, plus particulièrement la croissance économique et la réduction de la pauvreté, ne pourront se réaliser sans une prise en compte efficiente des questions de population. La nécessité de lier les questions de population, la croissance économique et le développement est devenue incontournable dans toutes les perspectives d'évolution des sociétés. C'est conscient de cela, que la maîtrise de la croissance démographique apparaît comme une exigence dans plusieurs cadres nationaux de développement (SCADD, SNAT, rapport du MAEP, etc.).

Le souci de gérer les questions de population comme des problèmes de développement a conduit le Gouvernement à adopter en 1991 une politique de population, (révisée en 2000 puis en 2010) en vue de prendre en compte les questions de population dans le processus du développement.

L'élaboration et la mise en œuvre des deux programmes d'action en matière de population antérieure (1991-1995 et 2001-2005) et leur évaluation confirment l'engagement des autorités à améliorer les conditions de vie des populations et à promouvoir le développement social.

Toutefois, l'analyse du contexte a révélé un certain nombre de problèmes qui constituent autant de défis à relever en vue de l'amélioration générale des conditions de vie des populations. Il apparaît qu'en dépit des réels progrès accomplis, il reste encore beaucoup d'efforts à réaliser pour relever le défi de faire du Burkina Faso un Etat disposant de ressources humaines de qualité, avec une population ayant adopté des comportements procréateurs favorables à l'épanouissement des couples, des femmes, des hommes et des enfants, dans le cadre d'un Etat disposant de plus de ressources pour les investissements productifs.

Ainsi, l'élaboration d'un troisième programme d'action en matière de population (PAP III) répond au souci de disposer d'un instrument opérationnel pour atteindre, à terme, les objectifs de la PNP révisée.

II. ORIENTATIONS ET OBJECTIFS STRATEGIQUES DE LA PNP

2.1. Orientations nationales en matière de population

La politique nationale de population révisée, en se référant aux défis qu'engendrent la forte croissance démographique actuelle et saisissant les opportunités que donne l'existence de données démographiques issues du RGPH de 2006, s'est bâtie de nouvelles orientations.

2.1.1. Identité de la Politique nationale de population

Une politique de population est formulée en vue d'influer directement ou indirectement sur l'état et la dynamique de la population. A leur début, les politiques de population des pays en développement se donnaient une multitude d'objectifs généraux. Ce fut le cas des PNP de 1991 et de 2000 pour le Burkina Faso. Or, «la meilleure politique consisterait à retenir des objectifs relativement limités, mais à l'échelle nationale, plutôt que de vouloir couvrir le champ complet des activités en matière de population de manière forcément incomplète » (BM, Département Afrique, 2004).

C'est pourquoi, dans la perspective de révision, la Politique nationale de population s'est dotée d'une identité propre en se centrant sur le noyau dur et sur les interrelations « population et développement » et en se focalisant sur les facteurs strictement démographiques comme condition de réalisation du bien-être. Elle s'est fixée un seul objectif global de bien-être à travers la maîtrise de la croissance démographique.

Le dispositif national actuel de pilotage stratégique de l'économie, à travers tous ses instruments pertinents de référence, appelle à une prise en compte explicite des défis et des enjeux liés à l'état et à la dynamique de la population. Cela implique une prise en compte des questions de population au niveau des programmes de développement, afin que les facteurs démographiques ne soient pas un obstacle à la croissance économique.

2.1.2. Fondements et principes de la PNP

a) Fondements de la PNP

La PNP s'appuie sur l'ensemble des engagements et résolutions auxquels le Burkina Faso a souscrit au plan international et africain. Ceux-ci, conjugués aux textes législatifs et réglementaires adoptés au plan national, confèrent à la PNP toute sa pertinence et sa nécessité dans le contexte national actuel. Aussi, les conventions sur lesquelles se fonde la PNP affirment la nécessité de la maîtrise de la croissance démographique en adéquation avec les ressources.

Au plan international :

- les trois conférences mondiales sur la population tenues à Bucarest en 1974, à Mexico en 1984 et au Caire en 1994 ;
- la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement durable à Rio en 1992 ;
- la Conférence de Beijing sur les femmes en 1995 ;
- le Sommet mondial de Copenhague en 1995 sur le développement social ;
- le sommet du Millénaire pour le Développement à New York en 2000 (OMD).

Au plan africain :

- le Programme d'action de Kilimandjaro relatif à la population et au développement durable (Arusha 1984) ;
- le Programme d'action de N'Djamena (adopté en 1988 par les pays membres du CILSS) ;
- la Déclaration de Dakar N'Gor sur la population, le développement et la famille (1992);
- le Programme d'action de Ouagadougou (PAO) sur la population et le développement durable (1997) ;
- le Cadre d'orientation continental pour la promotion des droits et de la santé en matière de sexualité et de reproduction en Afrique (adopté en Janvier 2006 par l'Union Africaine);
- le Plan d'action de Maputo pour un accès universel aux services de santé de la reproduction (septembre 2006) ;

Au plan national :

- la Lettre d'intention de politique de développement humain durable (LIPDH) (1995);
- le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (2000 et révisé en 2003) ;
- l'Etude nationale prospective « Burkina 2025 » (2003) ;
- le rapport national du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) (juin 2009).

- la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (décembre 2010) ;

b) Principes généraux

Les principes généraux expriment l'esprit de la PNP ainsi que son ossature.

- La politique nationale de population est un instrument des politiques de développement : *la PNP veille à ce que le facteur démographique ne soit pas un handicap pour la croissance économique ;*
- le caractère multisectoriel de la PNP : *les questions de population ont des répercussions multisectorielles, impliquant des réponses tout aussi multisectorielles ;*
- la recherche de la qualité des ressources humaines : *le facteur déterminant de la richesse des Nations est l'accroissement de la qualité du capital humain, l'éducation et la santé étant les premiers facteurs constitutifs de cette qualité.*

c) Principes directeurs

Les principes directeurs énoncent les valeurs normatives portées par la PNP, tirées pour l'essentiel des textes législatifs et réglementaires en vigueur au Burkina Faso. Ce sont :

- la famille comme cellule de base de la société : au terme de l'article 23 de la Constitution, le mariage issu du libre consentement de l'homme et de la femme constitue le fondement de la famille. Le droit naturel et le devoir d'élever et d'éduquer leurs enfants sont prescrits, ainsi que le devoir de protection de l'Etat envers la cellule familiale ;
- le droit à la santé de la reproduction est un droit fondamental garanti à tout être humain, tout au long de sa vie, en toute situation et en tout lieu (article 8 de la loi portant SR) ;
- le droit des individus et des couples de décider librement et avec discernement du nombre de leurs enfants ainsi que de l'espacement de leurs naissances (article 9 de la loi portant SR) ;
- le droit de tout individu et de tout couple à l'information, à l'éducation concernant les avantages, les risques et l'efficacité de toutes les méthodes de régulation des naissances (article 11 de la loi portant SR) ;
- le droit de tout individu et de tout couple d'accéder à des services en matière de santé de la reproduction de qualité et de proximité, sûrs, efficaces, abordables et acceptables (article 12 de la loi portant SR) ;
- tout couple, tout individu a l'obligation de contribuer à la sauvegarde, à la protection et à la promotion de l'état de bien-être de toute personne de son entourage, par l'assistance, le conseil, l'IEC (article 16 de la loi portant SR) ;
- l'égalité et l'équité entre les sexes sont reconnues particulièrement en matière de choix dans le domaine de la procréation au sein de la cellule familiale ;
- la protection de l'environnement dans toutes les stratégies de développement.

En somme, si le Burkina Faso connaît actuellement une forte accélération de sa croissance démographique avec les conséquences évidentes en termes de faiblesse des retombées des efforts de satisfaction des besoins de base et d'augmentation des niveaux de vie, la maîtrise de cette croissance démographique doit avant tout reposer sur le respect du libre choix des couples et des individus en matière d'adhésion à la planification familiale.

2.2. Rappel des objectifs de la PNP

Les objectifs de la PNP sont conçus comme des résultats à atteindre à l'horizon 2030 à partir de sa vision qui s'énonce comme suit : *un Burkina Faso à croissance démographique maîtrisée, avec une population ayant adopté des comportements procréateurs favorables à l'épanouissement des couples, des femmes, des hommes et des enfants, dans le cadre d'un Etat disposant de plus de ressources pour les investissements productifs.*

2.2.1. Objectif Général

L'objectif général de la Politique nationale de population est de contribuer à une meilleure qualité de vie des populations en réduisant le taux de croissance démographique de 3,1% en 2006 à 2,25% en 2030 pour un développement humain durable.

2.2.2. Objectifs spécifiques

Spécifiquement il s'agit de :

- ▶ réduire l'indice synthétique de fécondité de 6,2 enfants par femme en 2006 à 3,6 en 2030 ;
- ▶ réduire la contribution des adolescentes à la fécondité totale de 55% d'ici 2030 ;
- ▶ accroître le taux de prévalence contraceptive de 1,5 points par an, soit un taux de 51,5% en 2030 ;
- ▶ baisser le taux de mortalité infantile de 91,7‰ en 2006 à 61,9‰ en 2030 ;
- ▶ augmenter l'espérance de vie à la naissance de 57 ans en 2006, à 64,8 ans en 2030 ;
- ▶ promouvoir une gestion cohérente, efficace, intégrée et concertée des migrations en vue d'optimiser leur impact sur le développement ;
- ▶ assurer une coordination efficace et un meilleur suivi-évaluation de la mise en œuvre de la PNP et des PAP au niveau central et décentralisé.

L'atteinte de ces objectifs passe par la mise en œuvre des cinq (5) axes stratégiques de la PNP que sont :

- la promotion de l'utilisation des services de santé de la reproduction en général et de la planification familiale en particulier ;
- le renforcement du plaidoyer, de l'information-éducation-communication (IEC) et de la communication pour le changement de comportement dans le domaine de la population et du développement ;
- la promotion de la prise en compte des questions de population dans les plans et programmes de développement au niveau national, régional et local ;
- la contribution à la mise en œuvre de la Politique nationale en matière de migration ;

- le renforcement des capacités nationales de coordination et de veille sur les questions de population et développement à tous les niveaux.

C'est sur la base de ces axes stratégiques que les sous programmes du troisième programme d'action en matière de population (PAP III) sont élaborés.

III. PROGRAMME D'ACTION EN MATIERE DE POPULATION 2012-2016

3.1. Les principes directeurs

Les principes de base de la Politique nationale de population posent les cadres généraux et les règles qui président à sa conception et à sa mise en œuvre. Ils sont déclinés en principes généraux et en principes directeurs.

Ainsi, la mise en œuvre de la PNP, à travers les programmes d'actions en matière de population (PAP), sera assujettie, en plus de ces principes de base, au respect d'un certain nombre de principes fondés sur le partenariat et la gestion axée sur les résultats. Ces principes constituent la feuille de route pour la formulation et la mise en œuvre du PAP. Ces principes sont les suivants :

- le principe de *spécificité du PAP* : l'identité propre du PAP doit être rattachée à celle de la PNP pour tenir compte de l'existence et de la mise en œuvre de nombreuses politiques sectorielles. Cette identité lui est conférée par le noyau dur des problèmes de population. Cela exclut le suivi des autres politiques sectorielles, qui doivent cependant être « imbibées » des variables démographiques ;
- le principe de la *recherche d'une valeur ajoutée* : l'existence d'une identité propre au PAP doit lui servir de vocation pour apporter une certaine valeur ajoutée à la connaissance et à la mise en œuvre des politiques sectorielles ;
- le principe de la *cohérence avec les documents globaux et sectoriels à caractère référentiel* : l'état et la dynamique de la population exercent des effets multiples et multiformes sur les performances sectorielles en particulier dans les secteurs sociaux. Le PAP III doit se construire autour de ces politiques sectorielles nationales et être étroitement arrimé à la SCADD et aux objectifs internationaux définis dans le cadre de la CIPD, du NEPAD et des OMD.

En plus de ces principes directeurs, certaines conditions sont à prendre en compte pour une bonne exécution du PAP :

- la première se réfère à *l'acceptation et au respect*, par tous les intervenants, des orientations stratégiques et des priorités retenues dans le cadre de la PNP, y compris le cadre institutionnel de mise en œuvre tel qu'il a été défini ;
- la seconde est l'obligation de *clarifier les responsabilités* dans la mise en œuvre et de procéder à un **partage clair des rôles** entre les parties prenantes ;

- enfin, la *synergie d'action entre les parties prenantes et les acteurs opérationnels* est une action nécessaire pour assurer l'exécution, la coordination, la concertation, le suivi et l'évaluation des interventions aux niveaux central, régional et local.

3.2. Les défis du PAP III

Tirant leçon des faiblesses passées, la politique nationale de population révisée s'est recentrée sur les facteurs démographiques de manière à adopter une approche globale permettant de doter les acteurs d'outils d'analyse et des compétences nécessaires, pour améliorer de façon durable les conditions de vie des populations. Les défis à relever sont :

- établir un lien étroit entre la politique de population et la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD), de manière à mettre en place un processus de développement harmonieux qui prend en compte les besoins et les priorités des populations ;
- mobiliser des ressources financières suffisantes pour des actions structurantes et durables à même de favoriser les changements de comportement en matière de SR/PF ;
- améliorer la prise en compte des questions de population dans les politiques et programmes de développement ;
- accroître la participation des acteurs sociaux à la mise en œuvre de la Politique nationale de population ;

3.3. Les sous-programmes du PAP III

Le programme d'action en matière de population a pour ambition de contribuer, à terme, à la réalisation de la vision et à l'atteinte des objectifs de la Politique nationale de population et par conséquent, de ceux de la SCADD, des conventions internationales et plus particulièrement la CIPD et les OMD, à travers une meilleure prise en compte des questions de population dans les projets et programmes de développement.

Cinq sous programmes ou programmes d'actions prioritaires, à savoir (i) santé de la reproduction/planification familiale, (ii) renforcement de l'IEC/CCC/plaidoyer dans le domaine de la population et du développement, (iii) prise en compte des questions de population dans les plans et programmes de développement, (iv) migration et (v) renforcement des capacités nationales de coordination et de veille sur les questions de population à tous les niveaux, ont été retenus au regard des axes stratégiques dégagés dans la Politique nationale de population. Chaque sous-programme s'articule autour d'objectifs généraux et spécifiques, d'activités opérationnelles, ainsi que d'indicateurs de mesure des résultats.



3.3.1. Sous-programme 1 : santé de la reproduction/planification familiale

Selon l'OMS, la santé de la reproduction est l'état de bien-être général tant physique, mental, moral que social de la personne pour tout ce qui concerne l'appareil génital, ses fonctions et son fonctionnement ; mais ne consiste pas seulement à l'absence de maladie ou d'infirmité.

Selon la même source, la planification familiale se définit comme étant une manière de vivre que des individus et des couples adoptent de leur propre volonté en se basant sur des connaissances précises des attitudes et des décisions réfléchies afin d'améliorer l'état de santé et le bien-être du groupe familial et par conséquent de contribuer efficacement au développement social du pays. Pour le Ministère de la Santé du Burkina Faso, la planification familiale a été définie comme l'ensemble des mesures techniques, psychologiques, éducatives qui permettent aux couples et aux individus de (i) favoriser les naissances désirées, (ii) espacer les naissances, (iii) éviter les grossesses non désirées et (iv) déterminer le nombre d'enfants qu'ils souhaitent pour constituer une famille. Elle vise donc la prise de conscience de l'avenir par les familles en leur permettant de choisir consciemment leur mode de vie.

Ce sous-programme découle de l'axe stratégique n°1 de la Politique nationale de population qui porte sur la promotion de l'utilisation des services de santé de la reproduction en général et de la planification familiale en particulier.

a) Justification du sous-programme

Ce sous-programme s'élabore dans un contexte socioéconomique particulier et une croissance soutenue de la population. Cette croissance est la résultante d'une forte natalité (46,5‰) et d'une mortalité en baisse (11,8‰) quoi que toujours élevée. La mise en œuvre des programmes de SR/PF qui devait permettre une maîtrise de la croissance démographique est entravée par un faible niveau de prévalence contraceptive (16,2% selon les résultats provisoires de l'EDS IV), une persistance du VIH/Sida (1,7%) et une faible pratique de l'allaitement maternel exclusif (24,8%).

Faible niveau de prévalence contraceptive

L'évolution de la fécondité est marquée par une augmentation sensible de l'ISF entre 1960 (6,2) et 1985 (7,2). La période récente se caractérise par un infléchissement de ce niveau, à en juger le passage de l'ISF de 6,8 en 1996 à 6,2 en 2006. Ce niveau élevé de la fécondité est intimement lié au faible niveau d'utilisation de la contraception qui s'explique entre autres par une faible connaissance par les populations des services de SR/PF et une faible implication des hommes dans la SR/PF. En plus, la qualité de l'offre des services de SR/PF est souvent entachée par la non systématisation des services conseil, une accessibilité financière limitée des produits SR/PF (des populations) et une insuffisance même des produits contraceptifs dans les services de SR/PF. Toute chose qui contribue à un fort taux de besoins non satisfaits en matière de planification familiale (29% en 2003).

En effet, selon les projections de l'Institut national de la statistique et de la démographie, la population burkinabé pourrait atteindre 30 446 700 habitants en 2030 (hypothèse d'une fécondité élevée). La population en âge de procréer a été estimée en 2010 à 3 682 500 et pourrait atteindre 5 196 800 en 2020. Une telle situation démographique laisse présager l'ampleur des efforts à consentir pour satisfaire une demande croissante de méthodes de contraception.

Cette situation a conduit les autorités du Ministère de la Santé en 2005, en collaboration avec ses partenaires techniques et financiers, à élaborer et mettre en œuvre un Plan stratégique de sécurisation des produits contraceptifs (PSSPC) (2006- 2015) à partir duquel doivent s'inscrire désormais toutes les activités à mener dans le domaine de la contraception. L'atteinte des objectifs de ce plan passe par une large sensibilisation de toutes les parties prenantes et d'un accompagnement/soutien adéquat de ce plan par les donateurs, les décideurs nationaux et les leaders d'opinion ; d'où la nécessité d'engager des actions de plaidoyer. A cet effet, un groupe de soutien à la PF (GSPF) a été mis en place dont la mission est de contribuer à créer un environnement favorable à la planification familiale au Burkina Faso d'ici fin 2011.

Ainsi donc, la PNP appuie son intervention sur le principe que toutes les femmes doivent être en mesure de prendre des décisions informées et d'opérer des choix éclairés en ce qui concerne leur santé sexuelle et reproductive, conformément à la loi portant sur la santé de la reproduction.

Faible pratique de l'allaitement maternel exclusif

Des pratiques alimentaires inadaptées au nourrisson et au jeune enfant telles que la mise au sein tardive, l'utilisation de liquides autres que le lait maternel dans les 6 premiers mois de vie et l'introduction précoce ou tardive de l'alimentation de complément constituent des facteurs favorisant la survenue de la malnutrition.

Plusieurs études montrent une morbidité et une mortalité plus élevées chez les nourrissons qui n'ont pas eu un allaitement comparativement aux enfants bénéficiant d'un tel allaitement. En effet, les pratiques d'allaitement maternel inadaptées augmentent le risque d'apports nutritionnels insuffisants et de maladies. Elles sont considérées comme étant responsables d'environ 35 % des décès des enfants de moins de cinq ans et de 11 % du poids global de la morbidité. Des études conduites au Burkina Faso ont montré des taux d'allaitement maternel exclusif très bas, se situant entre 7 et 25% (EDS, 2003 ; MICS, 2006 ; Enquête SMART, 2009 ; EDS, 2010), et ce, malgré les efforts consentis par le ministère de la santé en collaboration avec ses partenaires.

La pratique de l'allaitement maternel exclusif pourrait réduire de façon très significative les taux de malnutrition dans notre pays en contribuant à l'espacement des naissances de manière naturelle.

Persistence du VIH/Sida

La pandémie du VIH/SIDA constitue aujourd'hui l'une des grandes préoccupations de développement dans le pays. En effet, l'EDS 2003 qui avait un volet sur le VIH/Sida indique une prévalence de 1,8% chez les adultes (15 à 49 ans). Parallèlement à cela, le Burkina Faso mène la séro-surveillance par site sentinelle, depuis 1997. Elle couvre l'ensemble des 13 régions sanitaires du pays depuis 2004. Sur la base des résultats des sites de séro-surveillance, la prévalence globale du VIH chez les 15 à 49 ans est estimée à 2,3% en 2007. Elle est de 3% en milieu urbain et de 1,3% en milieu rural. Le nombre de sites qui assurent les traitements par les ARV est passé de 24 en 2004 à 81 en 2008. Ces 81 sites sont répartis dans 79 structures de prise en charge par les ARV. Le nombre de malades sous ARV a connu une évolution croissante passant de 3 867 en 2004 à 21 103 en 2008¹².

En somme, l'amélioration de la santé de la mère et de l'enfant a été le fondement de l'adoption de programmes favorables à la promotion de la planification familiale (PF), de l'allaitement maternel exclusif des enfants jusqu'à l'âge de 6 mois et dans une moindre mesure de lutte contre le VIH/Sida. Un repositionnement conséquent de la PF est nécessaire, avec un rééquilibrage des composantes de la SR¹³. Cela nécessite néanmoins que le programme national en matière de PF se penche sur un certain nombre d'insuffisances et qu'il réussisse à juguler le premier défi qui est celui de la disponibilité des services et des produits contraceptifs. Intimement lié à la disponibilité, la qualité des prestations constitue aussi un axe majeur de recommandation, de même que l'intégration des services de SR qui doit être progressivement effective.

b) Objectifs du sous-programme

A travers ce sous-programme, le PAP entend contribuer à l'amélioration de l'accès de toutes les catégories de population à des services rapprochés de santé de la reproduction de qualité, c'est-à-dire sûrs, abordables, efficaces et acceptables. Ces services comprennent principalement la planification familiale, les soins pré et postnataux, l'assistance qualifiée à l'accouchement, la prévention et le traitement des infections sexuellement transmissibles et le VIH/Sida, la prise en charge des infertilités et des cancers génitaux.

➤ objectif général

L'objectif général de ce sous-programme est d'améliorer l'utilisation des services de santé de la reproduction en général et de la planification familiale en particulier.

➤ objectifs spécifiques

De manière spécifique il s'agira d'ici à 2016 de :

- élever le niveau de connaissance de la population en matière de SR et de planification familiale en particulier à au moins 80% ;

¹² DGISS, tableau de bord santé 2008, juin 2009, p 30-32

¹³ Certaines composantes de la SR, dont le VIH/Sida, reçoivent plus de financement que d'autres

- contribuer à l'amélioration de la qualité des services de SR dans au moins 75% des FS ;
- contribuer à l'implication d'au moins 50% des hommes dans les programmes de SR ;
- contribuer à la promotion de l'allaitement maternel exclusif jusqu'à 6 mois auprès de 50% des mères ;
- contribuer à la sensibilisation de 50% des jeunes en milieu non scolaire sur le dépistage du VIH/Sida.

c) Résultats attendus

- Au moins 80% des populations rurales connaisse la SR et la planification familiale ;
- au moins 80% des populations urbaines connaisse la SR et la planification familiale ;
- les services conseils sont systématiques dans au moins 75% des formations sanitaires ;
- une gamme complète de produits SR/PF est disponible dans au moins 75% des FS ;
- les produits SR/PF sont accessibles à au moins 80% de la population ;
- au moins 50% des hommes sont impliqués dans les programmes de la SR ;
- 50% des mères ont opté pour l'allaitement maternel exclusif jusqu'à 6 mois ;
- 50% des jeunes en milieu non scolaire sont sensibilisés sur le dépistage du VIH/Sida.

d) Stratégies et actions

L'atteinte des objectifs du sous-programme «Santé de la reproduction/Planification familiale» nécessite la mise en œuvre d'un certain nombre de stratégies :

- la sensibilisation des populations en SR/PF et VIH/Sida
- le renforcement des capacités des structures de mise en œuvre des programmes de SR/PF ;
- la promotion de l'allaitement maternel exclusif ;

La mise en œuvre de ces stratégies passe par l'exécution des actions suivantes :

- la promotion de la disponibilité des services de santé de la reproduction de qualité et un environnement habilitant à tous les niveaux du système de santé et sur toute l'étendue du territoire national. Pour contribuer à l'amélioration de la qualité des services de SR, deux dimensions sont à prendre en compte : disposer d'un personnel qualifié à travers l'amélioration des capacités techniques des prestataires, par la formation de base et la formation continue et disposer de produits accessibles étant donné que l'accès aux produits de SR soulève souvent des interrogations dans notre contexte de pauvreté.

- Le renforcement des capacités des prestataires des services de la Santé de la reproduction/Planification familiale. Une série de formations des acteurs clés permettront d'accroître la qualité de l'offre des services de la SR/PF.
- L'information et l'éducation des populations sur les produits contraceptifs : l'augmentation du niveau de connaissance des populations en matière de services de SR et de planification familiale en particulier contribuera à l'augmentation du recours aux produits contraceptifs.
- La sensibilisation des populations sur les bienfaits de la Santé de la reproduction/Planification familiale ; le sous-programme mettra l'accent sur la sensibilisation de la population. Ainsi, une vaste campagne de sensibilisation pour faire circuler et faire accepter les messages sur la santé de la reproduction sera mise en œuvre. L'implication des hommes dans les programmes de la SR nécessite des campagnes de sensibilisation et la mise en œuvre d'actions de plaidoyer à l'endroit des leaders d'opinion. La réalisation d'une étude dans ce domaine, afin de formuler des recommandations à l'attention des autorités politiques est également nécessaire. En effet, les hommes, de par la place qu'ils occupent dans nos sociétés, jouent un rôle central dans la prise de décisions concernant les femmes.
- La sensibilisation des populations, notamment les jeunes et adolescents sur la problématique du VIH/Sida ; la contribution au renforcement de la lutte contre le VIH/Sida vise la réduction de la mortalité globale et la prévention de la transmission mère-enfant. Les activités consisteront à la diversification des moyens de communication et à la mobilisation des ressources pour l'achat des médicaments.
- La promotion de l'allaitement maternel exclusif. L'allaitement maternel est une méthode contraceptive naturelle et en même temps une garantie de bonne nutrition pour les nouveaux nés. Sa promotion vise la réduction de la mortalité infanto-juvénile et l'amélioration de la santé de la mère. Elle s'appuiera sur la formation du personnel de santé et la sensibilisation des femmes en âge de procréer.

e) Tableau du cadre logique

- Titre du programme : PROGRAMME D'ACTION EN MATIERE DE POPULATION - Sous-programme : SANTE DE LA REPRODUCTION/PLANIFICATION FAMILIALE						Période d'exécution : 2012-2016	
						Durée du programme : 5 ans	
Auteur : SECRETARIAT PERMANENT DU CONSEIL NATIONAL DE POPULATION						Date d'élaboration : Décembre 2011	
Objectif : améliorer l'utilisation des services de santé de la reproduction en général et de la planification familiale en particulier.							
Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Indicateurs	Activités	Responsables	Partenaires	Source de vérification	Hypothèses et risques
Objectif spécifique 1 : élever le niveau de connaissance de la population en matière de SR et de planification familiale en particulier à au moins 80%	1.1. Au moins 80% des populations rurales connaissent la SR et la planification familiale	Proportion de population rurale connaissant la SR/PF Taux de fréquentation des services de SR/PF en milieu rural	1.1.1. Organiser 5 sessions de formation de 4 jours à l'endroit de 04 associations (02 hommes et 02 femmes par association) par commune rurale en IEC/SR/PF par an	DHPES	SP/CONAPO ; ENSP ; DSME ; DS ; DRS ; PTF ; collectivités locales ; associations ;	Rapport d'activités	Disponibilité de ressources financières ; Survenue d'événements inattendus ; Engagement des partenaires
			1.1.2. Organiser 5 sessions de formation de 5 jours à l'endroit de 05 jeunes par commune rurale et par an sur la SR/PF	DASPAJ	SP/CONAPO ; ENSP ; DSME ; DS ; DRS ; PTF ; OSC ; DHPES		
			1.1.3. Organiser 5 sessions de formation de 3 jours à l'endroit des élus locaux (4 par commune rurale) en IEC/SR/PF par an	DHPES	SP/CONAPO ; DSME ; DS, DRS ; PTF ; collectivités locales		
			1.1.4. Réaliser 10 émissions sur la SR/PF en français, mooré, dioula et fulfuldé à travers 10 radios de proximité	DHPES	SP/CONAPO ; DSME ; DS ; DRS ; PTF		

- Titre du programme : PROGRAMME D'ACTION EN MATIERE DE POPULATION - Sous-programme : SANTE DE LA REPRODUCTION/PLANIFICATION FAMILIALE						Période d'exécution : 2012-2016	
						Durée du programme : 5 ans	
Auteur : SECRETARIAT PERMANENT DU CONSEIL NATIONAL DE POPULATION						Date d'élaboration : Décembre 2011	
Objectif : améliorer l'utilisation des services de santé de la reproduction en général et de la planification familiale en particulier.							
Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Indicateurs	Activités	Responsables	Partenaires	Source de vérification	Hypothèses et risques
			1.1.5. Diffuser 2 fois par an ces émissions sur ces radios communautaires 1.1.6. Organiser une campagne de promotion de la planification familiale dans les 13 régions tous les 2 ans 1.1.7. Organiser une séance de sensibilisation à l'endroit des chefs coutumiers et religieux et autres personnes influentes dans 60 communes rurales chaque année en SR/PF	DHPES	SP/CONAPO ; DSME ; DS ; DRS ; PTF, OSC, radios		
	1.2. Au moins 80% des populations urbaines connaissent la SR et la planification familiale	Proportion de populations urbaines connaissant la SR/PF Taux de fréquentation	1.2.1. Former 120 membres d'associations et ONG de 04 régions en SR/PF chaque année	DHPES	SP/CONAPO; DSME; DS;DRS, associations	Rapport d'activités	Disponibilité de ressources financières ; Survenue d'événements inattendus ; Engagement des
			1.2.2. Animer une projection de film sur la PF chaque année dans chacune des	DHPES	SP/CONAPO ; DSME ; DS ; DRS, OSC		

- Titre du programme : PROGRAMME D'ACTION EN MATIERE DE POPULATION - Sous-programme : SANTE DE LA REPRODUCTION/PLANIFICATION FAMILIALE						Période d'exécution : 2012-2016	
						Durée du programme : 5 ans	
Auteur : SECRETARIAT PERMANENT DU CONSEIL NATIONAL DE POPULATION						Date d'élaboration : Décembre 2011	
Objectif : améliorer l'utilisation des services de santé de la reproduction en général et de la planification familiale en particulier.							
Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Indicateurs	Activités	Responsables	Partenaires	Source de vérification	Hypothèses et risques
		des services de SR/PF en milieu urbain	communes urbaines 1.2.3. Organiser deux théâtres fora chaque année dans chacune des dix principales villes (Ouaga, Bobo, Ouahigouya, Koudougou, Banfora, Gaoua, Tenkodogo, Fada, Dori, Dédougou) 1.2.4. Réaliser 10 messages de sensibilisation (microprogrammes, témoignages) sur la SR/PF à travers les radios de grande écoute et les télés en 2012	DHPES DHPES	SP/CONAPO ; DS ; DRS ; DSME, OSC SP/CONAPO ; DSME ; DS ; DRS ; PTF		partenaires
Objectif spécifique 2 : contribuer à l'amélioration de la qualité des services de SR dans au moins 75% des	2.1. les services conseils sont systématiques dans au moins 75% des formations sanitaires	Proportion de formations sanitaires avec service conseil systématique	2.1.1. Organiser deux rencontres de plaidoyer auprès des autorités politiques et des PTF pour rendre disponible le nombre requis de personnels pour couvrir les besoins en prestataires de service en SR/PF en 2012	SP/CONAPO	DSME ; ENSP ; DRH/santé ; UFR/SDS	Rapport d'activités	Disponibilité de ressources financières ; Survenue d'évènements inattendus ; Engagement des

<ul style="list-style-type: none"> - Titre du programme : PROGRAMME D'ACTION EN MATIERE DE POPULATION - Sous-programme : SANTE DE LA REPRODUCTION/PLANIFICATION FAMILIALE 						Période d'exécution : 2012-2016	
						Durée du programme : 5 ans	
Auteur : SECRETARIAT PERMANENT DU CONSEIL NATIONAL DE POPULATION						Date d'élaboration : Décembre 2011	
Objectif : améliorer l'utilisation des services de santé de la reproduction en général et de la planification familiale en particulier.							
Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Indicateurs	Activités	Responsables	Partenaires	Source de vérification	Hypothèses et risques
formations sanitaires			2.1.2. Organiser 45 sessions de formation des agents de santé en conselling PF à partir de 2012	DSME	SP/CONAPO ; DRS, DS ; ENSP		partenaires
			2.1.3. Organiser 45 sessions de formation des prestataires de PF des communes sur les méthodes de longues durées à partir de 2012	DSME	SP/CONAPO ; DRS, DS ;ENSP		
			2.1.4. Organiser une session de sensibilisation des accoucheuses villageoises sur leur nouveau rôle d'accompagnement des femmes dans chaque province à partir de 2012	DSME	SP/CONAPO ; DRS, DS ;ENSP		
			2.1.5. Reproduire en 1500 exemplaires la boîte à images sur la PF au profit des formations sanitaires en 2012	DHPES	SP/CONAPO ; DSME, PTF		
			2.1.6. Organiser une session de plaidoyer auprès des écoles de formation professionnelle	SP/CONAPO	DSME ;		

<ul style="list-style-type: none"> - Titre du programme : PROGRAMME D'ACTION EN MATIERE DE POPULATION - Sous-programme : SANTE DE LA REPRODUCTION/PLANIFICATION FAMILIALE 						Période d'exécution : 2012-2016	
						Durée du programme : 5 ans	
Auteur : SECRETARIAT PERMANENT DU CONSEIL NATIONAL DE POPULATION						Date d'élaboration : Décembre 2011	
Objectif : améliorer l'utilisation des services de santé de la reproduction en général et de la planification familiale en particulier.							
Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Indicateurs	Activités	Responsables	Partenaires	Source de vérification	Hypothèses et risques
			pour le renforcement de la formation en SR/PF des agents en 2012		ENSP		
	2.2. Une gamme complète de produits SR/PF est disponible dans au moins 75% des formations sanitaires	Proportion de formations sanitaires disposant d'une gamme complète de produits SR/PF	2.2.1. Organiser 02 sessions de plaidoyer auprès des prestataires du privé pour élargir leur gamme de distribution à toutes les méthodes contraceptives modernes, notamment de longue durée en 2012	SP/CONAPO	DSME ; MEF ; DGPML ; UNFPA ; Réseaux en PdD	Rapport d'activités	Disponibilité de ressources financières ; Survenue d'événements inattendus ; Engagement des partenaires
			2.2.2. Organiser 02 sessions de plaidoyer auprès du gouvernement pour la mobilisation de ressources additionnelles pour l'achat des produits contraceptifs en 2012	SP/CONAPO	DSME ; MEF ; UNFPA ; autres PTF		
			2.2.3. Elaborer un plan de plaidoyer pour l'augmentation de la subvention des produits contraceptifs par l'Etat en 2013	DSME	SP/CONAPO ; MEF UNFPA		

<ul style="list-style-type: none"> - Titre du programme : PROGRAMME D'ACTION EN MATIERE DE POPULATION - Sous-programme : SANTE DE LA REPRODUCTION/PLANIFICATION FAMILIALE 						Période d'exécution : 2012-2016	
						Durée du programme : 5 ans	
Auteur : SECRETARIAT PERMANENT DU CONSEIL NATIONAL DE POPULATION						Date d'élaboration : Décembre 2011	
Objectif : améliorer l'utilisation des services de santé de la reproduction en général et de la planification familiale en particulier.							
Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Indicateurs	Activités	Responsables	Partenaires	Source de vérification	Hypothèses et risques
			<p>2.2.4. Appuyer la mise en œuvre de programmes innovants de marketing social en vue de fournir un vaste panier de choix en matière de contraception</p> <p>2.2.5. Organiser 02 sessions de plaidoyer auprès des promoteurs privés de service de santé pour la prise en compte des prestations de SR/PF en 2012</p>	PROMACO	SP/CONAPO ; DSME		
	2.3. Les produits SR/PF sont accessibles à au moins 80% de la population	Proportion de la population ayant accès aux produits SR/PF	<p>2.3.1. Elaborer une stratégie de mobilisation des ressources additionnelles auprès de PTF pour l'achat des produits contraceptifs en 2013</p>	DSME	PROMACO ; DHPES ; SP/CONAPO ;		
			<p>2.3.2. Organiser une session du cadre de concertation périodique avec les acteurs impliqués dans la SR/PF chaque année</p>	SP/CONAPO	DSME		

<ul style="list-style-type: none"> - Titre du programme : PROGRAMME D'ACTION EN MATIERE DE POPULATION - Sous-programme : SANTE DE LA REPRODUCTION/PLANIFICATION FAMILIALE 						Période d'exécution : 2012-2016	
						Durée du programme : 5 ans	
Auteur : SECRETARIAT PERMANENT DU CONSEIL NATIONAL DE POPULATION						Date d'élaboration : Décembre 2011	
Objectif : améliorer l'utilisation des services de santé de la reproduction en général et de la planification familiale en particulier.							
Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Indicateurs	Activités	Responsables	Partenaires	Source de vérification	Hypothèses et risques
			2.3.3. Réaliser 10 émissions radio sur la PF au niveau communautaire à partir de 2012	Districts Sanitaires (DS)	SP/CONAPO ; DSME ; OSC ; réseaux ; DRS ; Collectivités territoriales ; DHPES		
Objectif spécifique 3 : contribuer à l'implication d'au moins 50% des hommes dans les programmes de SR	3.1. Au moins 50% des hommes de 15 ans et plus sont impliqués dans les programmes de la SR	Proportion des hommes de 15 ans et plus qui sont impliqués dans les programmes de SR	3.1.1. Organiser chaque année une campagne de sensibilisation sur la PF à l'endroit de la population masculine dans chacune des 13 régions	DHPES	SP/CONAPO ; DSME ; OSC ; réseaux ; Collectivités territoriales	EDS ; rapport d'évaluation du PAP	Disponibilité de ressources financières ; Survenue d'évènements inattendus ; Engagement des partenaires
			3.1.2. Organiser une rencontre de plaidoyer à l'endroit des leaders religieux, politiques et coutumiers pour l'implication des hommes dans les programmes de SR/PF dans chacune des 13 régions à partir de 2012	DHPES	DSME ; OSC ; réseaux ; SP/CONAPO ; DRS ; DS		

<ul style="list-style-type: none"> - Titre du programme : PROGRAMME D'ACTION EN MATIERE DE POPULATION - Sous-programme : SANTE DE LA REPRODUCTION/PLANIFICATION FAMILIALE 						Période d'exécution : 2012-2016	
						Durée du programme : 5 ans	
Auteur : SECRETARIAT PERMANENT DU CONSEIL NATIONAL DE POPULATION						Date d'élaboration : Décembre 2011	
Objectif : améliorer l'utilisation des services de santé de la reproduction en général et de la planification familiale en particulier.							
Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Indicateurs	Activités	Responsables	Partenaires	Source de vérification	Hypothèses et risques
			<p>3.1.3. Monter une pièce de théâtre radio-télé sur l'implication des hommes dans la PF en langues locales mooré, dioula et fulfuldé en 2012</p>	DHPES	SP/CONAPO ; DSME ; réseaux		
			<p>3.1.4. Diffuser les pièces de théâtre radiophoniques sur l'implication des hommes dans la PF deux fois dans l'année sur les chaînes de radio nationales et les médias communautaires</p>	DHPES	DSME ; SP/CONAPO, associations		
			<p>4.1.1. Organiser une rencontre de plaidoyer auprès des leaders des femmes pour la promotion d'un allaitement maternel exclusif jusqu'à 6 mois dans chacune des 45 provinces à partir de 2012</p>	Direction de la Nutrition (DN)	SP/CONAPO ; DSME, CSPPS, DS ; MPF ; OSC		

<ul style="list-style-type: none"> - Titre du programme : PROGRAMME D'ACTION EN MATIERE DE POPULATION - Sous-programme : SANTE DE LA REPRODUCTION/PLANIFICATION FAMILIALE 						Période d'exécution : 2012-2016	
						Durée du programme : 5 ans	
Auteur : SECRETARIAT PERMANENT DU CONSEIL NATIONAL DE POPULATION						Date d'élaboration : Décembre 2011	
Objectif : améliorer l'utilisation des services de santé de la reproduction en général et de la planification familiale en particulier.							
Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Indicateurs	Activités	Responsables	Partenaires	Source de vérification	Hypothèses et risques
Objectif spécifique 4 : contribuer à la promotion de l'allaitement maternel	4.1. 50% des mères ont opté pour l'allaitement maternel exclusif	Proportion de mères ayant opté pour l'allaitement	4.1.2. Réaliser 10 émissions radiodiffusées sur les bienfaits de l'allaitement maternel exclusif jusqu'à 6 mois à la radio nationale, radio rurale et 5 radios privées à grande écoute en 2012	DHPES	DN, SP/CONAPO DSME ; MPF ; OSC, radios	EDS, rapport d'évaluation du PAP Rapport d'activités	Disponibilité de ressources financières ; Survenue d'évènements inattendus ; Engagement des partenaires
			4.1.3. Organiser 10 émissions télé sur les bienfaits de l'allaitement maternel exclusif jusqu'à 6 mois sur 5 chaînes télé en 2012	DHPES	DN ; SP/CONAPO DSME ; MPF ; OSC		
			4.1.4. Monter une pièce théâtrale sur la pratique de l'allaitement maternel exclusif jusqu'à 6 mois en 2012	Troupe de théâtre	DN ; DHPES ; DSME ; SP/CONAPO ; MPF ; OSC		
			4.1.5. Organiser 50 théâtres fora par an sur la pratique de l'allaitement maternel exclusif jusqu'à 6 mois	DHPES	DN ; DHPES ; DSME ; SP/CONAPO ; MPF ; OSC		

<ul style="list-style-type: none"> - Titre du programme : PROGRAMME D'ACTION EN MATIERE DE POPULATION - Sous-programme : SANTE DE LA REPRODUCTION/PLANIFICATION FAMILIALE 						Période d'exécution : 2012-2016	
						Durée du programme : 5 ans	
Auteur : SECRETARIAT PERMANENT DU CONSEIL NATIONAL DE POPULATION						Date d'élaboration : Décembre 2011	
Objectif : améliorer l'utilisation des services de santé de la reproduction en général et de la planification familiale en particulier.							
Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Indicateurs	Activités	Responsables	Partenaires	Source de vérification	Hypothèses et risques
exclusif jusqu'à 6 mois auprès de 50% des mères	jusqu'à 6 mois ;	maternel exclusif jusqu'à 6 mois	4.1.6. Former 60 membres d'OSC œuvrant dans le domaine de l'allaitement maternel exclusif jusqu'à 6 mois en pairs éducateurs en 2012	DN	DSME SP/CONAPO ; OSC ; MPF ; DHPES		
			4.1.7. Organiser une journée de sensibilisation sur l'allaitement maternel exclusif jusqu'à 6 mois chaque année dans les 13 régions	DN	DHPES SP/CONAPO DSME ; OSC ; MPF ; DRS ; DS		
			4.1.8. Organiser 01 session de formation des agents de santé en éducation nutritionnelle dans chacune des 49 communes urbaines à partir de 2012	DN	DSME SP/CONAPO DHPES ; OSC ; MPF		
			4.1.9. Réaliser une affiche sur les avantages de l'allaitement maternel exclusif jusqu'à 6	DN	DHPES, SP/CONAPO		

<ul style="list-style-type: none"> - Titre du programme : PROGRAMME D'ACTION EN MATIERE DE POPULATION - Sous-programme : SANTE DE LA REPRODUCTION/PLANIFICATION FAMILIALE 						Période d'exécution : 2012-2016	
						Durée du programme : 5 ans	
Auteur : SECRETARIAT PERMANENT DU CONSEIL NATIONAL DE POPULATION						Date d'élaboration : Décembre 2011	
Objectif : améliorer l'utilisation des services de santé de la reproduction en général et de la planification familiale en particulier.							
Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Indicateurs	Activités	Responsables	Partenaires	Source de vérification	Hypothèses et risques
			mois en 2012		DSME		
			4.1.10. Reproduire l'affiche en 1000 exemplaires en 2012	DN	DHPES, SP/CONAPO DSME		
Objectif spécifique 5 : contribuer à la sensibilisation de 50% des jeunes en milieu non scolaire sur le dépistage du VIH/Sida	5.1. 50% des jeunes en milieu non scolaire sont sensibilisés sur le dépistage du VIH/Sida	Proportion de jeunes en milieu non scolaire sensibilisés sur le dépistage du VIH/Sida	5.1.1. Former 100 pairs éducateurs sur le dépistage volontaire du VIH en 2012	SP/CNLS	SP/CONAPO ; DSME, RAJS; ABBEF; ASMADE; OSC	EDS ; rapport d'activité des sites sentinelles ; rapport d'activité PAP ; Conventions et accords de financement signés ; Rapport d'évaluation	Disponibilité de ressources financières ; Survenue d'évènements inattendus ; Engagement des partenaires
			5.1.2. Former 2 agents communautaires supplémentaires par commune sur le VIH à partir de 2012	SP/CNLS	SP/CONAPO ; DSME, OSC ; DRS ; DS		
			5.1.3. réaliser cinq maquettes d'affiches sur les IST/Sida en 2012	DHPES,	SP/CONAPO ; SP/CNLS ; DSME ; OSC ; PTF		

<ul style="list-style-type: none"> - Titre du programme : PROGRAMME D'ACTION EN MATIERE DE POPULATION - Sous-programme : SANTE DE LA REPRODUCTION/PLANIFICATION FAMILIALE 						Période d'exécution : 2012-2016	
						Durée du programme : 5 ans	
Auteur : SECRETARIAT PERMANENT DU CONSEIL NATIONAL DE POPULATION						Date d'élaboration : Décembre 2011	
Objectif : améliorer l'utilisation des services de santé de la reproduction en général et de la planification familiale en particulier.							
Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Indicateurs	Activités	Responsables	Partenaires	Source de vérification	Hypothèses et risques
			5.1.4. Reproduire chaque affiche en 1000 exemplaires sur les IST/Sida en 2012	DHPES,	SP/CONAPO ; SP/CNLS ; DSME ; OSC ; PTF		
			5.1.5. Réaliser une série télé sur les IST/Sida à l'endroit des jeunes et adolescents en 2012	DHPES	SP/CONAPO ; SP/CNLS OSC, PTF ; DSME,		
			5.1.6. Diffuser la série télé sur les IST/Sida sur 5 chaînes télé en 2013	DHPES	SP/CONAPO ; SP/CNLS OSC, PTF ; DSME,		

f) Parties prenantes

Parties prenantes primaires

Les parties prenantes primaires sont les structures et acteurs bénéficiaires des activités inscrites dans le cadre du sous-programme 1 du PAP.

- ✓ Adolescentes et adolescents
- ✓ hommes
- ✓ femmes
- ✓ Jeunes.

Parties prenantes secondaires

Les parties prenantes secondaires sont les structures chargées de la mise en œuvre des activités inscrites dans le cadre du sous-programme 1 du PAP.

- ✓ Secrétariat Permanent du Conseil National de population (SP/CONAPO) ;
- ✓ Direction de l'Hygiène Publique et de l'Éducation pour la Santé (DHPES) ;
- ✓ Direction de la Santé de la mère et de l'enfant (DSME) ;
- ✓ Direction Générale de la coopération (DGCoop) ;
- ✓ Direction de la Nutrition (DN) ;
- ✓ Projet Marketing Social des Condoms (PROMACO) ;
- ✓ Secrétariat Permanent du Comité National de Lutte contre le Sida (SP/CNLS) ;
- ✓ Direction Générale de la Pharmacie, du Médicament et des Laboratoires (DGPML) ;
- ✓ Centrale d'Achat des Médicaments Essentiels Génériques et des Consommables médicaux (CAMEG) ;
- ✓ Ecoles Nationales de Santé Publique (ENSP) ;
- ✓ Ecole Normale Supérieure de Koudougou (ENSK) ;
- ✓ Unité de Formation et de Recherche en Science de la Santé (UFR/SDS) ;
- ✓ Direction Générale de l'Enseignement de Base (DGEB) ;
- ✓ Direction de l'Alphabétisation/Formation pour le Développement (DAFD) ;
- ✓ Ecoles Nationales des Enseignants du Primaire (ENEP) ;
- ✓ Direction de l'Éducation en matière de Population et de Citoyenneté (DEmPC) ;
- ✓ Direction du Plaidoyer et de l'Habilitation en faveur de la Femme (DPHF) ;
- ✓ Direction de l'Encadrement et du suivi des Actions en faveur de la Femme et de la Jeune Fille (DESAFJF) ;
- ✓ Association Burkinabé des Sages-Femmes et Maïeuticiens ;
- ✓ Réseau des Journalistes en Population et Développement ;
- ✓ Réseau des organisations islamiques en population et développement ;
- ✓ Réseau des parlementaires en population et développement ;
- ✓ Association Burkinabé pour le Bien Être Familial (ABBEF) ;
- ✓ Réseau africain jeunesse santé et développement au Burkina Faso (RAJS/BF) ;
- ✓ Association songui manegré / Aide au développement endogène (ASMADE) ;
- ✓ Direction de la santé des adolescents, des jeunes et des personnes âgées (DASPAJ) ;

- ✓ Réseau des ONG et association en population et développement (REOPOD) ;
- ✓ Organisations Non Gouvernementales et Associations en Population et Développement ;
- ✓ Direction de la vie associative et des initiatives des jeunes ;
- ✓ Institut national de formation en travail social ;
- ✓ Secteur Privé.

Parties prenantes tertiaires

Ce sont les structures responsables de la mise en œuvre des activités inscrites dans le cadre du sous-programme 1 du PAP.

- ✓ Ministère en charge de l'économie et des finances ;
- ✓ Ministère en charge de la santé ;
- ✓ Ministère en charge de l'éducation nationale et de l'alphabétisation ;
- ✓ Ministère en charge des enseignements secondaire et supérieur ;
- ✓ Ministère en charge de la promotion de la femme ;
- ✓ Ministère en charge de la communication ;
- ✓ Ministère en charge de la jeunesse ;
- ✓ Ministère en charge des droits humains ;
- ✓ Partenaires Techniques et Financiers (UNFPA, UNICEF, OMS, ...).

3.3.2. Sous-programme 2 : renforcement de l'IEC/CCC/ plaidoyer dans le domaine de la population et du développement

L'information, éducation, communication (IEC) est une approche utilisée en communication qui se sert de différents moyens et méthodes pour transmettre des messages éducatifs à un individu ou à un groupe de personnes dans le but de susciter leur prise de conscience et un comportement positif.

La communication pour le changement de comportement (CCC) est l'ensemble des interventions qui utilisent de manière planifiée et intégrée les démarches, techniques et ressources de l'information, de l'éducation et de la communication pour faciliter au niveau d'un individu, d'un groupe ou d'une communauté donnée, l'adoption, le changement ou la consolidation des comportements favorables au bien-être individuel et/ou collectif.

Le plaidoyer est un processus (ou ensemble d'actions) mené généralement par un groupe d'individus ou d'organisations. Il vise le soutien ou l'adhésion à une idée, à une cause, à un programme, à une prise en charge d'un problème de la part de personnes, de groupes ou d'institutions ayant une capacité de décision, de facilitation ou de nuisance, en exploitant les techniques d'influence.

La mobilisation sociale est définie comme un processus visant à rallier à l'action un grand nombre de personnes, notamment la société civile, afin de réaliser un but social commun à travers des efforts et des contributions de tous et cela au moindre coût pour le programme ou l'institution.

Toutes ces stratégies seront menées en direction des individus et des groupes pour l'acquisition des bonnes connaissances, attitudes et comportements favorables à une plus grande prise en compte des problèmes de population.

Issu de l'axe stratégique 2 de la PNP, le sous-programme *Renforcement de l'IEC/CCC/ Plaidoyer dans le domaine de la population et du développement* contribue à l'opérationnalisation de tous les objectifs spécifiques de la Politique Nationale de Population.

a) Justification du sous-programme

L'IEC/CCC/plaidoyer, appliqués aux questions de population, visent à créer un environnement favorable à la résolution des questions de population et à susciter chez les auditoires désignés des changements de comportements et d'attitudes positifs ou à les consolider en utilisant une combinaison de techniques, méthodes et processus de communication, à la fois souples et favorables à la participation communautaire.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique nationale de population au Burkina Faso au cours de ces dernières années, de nombreuses activités d'IEC/CCC et de plaidoyer de plus ou moins grande envergure ont été entreprises en vue d'obtenir l'adhésion et la participation des populations à l'effort national. Cependant, le constat est que les résultats n'ont pas été à la hauteur des attentes.

La révision de la PNP en 2000 a permis de relever que les activités d'IEC/Plaidoyer avaient été le maillon faible de sa mise en œuvre. En effet, l'IEC/plaidoyer a été énoncée dans la Politique nationale de population comme une stratégie transversale devant soutenir et accompagner l'exécution de ses programmes d'actions prioritaires. Le constat de cette insuffisance devait être corrigé par une meilleure prestation des acteurs d'IEC dans la mise en œuvre de tous les programmes sectoriels de développement.

L'Assemblée générale de 2002 du Conseil National de Population (CONAPO) avait alors interpellé la Commission spécialisée IEC/plaidoyer du CONAPO sur son rôle dans les insuffisances constatées des activités de plaidoyer et d'IEC en matière de population.

Insuffisances des activités de plaidoyer

Les deux programmes d'action en matière de population (1991-1995 et 2001-2005) n'ont pas connu une bonne exécution pour des raisons qui tiennent entre autres à l'insuffisance des activités de plaidoyer. Ce qui a entraîné une méconnaissance des questions de population par les décideurs, les leaders etc. qui se traduisent par :

- la faiblesse des moyens humains, matériels et financiers mobilisés ;
- l'absence de primauté accordée aux objectifs de la PNP dans les politiques et stratégies sectorielles de développement;
- la faiblesse institutionnelle : manque de notoriété et insuffisance de moyens humains et financiers de la structure en charge du pilotage des politiques et programmes de population et son faible encrage dans le dispositif national de pilotage de l'économie.

Faiblesse de la mobilisation sociale et des activités d'IEC/CCC

Dans le domaine de l'IEC/CCC, la faible implication des populations concernées dans la mise en œuvre des PAP en raison de l'abandon de la planification participative, l'inefficacité des activités d'IEC et l'inexistence d'un cadre d'orientation servant de référence a eu pour conséquences:

- le désordre dans les interventions ;
- l'hétérogénéité des approches en matière de prestations de services d'IEC/CCC ;
- la multiplicité des supports et des messages parfois contradictoires ou culturellement inappropriés.

Cette situation a contribué à nuire à l'atteinte des objectifs des projets et programmes de développement et à susciter certaines formes de méfiance des populations pour les services d'IEC/CCC et même leur rejet.

Ces facteurs conjugués à l'inertie naturelle caractéristique des transformations de mentalités ont été les sources des faibles performances des programmes d'IEC/CCC qui se traduisent par :

- des taux élevés de mortalité maternelle et infanto-juvénile (307,3 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes et 141,9‰ de mortalité infanto-juvénile en 2006) ;
- la faible fréquentation des structures sanitaires ;
- l'émergence de problèmes sociaux surtout liés à la santé de la reproduction des jeunes (grossesses non désirées et/ou précoces, toxicomanie, etc.) ;
- la survivance d'une mentalité pro-nataliste et le faible taux de prévalence contraceptive ayant contribué à l'augmentation rapide du taux de croissance de la population (3,1% par an) et au maintien à un niveau de la fécondité (6,2 enfants par femme) ;
- la persistance de pratiques nuisibles à la santé de la mère et de l'enfant telles que l'excision ;
- le faible taux de scolarisation, notamment de la petite fille ;
- les difficultés d'accès des femmes aux ressources, à l'emploi, à l'éducation et aux services de santé de la reproduction ainsi que leur faible représentation dans les sphères de décision ;
- etc.

Ces problèmes étant en grande partie d'ordre comportemental, il est plus que nécessaire que des actions de communication soient entreprises. D'où, la nécessité de renforcer les activités d'IEC/CCC/plaidoyer pour améliorer l'environnement politique, social et culturel propice à l'atteinte des objectifs de la politique nationale de population (PNP).

b) Objectifs du sous-programme

➤ Objectif général

Le sous-programme 2 a pour objectif général de *«susciter l'adhésion d'une part des décideurs et des leaders d'opinion aux politiques et programmes de population et d'autre part de la population à un changement qualitatif de comportement.»*

➤ Objectifs spécifiques

Il se décline en trois (3) objectifs opérationnels :

- ✓ porter à 75% la proportion de la population ayant un comportement favorable à la mise en œuvre des programmes de population ;
- ✓ susciter l'adhésion d'au moins 95% des leaders d'opinion, des autorités administratives, politiques et privées et des partenaires techniques et financiers aux programmes de population ;
- ✓ rendre effective l'éducation en matière de population et de citoyenneté (EmPC) dans 100 % des structures du système formel et dans 95 % des structures non formel.

c) Résultats attendus

- En 2016, 75% de la population adopte des comportements favorables à la mise en œuvre des programmes de population ;
- En 2016, 100% des réseaux, associations en P&D et des cadres de concertation régionaux mènent des activités en IEC/CCC/plaidoyer en population et développement ;
- En 2016, au moins 95% des leaders d'opinion, des autorités administratives, publiques et privées et des partenaires techniques et financiers adhèrent aux programmes de population ;
- l'éducation en matière de population et de citoyenneté (EmPC) est effective dans 100 % des structures du système formel et dans 95 % des structures non formelles.

d) Stratégies et actions

Pour atteindre les objectifs du sous-programme « *renforcement de l'IEC/CCC/plaidoyer dans le domaine de la population et du développement* », les stratégies suivantes seront utilisées:

- l'IEC/CCC destinée aux populations en général dans toutes leurs composantes (jeunes, adolescents, femmes, hommes) ;
- le plaidoyer destiné aux groupes cibles constitués des partenaires techniques et financiers, des leaders d'opinion et des autorités administratives et politiques à tous les niveaux ;
- la mobilisation sociale avec la participation d'acteurs tels que les institutions, les réseaux et les communautés ;
- le renforcement de l'EmPC dans le système formel et non formel.

Ainsi, les actions suivantes devront être réalisées/développées :

- le renforcement des capacités en IEC/CCC/plaidoyer des membres d'associations, cadres de concertation des intervenants en IEC, des réseaux en population et développement ;
- le renforcement des capacités des membres des réseaux et associations en P&D en stratégie de mobilisation des ressources ;
- l'identification des besoins de renforcement de l'EmPC dans le système formel et non formel ;
- l'élaboration d'outils et modules appropriés en matière d'IEC/CCC
- le plaidoyer auprès des décideurs pour une plus grande prise en compte des questions de population et développement dans les plans et programmes de développement.

e) Tableau du cadre logique

- Titre du programme : PROGRAMME D'ACTION EN MATIERE DE POPULATION						Période d'exécution : 2012-2016	
- Sous-programme : IEC/CCC/ PLAIDOYER DANS LE DOMAINE DE LA POPULATION ET DU DEVELOPPEMENT						Durée du programme : 5 ans	
Auteur : SECRETARIAT PERMANENT DU CONSEIL NATIONAL DE POPULATION						Date d'élaboration : décembre 2011	
Objectif : Susciter l'adhésion d'une part des décideurs et des leaders d'opinion aux politiques et programmes de population et d'autre part de la population à un changement qualitatif de comportement							
Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Indicateurs	Activités/Actions	Responsables	Partenaires	Source de vérification	Hypothèses et risques
Objectif spécifique 1 : porter à 75% la proportion de la population ayant un comportement favorable à la mise en œuvre des programmes de population	1.1 : En 2016, 75% de la population adopte des comportements favorables à la mise en œuvre des programmes de population	proportion de la population ayant un comportement favorable à la mise en œuvre des programmes de population	1.1.1 : Organiser une assise nationale sur les questions de population et développement en 2013	SP/CONAPO	PTF, départements ministériels, collectivités territoriales, société civile, médias, secteur privé, partenaires sociaux	Rapport d'activités Bordereaux de livraison	Survenue d'évènements inattendus disponibilité des ressources financières Engagement des partenaires
			1.1.2 : Traduire la PNP en moore, dioula, fulfulde, arabe et en anglais	SP/CONAPO	Traducteurs, PTF		
			1.1.3 : Reproduire la PNP en moore (1000 exemplaires), dioula (1000), fulfulde (1000), arabe (100) et en anglais (100)	SP/CONAPO	Imprimerie PTF		
			1.1.4 : Reproduire la PNP en 5000 exemplaires et le PAP III en 1000 exemplaires en français	SP/CONAPO	Imprimerie PTF		
			1.1.5 : diffuser la PNP traduite en moore (1000), dioula (1000), fulfulde (1000), arabe	SP/CONAPO	Traducteurs, PTF		

- Titre du programme : PROGRAMME D'ACTION EN MATIERE DE POPULATION						Période d'exécution : 2012-2016	
- Sous-programme : IEC/CCC/ PLAIDOYER DANS LE DOMAINE DE LA POPULATION ET DU DEVELOPPEMENT						Durée du programme : 5 ans	
Auteur : SECRETARIAT PERMANENT DU CONSEIL NATIONAL DE POPULATION						Date d'élaboration : décembre 2011	
Objectif : Susciter l'adhésion d'une part des décideurs et des leaders d'opinion aux politiques et programmes de population et d'autre part de la population à un changement qualitatif de comportement							
Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Indicateurs	Activités/Actions	Responsables	Partenaires	Source de vérification	Hypothèses et risques
			(100) et en anglais (100 exemplaires)				
			1.1.6 : Diffuser la PNP en français en 5000 exemplaires et le PAP III en 1000 exemplaires	SP/CONAPO	Départements ministériels, membres des cadres de concertation régionaux, PTF ; commissions spécialisées du CONAPO		
			1.1.7 : diffuser le BULIPOD en 1000 exemplaires chaque trimestre au niveau central et régional	SP/CONAPO	Départements ministériels, membres des cadres de concertation régionaux, PTF		
			1.1.8 : organiser un atelier d'information et de formation à l'endroit des médias (presse écrite, radio, télé publiques et privées) en 2012	SP/CONAPO	Ministère en charge de la communication Médias		
			1.1.9 : Organiser la JMP chaque année au niveau	SP/CONAPO	Réseaux en P&D, départements		

- Titre du programme : PROGRAMME D'ACTION EN MATIERE DE POPULATION						Période d'exécution : 2012-2016	
- Sous-programme : IEC/CCC/ PLAIDOYER DANS LE DOMAINE DE LA POPULATION ET DU DEVELOPPEMENT						Durée du programme : 5 ans	
Auteur : SECRETARIAT PERMANENT DU CONSEIL NATIONAL DE POPULATION						Date d'élaboration : décembre 2011	
Objectif : Susciter l'adhésion d'une part des décideurs et des leaders d'opinion aux politiques et programmes de population et d'autre part de la population à un changement qualitatif de comportement							
Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Indicateurs	Activités/Actions	Responsables	Partenaires	Source de vérification	Hypothèses et risques
			central et régional		ministériels, membres des cadres de concertation régionaux, PTF, médias ; ONG/Associations		
			1.1.10: Elaborer un plan stratégique de plaidoyer en population et développement en 2012	SP/CONAPO	départements ministériels ; PTF ; OSC ; Commissions spécialisées du CONAPO ; partenaires sociaux		
			1.1.11 : organiser un atelier de validation du plan stratégique de plaidoyer en population et développement à Ouagadougou en 2012	SP/CONAPO	départements ministériels ; PTF ; OSC ; Commissions spécialisées du CONAPO ; partenaires sociaux		
			1.1.12 : reproduire et diffuser en 1000 exemplaires le plan stratégique de plaidoyer en population et	SP/CONAPO	Départements ministériels, membres des cadres de concertation régionaux, PTF ; commissions		

<ul style="list-style-type: none"> - Titre du programme : PROGRAMME D'ACTION EN MATIERE DE POPULATION - Sous-programme : IEC/CCC/ PLAIDOYER DANS LE DOMAINE DE LA POPULATION ET DU DEVELOPPEMENT 						Période d'exécution : 2012-2016	
						Durée du programme : 5 ans	
Auteur : SECRETARIAT PERMANENT DU CONSEIL NATIONAL DE POPULATION						Date d'élaboration : décembre 2011	
Objectif : Susciter l'adhésion d'une part des décideurs et des leaders d'opinion aux politiques et programmes de population et d'autre part de la population à un changement qualitatif de comportement							
Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Indicateurs	Activités/Actions	Responsables	Partenaires	Source de vérification	Hypothèses et risques
			développement en 2012		spécialisées du CONAPO		
			1.1.13 : organiser une rencontre de présentation du plan stratégique de plaidoyer et de mobilisation des ressources auprès des PTF en 2012	SP/CONAPO DGCoop	Départements ministériels, membres des cadres de concertation régionaux, PTF ; commissions spécialisées du CONAPO Médias		
			1.1.14 : Animer une émission télé par semestre sur les questions de population et développement à la RTB à partir de 2012	SP/CONAPO	Ministère de la communication OSC, Radio rurale ; Commissions spécialisées du CONAPO		
			1.1.15 : Réaliser 02 magazines par an en moore, dioula et fulfulde sur 03 thèmes sur les questions de	SP/CONAPO	Ministère de la communication OSC, Radio rurale ; Commissions		

<ul style="list-style-type: none"> - Titre du programme : PROGRAMME D'ACTION EN MATIERE DE POPULATION - Sous-programme : IEC/CCC/ PLAIDOYER DANS LE DOMAINE DE LA POPULATION ET DU DEVELOPPEMENT 						Période d'exécution : 2012-2016	
						Durée du programme : 5 ans	
Auteur : SECRETARIAT PERMANENT DU CONSEIL NATIONAL DE POPULATION						Date d'élaboration : décembre 2011	
Objectif : Susciter l'adhésion d'une part des décideurs et des leaders d'opinion aux politiques et programmes de population et d'autre part de la population à un changement qualitatif de comportement							
Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Indicateurs	Activités/Actions	Responsables	Partenaires	Source de vérification	Hypothèses et risques
			population et développement à la radio rurale à partir de 2012		spécialisées du CONAPO		
			1.1.16 : Réaliser 10 microprogrammes en moore, dioula et fulfulde sur 06 thèmes en population et développement à la radio rurale	SP/CONAPO	Ministère de la communication ; OSC ; Radio rurale ; Commissions spécialisées du CONAPO		
			1.1.17 : Réaliser deux émissions radio sur les questions de population et développement au niveau des régions avec les radios locales	SP/CONAPO	Ministère de la communication ; OSC ; Radios locales ; Commissions spécialisées du CONAPO		
			1.1.18 : Organiser une émission de jeux radiophoniques sur les questions de population et développement par an à	SP/CONAPO	Ministère de la communication ; OSC ; Radio nationale ; Commissions spécialisées du		

- Titre du programme : PROGRAMME D'ACTION EN MATIERE DE POPULATION						Période d'exécution : 2012-2016	
- Sous-programme : IEC/CCC/ PLAIDOYER DANS LE DOMAINE DE LA POPULATION ET DU DEVELOPPEMENT						Durée du programme : 5 ans	
Auteur : SECRETARIAT PERMANENT DU CONSEIL NATIONAL DE POPULATION						Date d'élaboration : décembre 2011	
Objectif : Susciter l'adhésion d'une part des décideurs et des leaders d'opinion aux politiques et programmes de population et d'autre part de la population à un changement qualitatif de comportement							
Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Indicateurs	Activités/Actions	Responsables	Partenaires	Source de vérification	Hypothèses et risques
			la radio nationale		CONAPO		
	1.2 : En 2016, 100% des réseaux, associations en P&D et des cadres de concertation régionaux mènent des activités en IEC/CCC/plaidoyer	Proportion de membres de réseaux, associations et cadres de concertation formés en 2016	1.2.1 : Réaliser une étude diagnostique sur le fonctionnement des réseaux en population et développement en 2012.	SP/CONAPO	réseaux en P&D, PTF	Rapport d'activités	
1.2.2 : Organiser une session de formation des formateurs en IEC/CCC/plaidoyer en P&D tous les 2 ans à partir de 2012			SP/CONAPO	Réseaux et associations en P&D ;	Rapport des sessions de formation		
1.2.3 : organiser 01 session de formation en IEC/CCC/plaidoyer pour les membres des associations en population et développement à partir de 2012 dans les 13 régions			SP/CONAPO	Association en P&D et médias			
1.2.4 : Organiser 02 sessions de formation			SP/CONAPO	Réseaux en P&D et des cadres de concertation			

<ul style="list-style-type: none"> - Titre du programme : PROGRAMME D'ACTION EN MATIERE DE POPULATION - Sous-programme : IEC/CCC/ PLAIDOYER DANS LE DOMAINE DE LA POPULATION ET DU DEVELOPPEMENT 						Période d'exécution : 2012-2016	
						Durée du programme : 5 ans	
Auteur : SECRETARIAT PERMANENT DU CONSEIL NATIONAL DE POPULATION						Date d'élaboration : décembre 2011	
Objectif : Susciter l'adhésion d'une part des décideurs et des leaders d'opinion aux politiques et programmes de population et d'autre part de la population à un changement qualitatif de comportement							
Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Indicateurs	Activités/Actions	Responsables	Partenaires	Source de vérification	Hypothèses et risques
			par an en IEC / CCC /plaidoyer pour les membres des cadres de concertation des intervenants en IEC /plaidoyer et réseaux en population et développement à partir de 2012		régionaux, médias		
Objectif spécifique 2 : Susciter l'adhésion d'au moins 95% des leaders d'opinion, des autorités administratives, politiques et privés et des partenaires techniques et financiers aux	2.1. En 2016, au moins 95% des leaders d'opinion, des autorités administratives, politiques et des partenaires techniques et financiers adhèrent aux	Proportion de leaders d'opinion, d'autorités administratives, politiques et de partenaires techniques et financiers qui adhèrent aux programmes de population	2.1.1 : Organiser une rencontre de présentation de la PNP et PAP III aux PTF et aux départements ministériels	SP/CONAPO	DGCOOP, PTF, départements ministériels ; Commissions spécialisées du CONAPO	Rapport des rencontres Rapport d'activités	
			2.1.2 : Organiser un séminaire gouvernemental sur les questions de population et développement en 2012	SP/CONAPO	départements ministériels ; Commissions spécialisées du CONAPO Médias		

<ul style="list-style-type: none"> - Titre du programme : PROGRAMME D'ACTION EN MATIERE DE POPULATION - Sous-programme : IEC/CCC/ PLAIDOYER DANS LE DOMAINE DE LA POPULATION ET DU DEVELOPPEMENT 						Période d'exécution : 2012-2016	
						Durée du programme : 5 ans	
Auteur : SECRETARIAT PERMANENT DU CONSEIL NATIONAL DE POPULATION						Date d'élaboration : décembre 2011	
Objectif : Susciter l'adhésion d'une part des décideurs et des leaders d'opinion aux politiques et programmes de population et d'autre part de la population à un changement qualitatif de comportement							
Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Indicateurs	Activités/Actions	Responsables	Partenaires	Source de vérification	Hypothèses et risques
programmes de population	programmes de population		2.1.3 : Organiser une rencontre de plaidoyer tous les deux ans (2013 et 2015) à l'endroit des députés sur les questions de population et développement	SP/CONAPÖ	départements ministériels ; Commissions spécialisées du CONAPO ; Médias ; Réseaux et associations en P&D		
			2.1.4 : Organiser une rencontre de plaidoyer tous les deux ans (2014 et 2016) à l'endroit des membres du CES sur les questions de population et développement	SP/CONAPÖ	départements ministériels ; Commissions spécialisées du CONAPO ; Médias ; Réseaux et associations en P&D		
			2.1.5 : Organiser une rencontre de plaidoyer à l'endroit des présidents des conseils régionaux sur les questions de population et développement en 2014	SP/CONAPÖ	départements ministériels ; Commissions spécialisées du CONAPO ; Médias ; Réseaux et associations en P&D		

<ul style="list-style-type: none"> - Titre du programme : PROGRAMME D'ACTION EN MATIERE DE POPULATION - Sous-programme : IEC/CCC/ PLAIDOYER DANS LE DOMAINE DE LA POPULATION ET DU DEVELOPPEMENT 						Période d'exécution : 2012-2016	
						Durée du programme : 5 ans	
Auteur : SECRETARIAT PERMANENT DU CONSEIL NATIONAL DE POPULATION						Date d'élaboration : décembre 2011	
Objectif : Susciter l'adhésion d'une part des décideurs et des leaders d'opinion aux politiques et programmes de population et d'autre part de la population à un changement qualitatif de comportement							
Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Indicateurs	Activités/Actions	Responsables	Partenaires	Source de vérification	Hypothèses et risques
Objectif spécifique 3 : Rendre effective l'éducation en matière de population et de citoyenneté (EmPC) dans 100% des structures du système formel et 95% des structures non formelles	3.1. L'EmPC est effective dans 100% des structures du système formel et dans 95% des structures non formelles	Proportion des structures du système formel et non formel qui enseigne l'EmPC	3.1.1: réaliser une étude diagnostique de l'EmPC dans le système formel et non formel.	Direction de l'éducation artistique, culturelle de la population et de la citoyenneté (DEACPC)	SP/CONAPO ; Commissions spécialisées du CONAPO ; PTF	Rapport d'étude	
			3.1.2: Elaborer un plan de renforcement des activités de l'EmPC	DEACPC	SP/CONAPO ; Commissions spécialisées du CONAPO ; PTF	Rapport d'activités	
			3.1.3 : élaborer un plan d'extension des activités de l'EmPC aux structures formelles et non formelles	DEACPC	SP/CONAPO ; Commissions spécialisées du CONAPO ; PTF	Rapport de mise en œuvre du plan d'extension des activités de l'EmPC	
			3.1.4 : Suivre la mise en œuvre du plan d'extension des activités de l'EmPC aux structures formelles et non formelles	DEACPC	SP/CONAPO ; Commissions spécialisées du CONAPO ; PTF		

- Titre du programme : PROGRAMME D'ACTION EN MATIERE DE POPULATION						Période d'exécution : 2012-2016	
- Sous-programme : IEC/CCC/ PLAIDOYER DANS LE DOMAINE DE LA POPULATION ET DU DEVELOPPEMENT						Durée du programme : 5 ans	
Auteur : SECRETARIAT PERMANENT DU CONSEIL NATIONAL DE POPULATION						Date d'élaboration : décembre 2011	
Objectif : Susciter l'adhésion d'une part des décideurs et des leaders d'opinion aux politiques et programmes de population et d'autre part de la population à un changement qualitatif de comportement							
Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Indicateurs	Activités/Actions	Responsables	Partenaires	Source de vérification	Hypothèses et risques
			3.1.5 : organiser 45 sessions de formation des enseignants des structures formelles et non formelles à partir de 2012	DEACPC	SP/CONAPO ; Commissions spécialisées du CONAPO ; PTF		
			3.1.6 : Elaborer des outils et modules appropriés en matière d'IEC/CCC/plaidoyer à partir de 2012	DEACPC Ministère en charge de la jeunesse	SP/CONAPO ; Commissions spécialisées du CONAPO ; PTF		
			3.1.7 : Elaborer un document de plaidoyer pour mobiliser les ressources en 2012	DEACPC	SP/CONAPO ; Commissions spécialisées du CONAPO ; PTF DGCoop		
			3.1.8 : Organiser une rencontre de plaidoyer pour la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre du plan de renforcement des	DEACPC	SP/CONAPO ; DGCOOP		

<ul style="list-style-type: none"> - Titre du programme : PROGRAMME D'ACTION EN MATIERE DE POPULATION - Sous-programme : IEC/CCC/ PLAIDOYER DANS LE DOMAINE DE LA POPULATION ET DU DEVELOPPEMENT 						Période d'exécution : 2012-2016	
						Durée du programme : 5 ans	
Auteur : SECRETARIAT PERMANENT DU CONSEIL NATIONAL DE POPULATION						Date d'élaboration : décembre 2011	
Objectif : Susciter l'adhésion d'une part des décideurs et des leaders d'opinion aux politiques et programmes de population et d'autre part de la population à un changement qualitatif de comportement							
Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Indicateurs	Activités/Actions	Responsables	Partenaires	Source de vérification	Hypothèses et risques
			activités de l'EmPC à partir de 2012				
			3.1.9 : Mettre en œuvre le plan d'extension de l'EmPC dans le système formel et non formel	DEACPC	SP/CONAPO, écoles de formation professionnelle		

f) Parties prenantes

Parties prenantes primaires

Les parties prenantes primaires sont les structures et acteurs bénéficiaires des activités inscrites dans le cadre du sous-programme 2 du PAP.

- ✓ Adolescents ;
- ✓ Autorités administratives et politiques.
- ✓ Femmes ;
- ✓ Hommes ;
- ✓ Jeunes ;
- ✓ Leaders d'opinion ;
- ✓ PTF ;

Parties prenantes secondaires

Les parties prenantes secondaires sont les structures chargées de la mise en œuvre des activités inscrites dans le cadre du sous-programme 2 du PAP.

- ✓ Association burkinabé pour le bien-être familial (ABBEF)
- ✓ Autorités administratives et politiques.
- ✓ Commission spécialisée communication et plaidoyer du CONAPO;
 - Association des professionnelles africaines de la communication (APAC) ;
 - Direction de l'éducation artistique, culturelle, de la population et de la citoyenneté (DEACPC) ;
 - Direction de la protection et de la promotion de la famille/MASSN
 - Direction de la radio nationale ;
 - Direction de la santé de la mère et de l'enfant (DSME) ;
 - Direction de la télévision nationale ;
 - Direction des affaires juridiques/MPF;
 - Direction des études et de la planification du ministère chargé de la communication ;
 - Direction du plaidoyer et de l'habilitation pour la promotion de la femme/MPF;
 - Direction générale de la promotion de la famille et des services spécialisés du MASSN ;
 - Direction générale de la radio rurale ;
 - Direction générale des Editions Sidwaya ;
 - Direction de l'hygiène publique et de l'éducation pour la santé (DHPES) /Ministère de la santé ;
 - Secrétariat permanent du Conseil national de lutte contre la pratique de l'excision (SP/CNLPE) ;
 - Secrétariat permanent du Conseil national de lutte contre le sida et les IST (SP/CNLS-IST) ;

- Université de Ouagadougou (Unité de formation et de recherche/ Lettre, art et communication UFR/LAC)
- ✓ Commission spécialisée des politiques et programmes du CONAPO ;
- ✓ Commission spécialisée études, recherche, formation et suivi-évaluation du CONAPO ;
- ✓ Direction générale de la coopération (DGCoop) ;
- ✓ Direction régionale de l'économie et de la planification (DREP);
- ✓ Direction Régionale de la Santé (DRS) ;
- ✓ Direction régionale des enseignements secondaire et supérieur ;
- ✓ Ecoles de formation professionnelle (ENSK, ENSP, ENEP, etc.) ;
- ✓ Institut national de la statistique et de la démographie (INSD) ;
- ✓ Leaders d'opinions ;
- ✓ Médias publics et privés (presse écrite, radio, télé) ;
- ✓ Partenaires sociaux ;
- ✓ Partenaires techniques et financiers (PTF) ;
- ✓ Réseaux en population et développement ;
- ✓ Secrétariat permanent des ONG ;
- ✓ Secrétariat permanent du Conseil national de population (SP/CONAPO) ;

Parties prenantes tertiaires

Ce sont les structures responsables de la mise en œuvre des activités inscrites dans le cadre du sous-programme 2 du PAP.

- ✓ Ministère en charge de l'action sociale et de la solidarité nationale ;
- ✓ Ministère en charge de l'administration territoriale, de la décentralisation et la sécurité ;
- ✓ Ministère en charge de l'économie et des finances ;
- ✓ Ministère en charge de l'éducation nationale et de l'alphabétisation ;
- ✓ Ministère en charge de la communication ;
- ✓ Ministère en charge de la jeunesse.
- ✓ Ministère en charge de la justice ;
- ✓ Ministère en charge des droits humains ;
- ✓ Ministère en charge de la promotion de la femme ;
- ✓ Ministère en charge de la santé ;
- ✓ Ministère en charge des enseignements secondaire et supérieur ;
- ✓ Ministère en charge du travail.

3.3.3. Sous-programme 3 : prise en compte des questions de population dans les projets, plans et programmes de développement au niveau national, régional et local

La prise en compte des variables démographiques dans les projets et plans de développement est une question fondamentale de planification. L'interdépendance entre variables démographiques et secteurs de développement est établie dans la mesure où l'utilisation des modules d'intégration rend la planification plus facile et plus réaliste. Le présent sous-programme tire son essence de l'axe stratégique 3 de la PNP et porte sur la prise en compte des questions de population dans les projets, plans et programmes de développement.

a) Justification du sous-programme

Ce sous-programme est justifié par un certain nombre d'insuffisances constatées dans le processus de production de données qui doivent être disponibles en quantité et en qualité et par le niveau encore faible de la connaissance des questions de population et des modèles de simulation démo-économiques.

Insuffisance dans l'harmonisation des concepts et des méthodes de collecte

La collecte et l'analyse des données en matière de population sont faites aux niveaux national (INSD, ISSP, DGISS, DGMEC, DGPER, etc.), sectoriel (Directions des études et de la planification des différents ministères) et régional (Directions régionales des différents ministères). Les types de données collectées se diversifient au regard de leur utilité pour les besoins de planification et de leur prise en compte par les acteurs du développement.

Toutefois, des insuffisances subsistent, notamment au niveau de la coordination des actions de collecte et d'analyse des données de telle sorte qu'il existe des écarts significatifs pour une même information produite par des services différents. De même, au sein d'une même structure, une même information peut avoir des connotations différentes selon la source de collecte ; cela affecte la qualité des données produites. Aussi est-il nécessaire d'améliorer les couvertures thématique et géographique, le respect de la périodicité et des délais de diffusion. Les dimensions « analyse » et « recherche » sur les données de population doivent être renforcées. Pour cela, il est important de garantir la qualité des données produites. En outre, de nouveaux besoins, apparus avec le processus de décentralisation, doivent être efficacement pris en charge en vue de permettre une prise en compte efficiente des questions de population au niveau local.

La valeur des données réside dans leur utilité pour la prise de décisions, notamment publiques et pour orienter les politiques et programmes afin d'améliorer la vie des populations, surtout des groupes spécifiques. La disponibilité des données décentralisées et désagrégées permet d'avoir une vision plus précise des problèmes de population et de replacer les faits démographiques dans leur contexte socio-économique, socioculturel, géographique et politique.

Déficit de coordination des activités de collecte et d'analyse de données entre les structures

De plus en plus, les questions de population font l'objet de préoccupations aussi bien au niveau des structures productrices de données que celles utilisatrices des données. Chacune d'elles approche la question selon un angle précis. Le partage d'informations entre ces structures n'est pas toujours établi. Ce qui pose fondamentalement le problème de coordination et de coopération entre structures. Avec la mise en place du Conseil national de la statistique (CNS), ce problème est en passe de trouver un début de solution quand bien même cela reste encore timide.

En effet, des déficits de communication entre les structures productrices de données d'une part et entre ces structures et les utilisatrices d'autre part persistent toujours, à telle enseigne qu'on observe une méconnaissance des travaux effectués de part et d'autre. De même, les activités développées au niveau du Conseil national de la statistique sont beaucoup plus orientées vers les structures officielles publiques de production de données statistiques. La conjonction des activités avec les besoins des utilisateurs, des organisations de la société civile et des structures relevant du privé est souvent occultée.

La prise en compte des utilisateurs et des petits producteurs s'avère nécessaire pour un renforcement de la coordination entre les structures et institutions spécialisées sur les questions de population.

Insuffisance en ressources humaines des structures spécialisées dans la production des données de population

Une des difficultés des structures en charge des questions de population est l'insuffisance en personnes ressources qualifiées et surtout celles spécialisées en des thématiques spécifiques. Il s'avère donc utile de renforcer les capacités du personnel eu égard à l'évolution des concepts et des techniques d'analyse des questions de population.

Faible niveau de connaissance des acteurs sur les questions de population

Les Assemblées générales du CONAPO de 2005 et 2009 ont relevé un faible niveau de connaissance des acteurs clés sur les questions de population. Or, la meilleure prise en compte des aspects liés à la population dans les politiques et programmes de développement tant au niveau sectoriel, régional que local, n'est possible que si ces acteurs clés, notamment les décideurs et leaders d'opinion, au niveau national, régional et local, ont de bonnes connaissances en matière de population et développement. Ceci permettra d'obtenir leur adhésion et leur soutien aux activités en matière de population.

Méconnaissance et sous utilisation des modèles de simulation adaptés au contexte national

Une des insuffisances dans la prise en compte des questions de population au niveau des sectoriels, est que les outils de planification permettant la modélisation des variables démographiques en lien avec les secteurs du développement sont insuffisamment connus

et/ou peu utilisés. Cela suppose que des programmes de recherches et d'études doivent être encouragés pour approfondir et diffuser les modèles d'intégration population et développement. Cette modélisation permet une meilleure compréhension de la corrélation entre les variables démographiques et les variables socio-économiques et culturelles. Ainsi elle assure une bonne planification.

Le renforcement de la modélisation démo-économique dans le cadre de ce sous-programme permettra aux décideurs et aux populations de prendre de bonnes décisions en tenant compte des variables démographiques dans leurs projets.

b) Objectifs du sous-programme

A travers ce sous-programme, le programme d'action veut renforcer les capacités des cadres nationaux et des structures de planification dans le but de susciter une prise en compte effective des questions de population dans les projets, plans et programmes de développement.

➤ Objectif général

L'objectif général de ce sous-programme est de promouvoir la prise en compte des questions de population dans les projets, plans et programmes de développement au niveau national, régional et local.

➤ Objectifs spécifiques

De façon spécifique, il s'agit de :

- accroître la disponibilité d'analyses des données désagrégées selon le sexe et les différents niveaux de découpage administratif, sur les questions de population ;
- renforcer les connaissances des acteurs de développement en population et développement ;
- renforcer les capacités des ressources humaines des structures spécialisées dans les études sur les questions de population en modélisation démo-économique ;
- améliorer les outils et méthodes de planification, à travers la conception et la vulgarisation des modèles thématiques en population et développement ;
- renforcer les capacités en ressources humaines, matérielles et financières des structures spécialisées dans la production des données de population.

c) Résultats attendus

Les résultats attendus de ce sous-programme sont :

- un rapport d'analyses approfondies des données désagrégées de population est disponible chaque année, à partir de 2012 ;

- 100% des ressources nécessaires pour la production et l'analyse des données démographiques (Système de l'état civil, EDS V et RGPH 2016) sont mobilisées ;
- un système dynamique de valorisation des données de l'état civil (collecte, traitement, analyse et diffusion des données) est mis en place d'ici 2016 ;
- 65 responsables et acteurs (membres des cadres de concertation au niveau régional) des stratégies de développement aux niveaux sectoriel, régional, et local connaissent les interrelations population et développement chaque année à partir de 2012 ;
- 100% des cadres des structures spécialisées dans les études sur les questions de population (SP/CONAPO, INSD, ISSP, DGISS, DGMEC) sont formés en modélisation démo-économique d'ici 2016 ;
- 05 modèles thématiques d'intégration des variables démographiques sont conçus et vulgarisés d'ici 2016;
- 100% des documents de stratégie de développement, élaborés ou révisés à partir de 2012, tiennent compte de la politique nationale de population;
- 100% des structures en charge de la production des données de population disposent de capacités en ressources humaines renforcées d'ici 2016 ;
- 100% des DREP ont leurs capacités renforcées en matériels informatiques et 75% en matériels roulants d'ici 2016.

d) Stratégies et actions

La prise en compte des questions de population dans les projets, plans et programmes de développement requiert comme préalable de stratégies efficaces :

- la collecte des données pour renforcer les connaissances en population et développement ;
- la mise à disposition de données pertinentes à tous les niveaux du découpage administratif ;
- l'analyse approfondie des données et la modélisation population-développement ;
- Le renforcement des capacités.

Ainsi, les actions prioritaires suivantes seront développées :

- la poursuite de la production courante des données de population en assurant une meilleure couverture thématique et géographique ;
- la diffusion systématiquement les données entre les structures ;

- le développement accru du partenariat entre le SP/CONAPO, l'INSD, la DGISS, la DGMEC, le SP/CNS, les DEP des ministères et les Instituts universitaires et centres de recherche ;
- le renforcement des capacités d'analyse et d'exploitation des données à travers des analyses thématiques, temporelles des aspects de population-développement ;
- l'implication du CONAPO et de ses structures relais à l'élaboration des politiques et plans de développement à tous les niveaux de découpage administratif ;
- l'implication du SP/CONAPO dans la production des données de population ;
- la mise en place d'une stratégie de dynamisation du système d'exploitation de l'état civil ;
- la conception de modules spécifiques de formation sur la relation population et développement au Burkina Faso ;
- l'élaboration et la vulgarisation des modèles thématiques d'intégration des variables démographiques dans les plans et programmes de développement.

e) Tableau du cadre logique

Le cadre logique présente les activités à réaliser, dans le cadre du sous-programme 3, sur la période d'exécution du PAP-III. Ces activités devraient permettre d'atteindre les résultats attendus pour la réalisation des objectifs spécifiques et de l'objectif global assigné au sous-programme.

Titre du programme : PROGRAMME D'ACTION EN MATIERE DE POPULATION						Période d'exécution : 2012-2016	
Sous-programme : PRISE EN COMPTE DES QUESTIONS DE POPULATION DANS LES PLANS ET PROGRAMMES DE DEVELOPPEMENT AU NIVEAU NATIONAL, REGIONAL ET LOCAL						Durée du programme : 5 ans	
Auteur : SECRETARIAT PERMANENT DU CONSEIL NATIONAL DE POPULATION						Date d'élaboration : Décembre 2011	
Objectif : promouvoir la prise en compte des questions de population dans les projets, plans et programmes de développement au niveau national, régional et local.							
Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Indicateurs	Activités	Responsables	Partenaires	Sources de vérification	Hypothèses et risques
Objectif spécifique 1 : accroître la disponibilité d'analyses des données, désagrégées selon le sexe et les différents niveaux de découpage administratif, sur les questions de population	1.1- Un rapport d'analyses approfondies des données désagrégées de population est disponible chaque année, à partir de 2012	Nombre de rapports produits	1.1.1- réaliser deux (2) études et recherches sur des thèmes spécifiques en partenariat avec l'INSD, le SP/CNS, la DGISS, les DEP et les instituts universitaires et centres de recherche	SP/CONAPO	- DEP des ministères - DGISS - Instituts et centres de recherche - ISSP - INSD - SP/CNS - DGMEC - ONEF	Rapport d'activité du SP/CONAPO	- disponibilité des ressources financières - Adhésion des partenaires techniques et financiers et de l'Etat
			1.1.2- Produire annuellement le rapport sur l'état de la population au Burkina Faso	SP/CONAPO	- DEP des ministères -Commission spécialisée études et recherches		- disponibilité des données
			1.1.3- Produire tous les deux ans une synthèse des indicateurs sur la population burkinabé	SP/CONAPO	- DEP des ministères -Commission spécialisée études et recherches		
			1.1.4- Produire tous les deux ans des plaquettes sur les données et enjeux démographiques au niveau national et par région	SP/CONAPO	- DEP des ministères -Commission spécialisée études et recherches - DREP		

Titre du programme : PROGRAMME D'ACTION EN MATIERE DE POPULATION						Période d'exécution : 2012-2016	
Sous-programme : PRISE EN COMPTE DES QUESTIONS DE POPULATION DANS LES PLANS ET PROGRAMMES DE DEVELOPPEMENT AU NIVEAU NATIONAL, REGIONAL ET LOCAL						Durée du programme : 5 ans	
Auteur : SECRETARIAT PERMANENT DU CONSEIL NATIONAL DE POPULATION						Date d'élaboration : Décembre 2011	
Objectif : promouvoir la prise en compte des questions de population dans les projets, plans et programmes de développement au niveau national, régional et local.							
Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Indicateurs	Activités	Responsables	Partenaires	Sources de vérification	Hypothèses et risques
			1.1.5- Former 30 cadres des structures productrices de données sur l'analyse thématique des aspects de population et développement en 2012	SP/CONAPO	- DEP des ministères - Instituts et centres de recherche - Commission spécialisée études et recherches		
			1.1.6- Doter 3 structures (INSD, DGMEC et SP/CONAPO) en outils d'analyses (SPSS, STATA) à partir de 2012	SP/CONAPO	-INSD - PTF multilatéraux - PTF bilatéraux - DGMEC		
			1.1.7- Diffuser les rapports de recherches appliquées en population et développement	SP/CONAPO	- DEP des ministères - Instituts et centres de recherche - Commission spécialisée études et recherches		
	1.2- 100% des ressources nécessaires pour la production et	Taux de mobilisation des ressources	1.2.1- Evaluer les besoins financiers, matériels et humains du système statistique de l'état civil, de l'EDS V et du RGPH	INSD	- DGCOOP - PTF multilatéraux - PTF bilatéraux - DGMEC -SP/CONAPO	- rapport d'activités de l'INSD -rapport d'activité du SP/CONAPO	Maintien de l'engagement des PTF et de

Titre du programme : PROGRAMME D'ACTION EN MATIERE DE POPULATION						Période d'exécution : 2012-2016	
Sous-programme : PRISE EN COMPTE DES QUESTIONS DE POPULATION DANS LES PLANS ET PROGRAMMES DE DEVELOPPEMENT AU NIVEAU NATIONAL, REGIONAL ET LOCAL						Durée du programme : 5 ans	
Auteur : SECRETARIAT PERMANENT DU CONSEIL NATIONAL DE POPULATION						Date d'élaboration : Décembre 2011	
Objectif : promouvoir la prise en compte des questions de population dans les projets, plans et programmes de développement au niveau national, régional et local.							
Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Indicateurs	Activités	Responsables	Partenaires	Sources de vérification	Hypothèses et risques
	l'analyse des données démographiques (Système de l'état civil, EDS V et RGPH 2016) sont mobilisées		2016, en 2013			- rapport d'activité de la DGMEC	l'Etat - Survenu d'évènement inattendu
			1.2.2- élaborer une stratégie de mobilisation de ressources pour la dynamisation du système statistique de l'état civil en 2012	DGMEC	- DGCOOP - PTF multilatéraux - PTF bilatéraux - INSD -SP/CONAPO		
			1.2.3- élaborer une stratégie de mobilisation des ressources pour le financement du RGPH-2016 et de l'EDS 5 dès 2013	INSD	- DGCOOP - PTF multilatéraux - PTF bilatéraux -SP/CONAPO		
			1.2.4- Organiser une table ronde de mobilisation des ressources nécessaires à la dynamisation du système statistique de l'état civil en 2012	DGMEC	- DGCOOP - PTF multilatéraux - PTF bilatéraux - SP/CONAPO - INSD		

Titre du programme : PROGRAMME D'ACTION EN MATIERE DE POPULATION						Période d'exécution : 2012-2016	
Sous-programme : PRISE EN COMPTE DES QUESTIONS DE POPULATION DANS LES PLANS ET PROGRAMMES DE DEVELOPPEMENT AU NIVEAU NATIONAL, REGIONAL ET LOCAL						Durée du programme : 5 ans	
Auteur : SECRETARIAT PERMANENT DU CONSEIL NATIONAL DE POPULATION						Date d'élaboration : Décembre 2011	
Objectif : promouvoir la prise en compte des questions de population dans les projets, plans et programmes de développement au niveau national, régional et local.							
Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Indicateurs	Activités	Responsables	Partenaires	Sources de vérification	Hypothèses et risques
			1.2.5- Organiser une table ronde de mobilisation des ressources nécessaires à l'organisation de l'EDS V en 2014	INSD	- DGCOOP - PTF multilatéraux - PTF bilatéraux - SP/CONAPO		
			1.2.6- Organiser une table ronde de mobilisation des ressources nécessaires à l'organisation du RGPH en 2015	INSD	- DGCOOP - PTF multilatéraux - PTF bilatéraux - SP/CONAPO		
	1.3- Un système dynamique de valorisation des données de l'état civil (collecte, traitement, analyse et diffusion des données) est mis en place d'ici 2016	L'état du système de l'état civil	1.3.1- réaliser une étude diagnostique du système d'exploitation de l'état civil existant dans les 13 régions d'ici 2012	DGMEC	-SP/CONAPO -AMBF; UNICEF -PLAN BURKINA -PTF Bilatéraux -MJ,GS ; MDHPC ; MASSN MAECR ; INSD	-Rapport d'activité de la DGMEC	- disponibilité des ressources financières - Adhésion des partenaires techniques et financiers
			1.3.2- élaborer une stratégie de dynamisation du système d'exploitation de l'état civil à partir de 2013	DGMEC	SP/CONAPO; AMBF ;UNICEF; PLAN BURKINA; PTF Bilatéraux ; MJ,GS ; MDHPC ; MASSN ; MAECR ; INSD		

Titre du programme : PROGRAMME D'ACTION EN MATIERE DE POPULATION						Période d'exécution : 2012-2016	
Sous-programme : PRISE EN COMPTE DES QUESTIONS DE POPULATION DANS LES PLANS ET PROGRAMMES DE DEVELOPPEMENT AU NIVEAU NATIONAL, REGIONAL ET LOCAL						Durée du programme : 5 ans	
Auteur : SECRETARIAT PERMANENT DU CONSEIL NATIONAL DE POPULATION						Date d'élaboration : Décembre 2011	
Objectif : promouvoir la prise en compte des questions de population dans les projets, plans et programmes de développement au niveau national, régional et local.							
Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Indicateurs	Activités	Responsables	Partenaires	Sources de vérification	Hypothèses et risques
			1.3.3- Concevoir une base de données des faits de l'état civil en 2013	DGMEC	SP/CONAPO; AMBF; UNICEF; PLAN BURKINA; PTF Bilatéraux ; MJ,GS ; MDHPC ; MASSN ; MAECR ; INSD	-Rapport d'activité de l'INSD -Rapport d'activité de la DGMEC	
			1.3.4- Concevoir un logiciel de gestion des actes de l'état civil en 2013	DGMEC	SP/CONAPO; INSD; AMBF ; UNICEF; PLAN BURKINA; PTF Bilatéraux ; MJ,GS ; MDHPC ; MASSN ; MAECR		
			1.3.5- Former 351 agents de mairies (un agent par mairie) à l'utilisation du système d'exploitation à partir de 2014	DGMEC	SP/CONAPO; AMBF ; UNICEF; PLAN BURKINA; PTF Bilatéraux ; MJ,GS ; MDHPC ; MASSN ; MAECR ; DEP/MATDS		

Titre du programme : PROGRAMME D'ACTION EN MATIERE DE POPULATION						Période d'exécution : 2012-2016	
Sous-programme : PRISE EN COMPTE DES QUESTIONS DE POPULATION DANS LES PLANS ET PROGRAMMES DE DEVELOPPEMENT AU NIVEAU NATIONAL, REGIONAL ET LOCAL						Durée du programme : 5 ans	
Auteur : SECRETARIAT PERMANENT DU CONSEIL NATIONAL DE POPULATION						Date d'élaboration : Décembre 2011	
Objectif : promouvoir la prise en compte des questions de population dans les projets, plans et programmes de développement au niveau national, régional et local.							
Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Indicateurs	Activités	Responsables	Partenaires	Sources de vérification	Hypothèses et risques
			1.3.6- Assurer le suivi de la mise en œuvre de la stratégie de dynamisation du système d'exploitation de l'état civil à partir de 2013	DGMEC	SP/CONAPO; AMBF ; UNICEF; PLAN BURKINA; PTF Bilatéraux ; MJ,GS ; MDHPC ; MASSN ; MAECR ; INSD		
			1.3.7- Collecter annuellement les données de l'état civil, à partir de 2013	DGMEC	- SP/CONAPO; - AMBF ; UNICEF; - PLAN BURKINA; - PTF Bilatéraux ; - MJ,GS ; MDHPC ; MASSN ; - MAECR ; INSD		
			1.3.8- analyser annuellement les données d'état civil à partir de 2013	DGMEC	SP/CONAPO; AMBF ; UNICEF; PLAN BURKINA; PTF Bilatéraux ; MJ,GS ; MDHPC ; MASSN ; MAECR ; INSD		

Titre du programme : PROGRAMME D'ACTION EN MATIERE DE POPULATION						Période d'exécution : 2012-2016	
Sous-programme : PRISE EN COMPTE DES QUESTIONS DE POPULATION DANS LES PLANS ET PROGRAMMES DE DEVELOPPEMENT AU NIVEAU NATIONAL, REGIONAL ET LOCAL						Durée du programme : 5 ans	
Auteur : SECRETARIAT PERMANENT DU CONSEIL NATIONAL DE POPULATION						Date d'élaboration : Décembre 2011	
Objectif : promouvoir la prise en compte des questions de population dans les projets, plans et programmes de développement au niveau national, régional et local.							
Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Indicateurs	Activités	Responsables	Partenaires	Sources de vérification	Hypothèses et risques
			1.3.9- Publier les analyses des données d'état civil à partir de 2013	DGMEC	SP/CONAPO; AMBF ; UNICEF; PLAN BURKINA; PTF Bilatéraux ; MJ,GS ; MDHPC ; MASSN ; MAECR ; INSD		
Objectif spécifique 2 : renforcer les connaissances des acteurs de développement en population et développement	2.1- 65 responsables et acteurs (membres des cadres de concertation au niveau régional) des stratégies de développement aux niveaux sectoriel, régional, et local connaissent les interrelations population et développement chaque année à partir de 2012	Nombre de responsables et acteurs des stratégies de développement formés	2.1.1- Concevoir 3 modules spécifiques de formation sur la relation population et développement au Burkina Faso, chaque année, à partir de 2012	SP/CONAPO	- DEP de ministères partenaires - DR des Ministères partenaires - Commissions spécialisées du CONAPO	- Rapports d'activités du SP/CONAPO	- Disponibilité des ressources financières - Adhésion des acteurs des stratégies de développement
			2.1.2 - Produire 3 brochures sur la relation population et développement au Burkina Faso, chaque année, à partir de 2012	SP/CONAPO	- DEP de ministères partenaires - DR des Ministères partenaires - Commissions spécialisées du CONAPO		
			2.1.3- Reproduire et diffuser les brochures sur	SP/CONAPO	- DEP de ministères partenaires		

Titre du programme : PROGRAMME D'ACTION EN MATIERE DE POPULATION						Période d'exécution : 2012-2016	
Sous-programme : PRISE EN COMPTE DES QUESTIONS DE POPULATION DANS LES PLANS ET PROGRAMMES DE DEVELOPPEMENT AU NIVEAU NATIONAL, REGIONAL ET LOCAL						Durée du programme : 5 ans	
Auteur : SECRETARIAT PERMANENT DU CONSEIL NATIONAL DE POPULATION						Date d'élaboration : Décembre 2011	
Objectif : promouvoir la prise en compte des questions de population dans les projets, plans et programmes de développement au niveau national, régional et local.							
Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Indicateurs	Activités	Responsables	Partenaires	Sources de vérification	Hypothèses et risques
			la relation population et développement chaque année à partir de 2012		- DR des Ministères partenaires - Commissions spécialisées du CONAPO		
			2.1.3 - Organiser trois sessions de formation des différents acteurs et responsables en relation population et développement au Burkina Faso par an, à partir de 2012	SP/CONAPO	- DEP de ministères partenaires - DR des Ministères partenaires - Commissions spécialisées du CONAPO		
Objectif spécifique 3 : renforcer les capacités des ressources humaines des	3.1- 100% des cadres des structures	Proportion des cadres formés en modélisation	3.1.1- Former chaque année deux (2) cadres sur l'analyse approfondie des données de population, à partir de 2012	SP/CONAPO	- Commission spécialisée études et recherches - PTF multilatéraux - PTF bilatéraux	Rapport d'activité du SP/CONAPO	- disponibilité des ressources financières
			3.1.2- Organiser chaque année un atelier de formation et de	SP/CONAPO	- DEP des ministères - Instituts et centres de recherche		

Titre du programme : PROGRAMME D'ACTION EN MATIERE DE POPULATION						Période d'exécution : 2012-2016	
Sous-programme : PRISE EN COMPTE DES QUESTIONS DE POPULATION DANS LES PLANS ET PROGRAMMES DE DEVELOPPEMENT AU NIVEAU NATIONAL, REGIONAL ET LOCAL						Durée du programme : 5 ans	
Auteur : SECRETARIAT PERMANENT DU CONSEIL NATIONAL DE POPULATION						Date d'élaboration : Décembre 2011	
Objectif : promouvoir la prise en compte des questions de population dans les projets, plans et programmes de développement au niveau national, régional et local.							
Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Indicateurs	Activités	Responsables	Partenaires	Sources de vérification	Hypothèses et risques
structures spécialisées dans les études sur les questions de population en modélisation démo-économique	spécialisées dans les études sur les questions de population (SP/CONAPO, INSD, ISSP, DGISS, DGMEC) sont formés en modélisation démo-économique d'ici 2016	démo-économique	sensibilisation sur les méthodes d'analyse multi-niveaux, à partir de 2012		- Commission spécialisée études et recherches - PTF multilatéraux - PTF bilatéraux		
			3.1.3- Organiser chaque année un atelier de formation et de sensibilisation sur les méthodes d'analyse multi-variées, à partir de 2012	SP/CONAPO	- DEP des ministères - Instituts et centres de recherche - Commission spécialisée études et recherches - PTF multilatéraux - PTF bilatéraux		
			3.1.4- Organiser chaque année un atelier de formation et de sensibilisation sur les méthodes d'analyse longitudinales et transversales, à partir de 2012	SP/CONAPO	- DEP des ministères - Instituts et centres de recherche - Commission spécialisée études et recherches - PTF multilatéraux - PTF bilatéraux		
			4.1.1- Organiser cinq stages de formations approfondies en conception des modèles	SP/CONAPO	- DEP des ministères - Instituts et centres de recherche - Commission	Rapport d'activités du	- disponibilité des ressources financières

Titre du programme : PROGRAMME D'ACTION EN MATIERE DE POPULATION						Période d'exécution : 2012-2016	
Sous-programme : PRISE EN COMPTE DES QUESTIONS DE POPULATION DANS LES PLANS ET PROGRAMMES DE DEVELOPPEMENT AU NIVEAU NATIONAL, REGIONAL ET LOCAL						Durée du programme : 5 ans	
Auteur : SECRETARIAT PERMANENT DU CONSEIL NATIONAL DE POPULATION						Date d'élaboration : Décembre 2011	
Objectif : promouvoir la prise en compte des questions de population dans les projets, plans et programmes de développement au niveau national, régional et local.							
Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Indicateurs	Activités	Responsables	Partenaires	Sources de vérification	Hypothèses et risques
Objectif spécifique 4: améliorer les outils et méthodes de planification, à travers la conception et la vulgarisation des modèles thématiques en population et développement	4.1- 05 modèles thématiques d'intégration des variables démographiques sont conçus et vulgarisés d'ici 2016	Nombre de modèles thématiques (éducation, santé, urbanisation, agriculture/ environnement, emploi/économie)	d'intégration en 2012.		spécialisée études et recherches - PTF multilatéraux - PTF bilatéraux	SP/CONAPO	
			4.1.2- Elaborer 05 modèles thématiques d'intégration des variables démographiques en 2013	SP/CONAPO	- DEP des ministères - Instituts et centres de recherche - Commission spécialisée études et recherches		
			4.1.3- Organiser 02 ateliers d'amendement et de validation des modèles en 2013	SP/CONAPO	- DEP des ministères - Instituts et centres de recherche - Commission spécialisée études et recherches - PTF multilatéraux - PTF bilatéraux		
			4.1.4- Reproduire les 05 documents de modèles thématiques en 1000 exemplaires chacun en 2013	SP/CONAPO	- Commission spécialisée études et recherches - PTF multilatéraux - PTF bilatéraux		

Titre du programme : PROGRAMME D'ACTION EN MATIERE DE POPULATION						Période d'exécution : 2012-2016	
Sous-programme : PRISE EN COMPTE DES QUESTIONS DE POPULATION DANS LES PLANS ET PROGRAMMES DE DEVELOPPEMENT AU NIVEAU NATIONAL, REGIONAL ET LOCAL						Durée du programme : 5 ans	
Auteur : SECRETARIAT PERMANENT DU CONSEIL NATIONAL DE POPULATION						Date d'élaboration : Décembre 2011	
Objectif : promouvoir la prise en compte des questions de population dans les projets, plans et programmes de développement au niveau national, régional et local.							
Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Indicateurs	Activités	Responsables	Partenaires	Sources de vérification	Hypothèses et risques
			4.1.5- Diffuser les documents de modèle thématique auprès des DEP des secteurs ministériels concernés et leurs partenaires.	SP/CONAPO	- Commission spécialisée études et recherches - PTF multilatéraux - PTF bilatéraux		
	4.2- 100% des documents de stratégie de développement, élaborés ou révisés à partir de 2012, tiennent compte de la politique nationale de population	Nombre de document de stratégie de développement analysé	4.2.1- Analyser la prise en compte des questions de population dans 02 politiques sectorielles existantes par an, à partir de 2012	SP/CONAPO	- DEP des ministères - Commissions spécialisées du CONAPO - Comités techniques d'élaboration des politiques des Ministères - DGEP - SG des Ministères	Rapports d'activités du SP/CONAPO	- disponibilité des ressources financières - Adhésion des partenaires techniques et financiers et de l'Etat
			4.2.2- Organiser 02 sessions de travail par an avec les sectoriels sur la prise en compte des orientations de la PNP dans leurs politiques et programmes à partir de	SP/CONAPO	- DEP des ministères - SG des Ministères - Comités techniques d'élaboration des politiques des Ministères - DGEP		

Titre du programme : PROGRAMME D'ACTION EN MATIERE DE POPULATION						Période d'exécution : 2012-2016	
Sous-programme : PRISE EN COMPTE DES QUESTIONS DE POPULATION DANS LES PLANS ET PROGRAMMES DE DEVELOPPEMENT AU NIVEAU NATIONAL, REGIONAL ET LOCAL						Durée du programme : 5 ans	
Auteur : SECRETARIAT PERMANENT DU CONSEIL NATIONAL DE POPULATION						Date d'élaboration : Décembre 2011	
Objectif : promouvoir la prise en compte des questions de population dans les projets, plans et programmes de développement au niveau national, régional et local.							
Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Indicateurs	Activités	Responsables	Partenaires	Sources de vérification	Hypothèses et risques
			2012		- Commission spécialisée études et recherches		
Objectif spécifique 5 : renforcer les capacités en ressources humaines, matérielles, financières des structures spécialisées dans la production des données de population	5.1- 100% des structures en charge de la production des données de population ont leurs capacités en ressources humaines renforcées d'ici 2016	- Proportion des structures en charges des questions de population ayant bénéficiée d'une formation	5.1.1- Organiser une session de formation des cadres en analyse des politiques par an, à partir de 2012	SP/CONAPO	-MEF - PTF -Commission spécialisée études et recherches	Rapport d'activités du SP/CONAPO	- disponibilité des ressources financières - Adhésion des structures partenaires
			5.1.2- Financer deux stages de spécialisation à l'étranger par an pour le personnel des structures de production des données à partir de 2012	SP/CONAPO	-MEF - PTF -Commission spécialisée études et recherches		
	5.2- 100% des DREP ont leur capacité renforcée en matériels informatiques et 75% en matériels roulants d'ici 2016	Proportion des DREP dotées en matériels	5.2.1- Acquérir du matériel informatique au profit des 13 DREP à partir de 2012	MEF	- DREP - Commission spécialisée du CONAPO - PTF multilatéraux - PTF bilatéraux SP/CONAPO	Rapport d'activités du SP/CONAPO	- Indisponibilité des ressources financières
			5.2.2- Acquérir du matériel	MEF	- DREP		

Titre du programme : PROGRAMME D'ACTION EN MATIERE DE POPULATION						Période d'exécution : 2012-2016	
Sous-programme : PRISE EN COMPTE DES QUESTIONS DE POPULATION DANS LES PLANS ET PROGRAMMES DE DEVELOPPEMENT AU NIVEAU NATIONAL, REGIONAL ET LOCAL						Durée du programme : 5 ans	
Auteur : SECRETARIAT PERMANENT DU CONSEIL NATIONAL DE POPULATION						Date d'élaboration : Décembre 2011	
Objectif : promouvoir la prise en compte des questions de population dans les projets, plans et programmes de développement au niveau national, régional et local.							
Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Indicateurs	Activités	Responsables	Partenaires	Sources de vérification	Hypothèses et risques
			roulant (véhicules à 4 roues) pour 10 DREP à partir de 2012		- Commission spécialisée études et recherches - PTF multilatéraux - PTF bilatéraux SP/CONAPO		

f) Parties prenantes

Parties prenantes primaires

Les parties prenantes primaires sont les structures et acteurs bénéficiaires des activités inscrites dans le cadre du sous-programme 3 du PAP.

- Secrétariat permanent du Conseil national de population (SP/CONAPO)
- Cadres des structures centrales
- Cadres des structures déconcentrées
- Directions régionales des ministères partenaires
- Direction générale de l'économie et de la planification
- Secrétariat permanent du Conseil national de la statistique (SP/CNS)
- Direction générale de la modernisation de l'état civil (DGMEC)
- Institut national de la statistique et de la démographie (INSD)
- Instituts de formation
- Enseignants et formateurs

Parties prenantes secondaires

Les parties prenantes secondaires sont les structures chargées de la mise en œuvre des activités inscrites dans le cadre du sous-programme 3 du PAP.

- Association des municipalités du Burkina Faso (AMBF)
- Centre national des Manuels et Fournitures scolaires (CENAMAFS)
- Comités techniques d'élaboration des politiques des ministères
- Direction des études et de la planification des ministères
- Direction générale de la coopération (DGCoop)
- Direction générale l'économie et de la planification (DGEP)
- Direction générale de l'information et des statistiques sanitaires (DGISS)
- Directions régionales des ministères partenaires
- Institut national de la statistique et de la démographie (INSD)
- Instituts et centres de recherche
- Observatoire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (ONEF)
- Institut supérieur des sciences de la population (ISSP)
- Secrétariat généraux des ministères
- Secrétariat permanent du Conseil national de la statistique (SP/CNS)
- Secrétariat permanent du Conseil national de population (SP/CONAPO)
- Direction générale de la modernisation de l'état civil (DGMEC)
- Direction générale de la promotion de l'économie rurale (DGPER)

Partie prenantes tertiaires

Ce sont les structures responsables de la mise en œuvre des activités inscrites dans le cadre du sous-programme 3 du PAP.

- Premier Ministère
- Ministère en charge de l'économie et des finances
- Ministère en charge de la santé
- Ministère en charge de la communication
- Ministère en charge de l'Action sociale et de la solidarité nationale
- Ministère en charge des enseignements secondaire et supérieur
- Ministère en charge de la promotion de la femme
- Ministère en charge de l'action sociale et de la solidarité nationale (MASSN)
- Ministère en charge de la justice
- Ministère en charge des droits humains
- Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA)
- Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)
- Union Européenne
- Universités
- United States agency for international development (Agence des Etats Unis pour le développement international (USAID))
- Plan Burkina
- Partenaires techniques et financiers Bilatéraux
- Banque africaine de développement (BAD)
- Banque Mondiale

3.3.4. Sous-programme 4 : migration

Le Burkina Faso dispose depuis 2009 d'un projet de Politique nationale en matière de migration validé. Au regard des enjeux des migrations dans un monde en crise, la politique nationale de population a fait de la gestion des migrations l'un de ces axes stratégiques majeurs. C'est pour contribuer à la mise en œuvre de cette politique migratoire que le présent programme d'action de la PNP lui consacre un sous-programme à part entière. Le sous-programme «Migration» *est l'opérationnalisation de l'axe stratégique 4 de la PNP, à savoir : « promouvoir une gestion cohérente, efficace, intégrée et concertée des migrations en vue d'optimiser leur impact sur le développement ».*

a) Justification du sous-programme

Le Burkina Faso a été de tout temps un foyer d'intenses mouvements migratoires, aussi bien à l'intérieur de ses frontières qu'en direction de l'étranger. En effet, selon les résultats du RGPH 2006, 22,1 % de la population totale sont des migrants (15,7 % pour la migration interne et 6,4 % pour la migration internationale). Entre 2005 et 2006, on a enregistré 231 623 migrants internes et 60 449 migrants externes (contre 38 323 migrants externes en 2002). Au regard de leur ampleur et de leur intensité, les mouvements migratoires ont structuré la vie nationale et influencent les activités et le mode de vie des populations.

La problématique des migrations interpelle tous les acteurs, aussi bien publics que privés, nationaux qu'internationaux. En effet, elle n'est pas sans conséquence sur le degré de cohésion nationale, l'efficacité des politiques de développement et de lutte contre la pauvreté, les efforts en matière d'aménagement du territoire, l'intégration régionale et sous-régionale.

Conscient de cette situation, le pays a mené une importante masse d'études sur le phénomène migratoire. Ces études ont permis l'organisation et la tenue d'un symposium national sur les migrations au Burkina Faso en juillet 2006. Ce symposium a regroupé plus de deux cent participants dont la diaspora Burkinabè de seize pays. L'une des recommandations issues de ce symposium a été l'élaboration d'une politique migratoire au Burkina Faso.

C'est donc logiquement que, depuis 2009, le Burkina Faso a entrepris l'élaboration d'une politique nationale en matière de migration en vue d'une gestion cohérente et intégrée du phénomène, d'en maximiser les effets positifs tout en réduisant ses effets pervers. Le programme d'action de cette politique migratoire est en cours de finalisation.

Le sous-programme est une interpellation sur la nécessité d'adopter et mettre en œuvre la PNMig au regard de l'importance de la question migratoire dans le processus de développement du pays. Le PAP III, centré sur les problèmes de population non pris en compte ou insuffisamment pris en compte, entend contribuer à la mise en œuvre de la PNMig à travers la résolution des insuffisances suivantes :

Insuffisance d'une gestion concertée des migrations au Burkina Faso

Le caractère transversal et multisectoriel de la migration a rendu parfois difficile sa prise en compte explicite dans les politiques publiques. Or, les flux migratoires sont appelés à

s'accentuer dans un contexte actuel de mondialisation et de changements climatiques, posant du même coup des défis nouveaux et imprévisibles qui rendent impérieux leur gestion publique dans un cadre coordonné, cohérent et visible.

La gestion de la migration ne sera effective que si des actions sont menées dans ce sens. Cela suppose un certain nombre de conditions nécessaires qu'il faut progressivement instaurer par le biais de la coopération et de la coordination au niveau tant national qu'international. C'est d'abord au niveau national qu'il faut aborder la gestion des migrations de manière plus méthodique. Les problèmes liés aux migrations sont traités sans grande coordination entre les différentes structures concernées au sein de la même administration. Une approche globale passerait notamment par la prise en compte des implications et des répercussions de certaines politiques sur d'autres intervenants, ce qui suppose une coordination et des partenariats entre toutes les institutions gouvernementales compétentes des différents Etats-Parties.

Insuffisance de données statistiques sur les migrations

Disposer de données significatives sur les stocks de migrants et les flux migratoires constitue l'un des éléments clefs d'une gestion efficace des migrations. Il est essentiel de disposer de données fiables pour surveiller les flux et comprendre les tendances ; ce qui constitue une exigence de base pour l'élaboration des politiques, des programmes et la coopération dans ce domaine.

Les données disponibles sur les flux migratoires au Burkina Faso sont insuffisantes et parfois de faible qualité. Le manque d'informations pertinentes a des effets politiques puisque les besoins des migrants ne peuvent pas être pris en compte par les décideurs politiques. La migration est communément considérée comme un facteur de développement mais dans de nombreux cas, elle n'a pas été intégrée dans les stratégies de développement à cause entre autres du manque de données fiables.

b) Objectifs du sous-programme

➤ Objectif général

Le sous-programme 4 a pour objectif global de « *contribuer à la mise en œuvre de la politique migratoire au Burkina Faso* ».

➤ Objectifs spécifiques

De manière spécifique, il s'agira de :

- ✓ Contribuer à la mise en place du cadre institutionnel de la Politique migratoire
- ✓ promouvoir une meilleure connaissance du phénomène migratoire au Burkina Faso.

c) Résultats attendus

- une politique nationale de gestion du phénomène migratoire est adoptée en 2012 ;
- le programme d'action en matière de migration est élaboré dès 2012 ;

- la structure chargée de la mise en œuvre de la PNMig est mise en place en 2012 ;
- un programme d'études sur le phénomène migratoire au Burkina Faso est disponible en 2012 ;
- les résultats de l'enquête nationale sur le phénomène migratoire sont disponibles en 2014.

d) Stratégies et actions

La contribution du PAP III à la mise en œuvre de la PNMig se fera à travers :

- la mobilisation de ressources financières pour la réalisation des études et recherches;
- la promotion des études et recherches sur le phénomène migratoire ;
- la mise en place d'une structure chargée de gérer les questions migratoires.

Pour ce faire les actions suivantes sont proposées :

- la finalisation de la politique nationale en matière de migration et l'élaboration de son programme d'actions ;
- la réalisation des études et enquête sur le phénomène migratoire ;
- la proposition des textes devant régir le Commissariat général à la migration.

e) Tableau du cadre logique

<ul style="list-style-type: none"> - Titre du programme : Troisième programme d'action en matière de population - Sous-programme : MIGRATION 							Période d'exécution : 2012 - 2016
							Durée du programme : 5 ans
Auteur : SECRETARIAT PERMANENT DU CONSEIL NATIONAL DE POPULATION							Date d'élaboration : décembre 2011
Objectif général : Contribuer à la mise en œuvre de la politique migratoire au Burkina Faso							
Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Indicateurs	Activités	Responsables	Partenaires	Sources de vérification	Hypothèses et risques
Objectif spécifique 1 : Contribuer à la mise en place du cadre institutionnel de la Politique migratoire	1.1. Une politique nationale de gestion du phénomène migratoire est adoptée en 2012	le document de politique nationale en matière de migration au Burkina Faso	1.1.1. finaliser le document de politique nationale en matière de migration au Burkina Faso en 2012	SP/CONAPO	structures ministérielles concernées, OSC, PTF	Journal officiel Rapport d'activités	Disponibilité des ressources financières Survenus d'évènements inattendus
			1.1.2. organiser une rencontre de présentation de la politique nationale en matière de migration au Burkina Faso aux décideurs, aux PTF, à la diaspora et au grand public en 2012	SP/CONAPO	structures ministérielles concernées, OSC, PTF, Diaspora		
			1.1.3. Reproduire la politique nationale en matière de migration au Burkina Faso en 2000 exemplaires en 2012	SP/CONAPO	PTF		
			1.1.4. Diffuser la politique nationale en matière de migration au Burkina Faso en mooré, dioula fulfuldé et anglais en 4000 exemplaires en 2012	SP/CONAPO	PTF ; Gouvernorat ; DREP ; Associations et réseaux en populations et développement ; Membres des		

<ul style="list-style-type: none"> - Titre du programme : Troisième programme d'action en matière de population - Sous-programme : MIGRATION 							Période d'exécution : 2012 - 2016
							Durée du programme : 5 ans
Auteur : SECRETARIAT PERMANENT DU CONSEIL NATIONAL DE POPULATION							Date d'élaboration : décembre 2011
Objectif général : Contribuer à la mise en œuvre de la politique migratoire au Burkina Faso							
Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Indicateurs	Activités	Responsables	Partenaires	Sources de vérification	Hypothèses et risques
					commissions spécialisées ; MAECR ; Médias		
	1.2. Le programme d'action en matière de migration est élaboré dès 2012	document de programme de mise en œuvre de la politique nationale en matière de migration au Burkina Faso	1.2.1. Effectuer deux voyages d'études (Mali, Maroc, Tunisie ou Cap Vert) pour s'inspirer des bonnes pratiques en matière de migration en 2012	SP/CONAPO	MAECR PTF	Rapport d'activités	Disponibilité des ressources financières Engagement des acteurs Survenus d'évènements inattendus
			1.2.2. Elaborer le programme de mise en œuvre de la politique nationale en matière de migration au Burkina Faso en 2012	SP/CONAPO	structures ministérielles concernées ; Banques et établissements financiers ; PTF, OSC		

<ul style="list-style-type: none"> - Titre du programme : Troisième programme d'action en matière de population - Sous-programme : MIGRATION 							Période d'exécution : 2012 - 2016
							Durée du programme : 5 ans
Auteur : SECRETARIAT PERMANENT DU CONSEIL NATIONAL DE POPULATION							Date d'élaboration : décembre 2011
Objectif général : Contribuer à la mise en œuvre de la politique migratoire au Burkina Faso							
Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Indicateurs	Activités	Responsables	Partenaires	Sources de vérification	Hypothèses et risques
			1.2.3. diffuser en 1000 exemplaires le programme de mise en œuvre de la politique nationale en matière de migration au Burkina Faso en 2012	SP/CONAPO	PTF ; Gouvernorat ; DREP ; Associations et réseaux en population et développement ; Membres des commissions spécialisées ; MAECR ; Médias		
	1.3. La structure chargée de la mise en œuvre de la PNMig est mise en place en 2012	Existence de la structure en charge de piloter la PNMig d'ici fin décembre 2012	1.3.1. Réaliser une étude diagnostic des structures en charge des questions de migrations au Burkina Faso en 2013 1.3.2. Elaborer un projet de textes de la structure en charge de piloter la PNMig en 2012	SP/CONAPO	PTF ; Membres des commissions spécialisées	Rapport d'étude Textes de la structure en charge de piloter la PNMig	Disponibilité des ressources financières Engagement des acteurs Survenus d'événements inattendus
Objectif spécifique 2 : promouvoir une	2.1. Un programme d'études sur le	existence du programme d'étude	2.1.1. Elaborer un programme d'études sur le phénomène migratoire en	SP/CONAPO	INSD; ISSP; SP/CNS; DGAT/DLR;	Document de programme	Disponibilité des ressources

<ul style="list-style-type: none"> - Titre du programme : Troisième programme d'action en matière de population - Sous-programme : MIGRATION 							Période d'exécution : 2012 - 2016
							Durée du programme : 5 ans
Auteur : SECRETARIAT PERMANENT DU CONSEIL NATIONAL DE POPULATION							Date d'élaboration : décembre 2011
Objectif général : Contribuer à la mise en œuvre de la politique migratoire au Burkina Faso							
Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Indicateurs	Activités	Responsables	Partenaires	Sources de vérification	Hypothèses et risques
meilleure connaissance du phénomène migratoire au Burkina Faso	phénomène migratoire au Burkina Faso est disponible en 2012		2013		SP/CSBE ; Membres des commissions spécialisées ; PTF	Rapports d'atelier Rapports d'études	financières Engagement des acteurs Survenus d'événements inattendus
			2.1.2. Réaliser 01 étude thématique par an sur les phénomènes migratoires à partir de 2013		INSD; ISSP; SP/CNS; SP/CSBE; DGAT/DLR; SP/CSBE ; Membres des commissions spécialisées ; PTF		
			2.1.3. diffuser chaque étude en 500 exemples d'ici à 2015	SP/CONAPO	INSD; ISSP; SP/CNS; DGAT/DLR; Membres des commissions spécialisées ; PTF		
	2.2. Les résultats de l'enquête nationale sur le phénomène migratoire sont disponibles en		2.2.1. organiser une rencontre de plaidoyer sur la mobilisation des ressources pour la réalisation d'une enquête nationale sur le phénomène migratoire en 2013	SP/CONAPO	INSD; ISSP; SP/CNS DGAT/DLR,SP/CSBE PTF, DGCoop	Rapport d'enquête	

<ul style="list-style-type: none"> - Titre du programme : Troisième programme d'action en matière de population - Sous-programme : MIGRATION 							Période d'exécution : 2012 - 2016
							Durée du programme : 5 ans
Auteur : SECRETARIAT PERMANENT DU CONSEIL NATIONAL DE POPULATION							Date d'élaboration : décembre 2011
Objectif général : Contribuer à la mise en œuvre de la politique migratoire au Burkina Faso							
Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Indicateurs	Activités	Responsables	Partenaires	Sources de vérification	Hypothèses et risques
	2014	La disponibilité des résultats de l'enquête	2.2.2. Réaliser l'enquête nationale sur le phénomène migratoire au Burkina Faso en 2014	SP/CONAPO	INSD; ISSP; SP/CNS DGAT/DLR, SP/CSBE Membres des commissions spécialisées ; PTF		Disponibilité des ressources financières Engagement des acteurs Survenus d'évènements inattendus
			2.2.3. diffuser en 1000 exemplaires les résultats de l'enquête nationale sur le phénomène migratoire au Burkina Faso en 2014	SP/CONAPO	INSD; ISSP; SP/CNS; DGAT/DLR; SP/CSBE; Membres des commissions spécialisées ; PTF ; Medias ; Gouvernorat ; DREP ;		

f) Parties prenantes

Parties prenantes primaires

Les parties prenantes primaires sont les structures et acteurs bénéficiaires des activités inscrites dans le cadre du sous-programme 4 du PAP.

- Emigrés ;
- Immigrés ;
- organisations paysannes ;
- jeunes ;
- migrants et non migrants

Parties prenantes secondaires

Les parties prenantes secondaires sont les structures chargées de la mise en œuvre des activités inscrites dans le cadre du sous-programme 4 du PAP.

- Secrétariat permanent du conseil national de population
- Secrétariat permanent du conseil supérieur des burkinabè de l'étranger ;
- Secrétariat permanent de la commission nationale pour l'intégration régionale au ministère des Affaires étrangères
- Secrétariat permanent du conseil national de secours d'urgence et de réhabilitation ;
- Direction générale de la protection civile au ministère chargé de l'administration territoriale et de la décentralisation ;
- Direction générale du travail ;
- Agence nationale de promotion de l'emploi ;
- Observatoire national de l'emploi et de la formation professionnelle ;
- Direction générale de l'aménagement du territoire, du développement local et régional ;
- Direction générale de l'économie et de la planification ;
- Direction des études et de planification ;
- Direction générale du foncier, de la formation de l'organisation du monde rural ;
- Direction générale de la santé ;
- Commission nationale pour les réfugiés ;
- Collectivités territoriales (régions et communes) ;
- Banques et les établissements financiers ;
- Direction de la migration

Parties prenantes tertiaires

Ce sont les structures responsables de la mise en œuvre des activités inscrites dans le cadre du sous-programme 4 du PAP.

- Ministère en charge de l'économie et des finances ;
- Ministère en charge de l'industrie, du commerce, de la promotion de l'initiative privée et de l'artisanat ;

- Ministère en charge de l'agriculture, de l'hydraulique et des ressources halieutiques ;
- Ministère en charge des ressources animales ;
- Ministère en charge de l'administration territoriale et de la décentralisation ;
- Ministère en charge de la sécurité ;
- Ministère en charge des enseignements secondaire et supérieur ;
- Ministère en charge des infrastructures ;
- Ministère en charge de l'habitat et de l'urbanisme ;
- Ministère en charge des affaires étrangères et de la coopération régionale ;
- Ministère en charge de la jeunesse, de l'emploi et de la formation professionnelle ;
- Ministère en charge du travail ;
- Organisation internationale de migration et autres PTF;
- Ministère en charge de la santé.

3.3.5. Sous-programme 5 : renforcement des capacités nationales de coordination et de veille sur les questions de population à tous les niveaux.

La mise en œuvre des politiques et programmes implique la nécessité du suivi et de l'évaluation. Cette fonction devrait être sous-tendue par un cadre conceptuel, pertinent et rigoureux fondé sur une approche de gestion axée sur les résultats. En outre, le suivi et l'évaluation permettent d'assurer une meilleure gestion des activités et une plus grande maîtrise des dépenses publiques, d'analyser l'impact des actions menées, et de fournir des pistes pour une réorientation éventuelle des actions.

Le succès dans cette coordination dépend de l'adhésion des différents acteurs impliqués dans la mise en œuvre, mais aussi des capacités des organes du CONAPO à assurer pleinement leur rôle. La visibilité de la PNP dans le dispositif national de pilotage du développement doit être renforcée, pour permettre au CONAPO et à tous ses organes d'assurer pleinement les fonctions de suivi-évaluation, de coordination et de veille.

a) Justification du sous-programme

Toute action de développement qui vise une grande efficacité doit s'intégrer et s'exécuter dans un cadre global organisé et concerté, défini par l'autorité publique. Le sous-programme sur le renforcement des capacités nationales de coordination et de veille sur les questions de population à tous les niveaux, trouve sa justification dans le souci de canaliser les actions multisectorielles des divers intervenants en matière de population pour l'exécution efficiente de la PNP et du PAP.

Faible capacité des acteurs de mise en œuvre de la PNP

En visant à mieux organiser et harmoniser les interventions des partenaires, la coordination et le suivi-évaluation cherchent à optimiser l'impact des interventions en matière de population pour l'atteinte des objectifs de la PNP.

Les insuffisances relevées par le bilan de mise en œuvre du PAP II montrent que le besoin de coordination des acteurs de mise en œuvre du PAP reste encore important tant au niveau central, décentralisé que déconcentré.

En effet, malgré la position de leadership dévolue au SP/CONAPO en matière de coordination et d'animation des cadres de concertation sur les questions de population et garant de leur opérationnalité, il souffre encore d'une insuffisance en ressources humaines, matérielles et financières nécessaires pour son fonctionnement optimal.

Les structures de la mise en œuvre du PAP qui sont tenues de faire parvenir trimestriellement un rapport d'exécution au SP/CONAPO n'ont pas joué leur rôle. Cet état de fait s'explique par :

- faiblesse de collectes des données en rapport avec les indicateurs ;
- faiblesse des compétences des acteurs pour assurer d'une part la collecte des données et d'autre part, la coordination et le suivi ;

- insuffisance de ressources nécessaires au fonctionnement des différents organes de coordination du PAP.

Dysfonctionnement des organes de coordination de la mise en œuvre de la PNP

Le partage d'information entre les structures productrices et utilisatrices de données connaît des insuffisances. Ce dysfonctionnement appelle donc un renforcement de la coordination entre ces structures et institutions spécialisées sur les questions de population.

Pour lever les contraintes identifiées dans le domaine de la coordination et du suivi évaluation des activités de population, le sous-programme renforcement des capacités nationales de coordination et de veille sur les questions de population a identifié un objectif général décliné en objectifs spécifiques.

b) Objectifs du sous-programme

➤ Objectif général

L'objectif général de ce sous-programme est de « renforcer les capacités des acteurs de mise en œuvre du PAPIII *pour une meilleure coordination et un meilleur suivi-évaluation de la PNP et du PAP aux niveaux central, décentralisé et déconcentré* ».

➤ Objectifs spécifiques

Il s'agit de :

- renforcer les capacités techniques et institutionnelles de tous les acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la PNP ;
- améliorer le mécanisme de coordination, de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre du PAP aux niveaux central, déconcentré et décentralisé.

c) Résultats attendus

- les capacités techniques et institutionnelles des organes du CONAPO sont renforcées d'ici 2016 ;
- la visibilité du SP/CONAPO s'est renforcée d'ici 2016 ;
- les cadres de concertation sur les questions de population au niveau décentralisé sont opérationnels d'ici 2016 ;
- les bases de données régionales sur les questions de population et développement sont dynamisées dès 2012 ;
- le suivi et l'évaluation de la PNP et du PAP sont assurés aux niveaux central, décentralisé et déconcentré.

d) Stratégies et actions

En vue de la mise en œuvre de ce sous-programme, les stratégies suivantes seront développées :

- le renforcement des capacités techniques et institutionnelles de tous les acteurs impliqués dans la mise en œuvre du PAP 3 ;
- l'amélioration du mécanisme de coordination de la mise en œuvre du PAP3.

A cet effet, les actions suivantes seront développées :

- la formation des acteurs aux niveaux central, déconcentré et décentralisé ;
- l'appui en ressources humaines, matérielles et financières aux structures chargées de la mise du programme d'action en matière de population à tous les niveaux;
- l'appui à la fonctionnalité des cadres de concertation à tous les niveaux ;
- la promotion des activités de visibilité du Secrétariat permanent du CONAPO.

e) Tableau du cadre logique

<ul style="list-style-type: none"> - Titre du programme : Programme d'action en matière de population - Sous-programme : RENFORCEMENT DES CAPACITES NATIONALES DE COORDINATION ET DE VEILLE SUR LES QUESTIONS DE POPULATION A TOUS LES NIVEAUX 						Période d'exécution : 2012-2016		
						Durée du programme : 5 ans		
Auteur : SECRETARIAT PERMANENT DU CONSEIL NATIONAL DE POPULATION						Date d'élaboration : décembre 2011		
Objectif général : renforcer les capacités nationales pour une meilleure coordination et un meilleur suivi-évaluation de la PNP et du PAP aux niveaux central, décentralisé et déconcentré.								
Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Indicateurs	Activités	Responsables	Partenaires	Source de vérification	Hypothèses et risques	
Objectif spécifique 1 : renforcer les capacités techniques et institutionnelles de tous les acteurs impliqués dans mise en œuvre de la PNP	1.1 Les capacités techniques et institutionnelles des organes du CONAPO sont renforcées d'ici 2016	-Nombre d'agents répondant au profil - proportion de cadres formés -Nombre d'assemblées générales tenues à bonne date par les organes	1.1.1 Mettre à la disposition du SP/CONAPO des ressources humaines et matérielles adéquates (économiste, statisticien, démographe) à partir de 2012	MEF	SP/CONAPO MFPRE PTF	Rapport d'activités	Disponibilité des ressources financières; Adhésion des partenaires	
			1.1.2 Doter le SP/CONAPO en matériel informatique (ordinateur de grande capacité) pour la gestion des bases de données en 2012	MEF	SP/CONAPO PTF			
			1.1.3 Former 18 cadres du SP/CONAPO en stratégies de mobilisation des ressources en 2012	SP/CONAPO	PTF ISSP DGCoop			
			1.1.4 Organiser tous les deux ans l'assemblée générale du CONAPO à partir de 2012	SP/CONAPO	Membres du CONAPO PTF			Rapports de sessions
			1.1.5 Tenir 02 réunions statutaires de chaque commission spécialisée	SP/CONAPO	Membres des commissions spécialisées du			

– Titre du programme : Programme d'action en matière de population – Sous-programme : RENFORCEMENT DES CAPACITES NATIONALES DE COORDINATION ET DE VEILLE SUR LES QUESTIONS DE POPULATION A TOUS LES NIVEAUX						Période d'exécution : 2012-2016 Durée du programme : 5 ans	
Auteur : SECRETARIAT PERMANENT DU CONSEIL NATIONAL DE POPULATION						Date d'élaboration : décembre 2011	
Objectif général : renforcer les capacités nationales pour une meilleure coordination et un meilleur suivi-évaluation de la PNP et du PAP aux niveaux central, décentralisé et déconcentré.							
Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Indicateurs	Activités	Responsables	Partenaires	Source de vérification	Hypothèses et risques
			du CONAPO chaque année		CONAPO		
			1.1.6 Organiser trois sessions de formation des membres des commissions spécialisées en suivi évaluation des projets et programmes de développement dès 2012	SP/CONAPO	DGEP DEP des Ministères, membres des commissions spécialisées		
			1.1.7 Acquérir le logiciel MS project dès 2012	MEF	SP/CONAPO PTF	Rapport d'exécution	
			1.1.8 Organiser trois sessions de formation des membres des commissions spécialisées sur MS Project dès 2012	SP/CONAPO	ISSP PTF, membres des commissions spécialisées, INSD	Rapport des ateliers de formation	
			1.1.9 Organiser trois sessions de formation des membres des commissions spécialisées sur la GAR dès 2012	SP/CONAPO	Commissions spécialisées du CONAPO		
	1.2 : La visibilité du SP/CONAPO	-Nombre d'émissions réalisées sur les	1.2.1 Organiser deux émissions et /ou des	SP/CONAPO	Chaînes de télévision ; PTF	Rapport d'activités	Adhésion des partenaires ;

– Titre du programme : Programme d'action en matière de population – Sous-programme : RENFORCEMENT DES CAPACITES NATIONALES DE COORDINATION ET DE VEILLE SUR LES QUESTIONS DE POPULATION A TOUS LES NIVEAUX							Période d'exécution : 2012-2016 Durée du programme : 5 ans
Auteur : SECRETARIAT PERMANENT DU CONSEIL NATIONAL DE POPULATION							Date d'élaboration : décembre 2011
Objectif général : renforcer les capacités nationales pour une meilleure coordination et un meilleur suivi-évaluation de la PNP et du PAP aux niveaux central, décentralisé et déconcentré.							
Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Indicateurs	Activités	Responsables	Partenaires	Source de vérification	Hypothèses et risques
	s'est renforcée d'ici 2016	activités du SP-CONAPO -Nombre d'accords de partenariat établis -Nombre de synthèse d'études et de recherches publiées	débats télévisés par an sur les questions de population sur le SP/COANPO dès 2012 1.2.2 Etablir un partenariat efficace avec les OSC intervenants dans le domaine de la population et développement et les médias à partir de 2012 1.2.3 : Réaliser des synthèses des résultats d'études et de recherches dans les organes de presse à partir de 2012 1.2.4 : Animer le site web du SP/CONAPO	SP/CONAPO SP/CONAPO	Les organes de presse ; OSC Les organes de presse ; les instituts de recherche (ISSP, CNRST...)		Disponibilité des ressources financières
Objectif spécifique 2 : renforcer l'opérationnalité du mécanisme de coordination, de suivi et d'évaluation de la	2.1 Les cadres de concertation sur les questions de population au niveau décentralisé sont opérationnelles	-Nombre de commissions fonctionnelles -nombre de sessions tenues	2.1.1 Créer des commissions thématiques sur les questions de population et développement au sein des cadres de concertation régionaux à partir de 2012	SP/CONAPO	Gouvernorat Haut-commissariat DREP	Rapport des sessions tenues	Disponibilité des ressources financières ; Adhésion des partenaires

– Titre du programme : Programme d'action en matière de population – Sous-programme : RENFORCEMENT DES CAPACITES NATIONALES DE COORDINATION ET DE VEILLE SUR LES QUESTIONS DE POPULATION A TOUS LES NIVEAUX						Période d'exécution : 2012-2016 Durée du programme : 5 ans	
Auteur : SECRETARIAT PERMANENT DU CONSEIL NATIONAL DE POPULATION						Date d'élaboration : décembre 2011	
Objectif général : renforcer les capacités nationales pour une meilleure coordination et un meilleur suivi-évaluation de la PNP et du PAP aux niveaux central, décentralisé et déconcentré.							
Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Indicateurs	Activités	Responsables	Partenaires	Source de vérification	Hypothèses et risques
mise en œuvre du PAP au niveau central, décentralisé et déconcentré	d'ici 2016		2.1.2 Tenir deux sessions par an de la commission thématique sur les questions de population dans chaque région à partir de 2012	SP/CONAPO	DREP ; gouvernorats, structures déconcentrées ; membres des cadres de concertations régionaux ; ONG		
			2.1.3 Appuyer le fonctionnement des cadres de concertation au niveau décentralisé à partir de 2012	SP/CONAPO	gouvernorats, structures déconcentrées DREP, membres des cadres de concertations régionaux		
	2.2 : Les bases de données régionales sur les questions de population et développement sont dynamisées	nombre de bases de données fonctionnelles	2.2.1 Doter les structures en charge de la gestion des bases au niveau régional en matériel informatique (ordinateur, imprimante) à partir de 2012.	DGEP	SP/CONAPO ; INSD, DREP ; UNFPA ; structures déconcentrées ; DGSI	Rapport des sessions de formation	Disponibilité de ressources financières ; Adhésion des partenaires

– Titre du programme : Programme d'action en matière de population – Sous-programme : RENFORCEMENT DES CAPACITES NATIONALES DE COORDINATION ET DE VEILLE SUR LES QUESTIONS DE POPULATION A TOUS LES NIVEAUX						Période d'exécution : 2012-2016 Durée du programme : 5 ans	
Auteur : SECRETARIAT PERMANENT DU CONSEIL NATIONAL DE POPULATION						Date d'élaboration : décembre 2011	
Objectif général : renforcer les capacités nationales pour une meilleure coordination et un meilleur suivi-évaluation de la PNP et du PAP aux niveaux central, décentralisé et déconcentré.							
Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Indicateurs	Activités	Responsables	Partenaires	Source de vérification	Hypothèses et risques
	dès 2012		2.2.2 Tenir une rencontre de concertation par an sur la gestion de bases de données au niveau dans chaque région à partir de 2012 2.2.3 Organiser deux sessions de formations des acteurs régionaux en gestion de bases de données sociodémographiques	DGEP INSD	SP/CONAPO INSD, DREP, UNFPA, structures déconcentrées SP/CONAPO DGEP, DREP, UNFPA, structures déconcentrées		
	2.3 le suivi et l'évaluation de la PNP et du PAP sont assurés aux niveaux central, décentralisé et déconcentré	Nombre de rapport de suivi évaluation produit	2.3.1 Elaborer un plan de suivi évaluation du PAP3	SP/CONAPO	Commissions spécialisées du CONAPO	Rapport d'adoption du plan de suivi - évaluation	Disponibilité des ressources financières ; Adhésion des partenaires
2.3.2 Réaliser une évaluation à mi-parcours du PAP 3 en 2013			SP/CONAPO	Commissions spécialisées du CONAPO	Rapport d'évaluation à mi-parcours		
2.3.3 Réaliser une évaluation finale du PAP 3 en 2015			SP/CONAPO	Commissions spécialisées du CONAPO	Rapport d'évaluation finale		

f) Parties prenantes

Partie prenantes primaires

Les parties prenantes primaires sont les structures et acteurs bénéficiaires des activités inscrites dans le cadre du sous-programme 5 du PAP.

- Personnel des structures centrales et déconcentrées
- Directions régionales de l'économie et de la planification
- Secrétariat permanent du Conseil national de la statistique
- Les organes du Conseil national de population
- Directions des études et de la planification des ministères

Parties prenantes secondaires

Les parties prenantes secondaires sont les structures chargées de la mise en œuvre des activités inscrites dans le cadre du sous-programme 5 du PAP.

- Secrétariat permanent du conseil national de population
- Direction générale de l'économie et de la planification
- Direction des affaires financières des ministères
- Direction générale de la coopération
- Direction de l'évaluation des projets et du suivi des investissements
- Les réseaux en population et développement
- Les médias publics et privés
- Organisations de la société civile
- Les Gouvernorats
- Hauts commissariats
- Partenaires techniques et financiers
- Institut national de la statistique et de la démographie
- Institut supérieur des sciences de la population
- Direction générale des services informatiques

Parties prenantes tertiaires

Ce sont les structures responsables de la mise en œuvre des activités inscrites dans le cadre du sous-programme 5 du PAP.

- Ministère en charge de l'économie et des finances
- Ministère en charge de la santé
- Ministère en charge de la communication
- Ministère en charge de l'Action sociale et de la solidarité nationale
- Ministère en charge des enseignements secondaire et supérieur
- Ministère en charge de l'éducation nationale
- Ministère en charge de la promotion de la femme
- Ministère en charge de la fonction publique
- Partenaires techniques et financiers

3.4. Mise en œuvre du PAPIII

3.4.1. *Le Secrétariat Permanent du conseil national de population*

Le Secrétariat Permanent du Conseil National de Population (SP/CONAPO) est l'organe administratif du CONAPO. Il est chargé de coordonner les travaux des commissions spécialisées du CONAPO, de centraliser les résultats des études en matière de population, de participer à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation des programmes et stratégies sectoriels en matière de population et de rechercher les fonds pour le financement des programmes de population. Il appuiera également de façon technique les cadres de concertations régionales.

A ce titre, le Secrétariat permanent du CONAPO coordonne la mise en œuvre et le suivi-évaluation des sous programmes. Il élaborera et mettra en œuvre un plan de suivi et d'évaluation du PAP.

Aussi, l'ensemble des actions à mener se résumeront à des activités de recherche, de communication/plaidoyer et de formation en population et développement. Toutefois, la réalisation des activités se fera en étroite collaboration avec les structures techniques des différents départements ministériels et les DREP, les associations et réseaux en population et développement qui assureront l'IEC/CCC.

3.4.2. *Les autres institutions nationales et internationales responsables de la mise en œuvre des sous-programmes*

Le sous-programme « santé de la reproduction/ planification familial » : la responsabilité de la mise en œuvre de ce programme incombe aux ministères en charge de la santé et de l'économie et des finances.

Le sous-programme « renforcement de l'IEC/CCC/plaidoyer dans le domaine de population et développement » : il sera mis en œuvre par les ministères en charge de l'action sociale, de la promotion de la femme, de l'éducation et de la formation professionnelle, de la communication.

Le sous-programme « prise en compte des questions de population » : il sera assuré par le ministère en charge de l'économie et des finances et celui en charge de l'éducation.

Le sous-programme « migration » : il sera mise en œuvre par les ministères en charge de l'économie et des finances, des affaires étrangères du travail, de l'action sociale, de la jeunesse et de l'emploi.

Pour l'exécution de chacun de ces sous-programmes, l'appui des partenaires techniques et financiers, des organisations non gouvernementales et associations et du secteur privé sera sollicité :

- les PTF contribueront à la mise en œuvre du PAP III à travers leur appui technique et financier dans l'exécution des sous-programmes ;
- les ONG, organisations d'employeurs et des travailleurs, associations et réseaux en population et développement appuieront la mise en œuvre à travers leurs plans d'actions ;

- les leaders d’opinion (autorités coutumières et religieuses) participeront à la réalisation par des actions d’IEC à l’endroit des communautés de base pour une adhésion effective aux activités ;
- le secteur privé pourra soutenir l’exécution du PAP en contribuant au financement de certaines activités et en offrant des services de SR/PF dans leurs unités.

3.4.3. Les acteurs institutionnels et leurs rôles

Les acteurs institutionnels de mise en œuvre du PAPIII sont entre autres, l’Etat, les collectivités territoriales, les communautés à la base, les organisations de la société civile, le secteur privé et les PTF.

a) La responsabilité de l’Etat

L’Etat est le premier acteur du dispositif de mise en œuvre de la politique nationale de population et de son financement. Ses responsabilités consisteront à :

- matérialiser sa volonté à mettre en œuvre la PNP à travers un financement conséquent de son programme d’action.
- assurer une meilleure coordination des interventions dans le domaine de la population : une des caractéristiques essentielles du PAP est de devoir canaliser tous les efforts, dans un cadre cohérent et de complémentarité, vers les mêmes objectifs de maîtrise de la croissance démographique. Cela exige du Gouvernement de la rigueur dans le ciblage de ses interventions, l’allocation de ses ressources ainsi que l’orientation des interventions des autres partenaires.
- mettre l’accent au cours des cinq prochaines années, sur : (i) la consolidation des actions entreprises en matière d’amélioration des services de santé ;(ii) l’articulation entre le système de programmation des investissements publics et le programme d’action en matière de population ; (iii) le renforcement du cadre de concertation entre le Gouvernement et les partenaires techniques et financiers en vue du financement du PAP.

b) La responsabilité des Collectivités territoriales

Les régions et les communes qui constituent les collectivités territoriales au Burkina Faso auront pour principales tâches dans la mise en œuvre de la PNP de :

- assurer la mobilisation des populations pour leur adhésion au processus et aux efforts de maîtrise de la croissance démographique ;
- veiller à la prise en compte des questions de population dans la révision des programmes régionaux de développement ;
- réaliser régulièrement une appréciation objective des résultats et impacts des actions réalisées au niveau décentralisé.

c) La responsabilité des communautés à la base et des organisations de la Société civile

- renforcer la mutation rapide (changement de comportement) des communautés à la base et leur responsabilisation sur les questions de population ;
- assurer l'intermédiation entre les populations à la base, les partenaires au développement et l'Etat, à travers : (i) l'appui à la mobilisation de ressources financières (ii) la préparation et l'exécution des programmes de développement; (iii) la réalisation d'actions d'animation, d'information, d'éducation, d'alphabétisation, de sensibilisation, de vulgarisation des produits de la contraception ; (iv) la participation aux différentes instances de concertation sur le développement en général et la PNP en particulier.

Cette politique n'aura toute son efficacité que si les populations à la base s'impliquent véritablement, en contribuant à la réflexion et aux discussions sur les choix des actions de développement et en exigeant des résultats de la part de ceux qui ont la responsabilité de les gérer.

d) La responsabilité du secteur privé

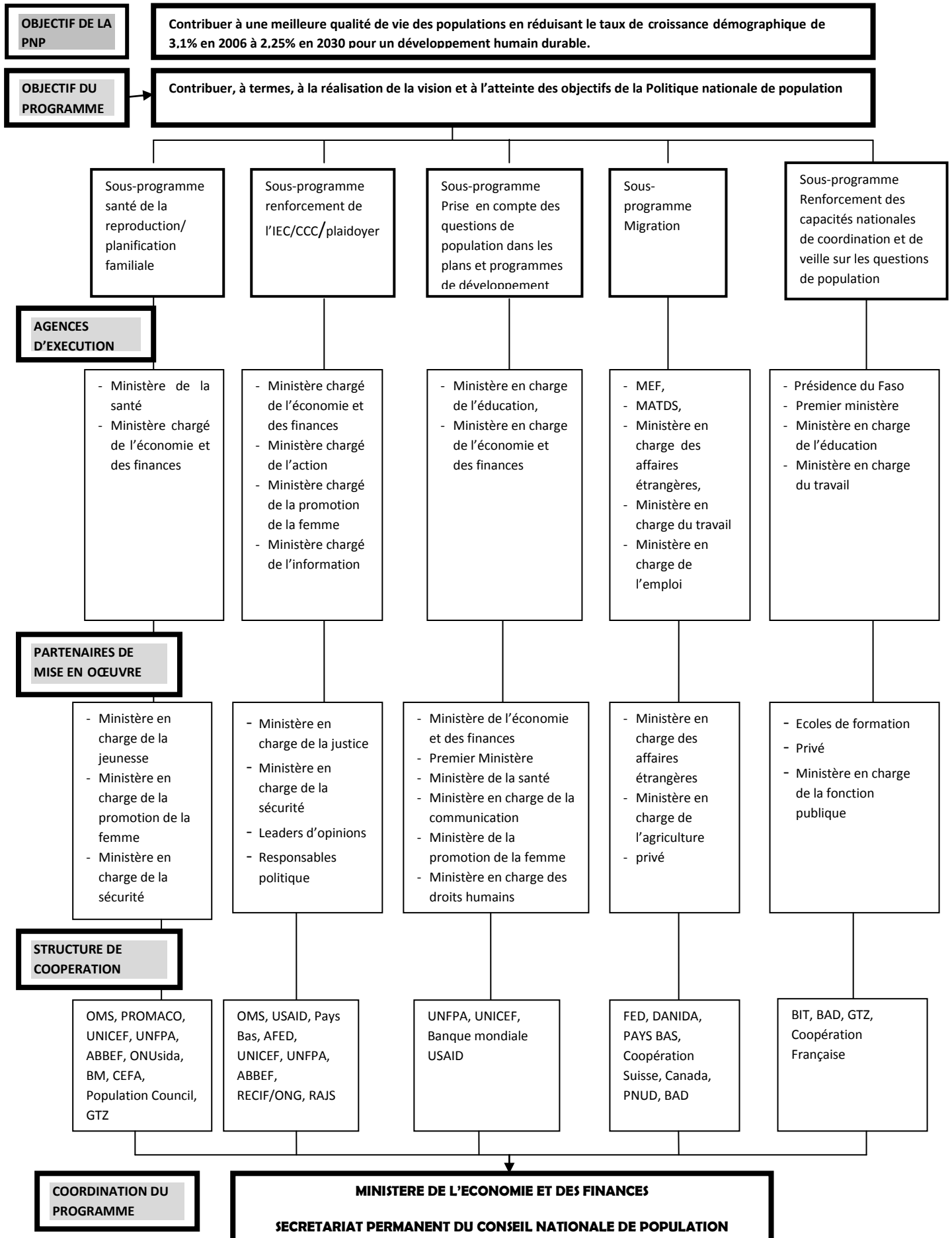
Compte tenu du rôle que le secteur privé joue dans la création des richesses et la distribution des revenus, il représente une source potentielle de financement du PAP III à condition qu'il le soit expliqué et qu'il en voit le bien fondé. En effet, le secteur doit participer au développement des infrastructures de base et il leur revient également de réaliser les investissements nécessaires dans les secteurs productifs, de développer le potentiel économique existant et d'assurer la distribution de revenus. Aussi, leur contribution pourrait se faire par le financement des activités ciblées dans les sous programmes.

A ce titre, l'appui de ce secteur par le gouvernement à travers l'amélioration de son cadre, serait un des acteurs clés de la stratégie de mise en œuvre de la PNP.

e) La responsabilité des partenaires techniques et financiers

Les partenaires au développement insèrent leur intervention dans les priorités définies par le Gouvernement. Leur intervention se fera dans un cadre unique avec des apports financiers, techniques et matériels nécessaires à la mise en œuvre de la PNP. Ils participent au suivi et à l'évaluation des actions. Cependant, il est important qu'ils alignent et harmonisent leurs interventions par rapport au processus de mise en œuvre de la PNP, simplifient les procédures et conditions d'accès au financement.

SCHEMA DE MISE EN ŒUVRE DU PAP III



3.4.4. Les mécanismes de coordination et de suivi/évaluation du PAP

Le programme d'action en matière de population sera mis en œuvre à travers cinq (5) sous programmes par plusieurs départements ministériels. Le gouvernement s'appuiera également sur les institutions de coopération technique bilatérale et multilatérale, les ONG, les associations et le secteur privé.

Les structures techniques des différents départements ministériels, en particulier les directions des études et de la planification (DEP), auront la responsabilité de l'élaboration des termes de référence des études et programmes de recherche inscrit dans le PAP. Pour les activités qui seront menées au niveau régional, le SP/CONAPO s'appuiera sur les directions régionales de l'économie et de la planification (DREP) ; toutefois, la coordination au niveau régionale sera assurée par les Gouvernorats à travers les CCR.

a) Coordination, suivi et évaluation

La coordination de la mise en œuvre du programme sera assurée par le Ministère de l'Economie et des Finances à travers le Secrétariat Permanent du CONAPO. De façon concrète, la coordination, le suivi et l'évaluation du Programme se feront aussi bien au niveau central à travers le Secrétariat Permanent du CONAPO et les DEP des départements ministériels directement impliqués, qu'au niveau déconcentré par les Gouvernorats à travers les DREP.

Au niveau central, les structures et instances impliquées sont essentiellement le CONAPO avec son Secrétariat Permanent et ses commissions spécialisées au sein desquelles sont représentés les ministères techniques, les OSC et le secteur privé. Chacune des commissions aura la charge d'évaluer la mise en œuvre des différents axes d'intervention du Programme relevant de sa compétence et d'orienter les actions dans ce domaine.

Le suivi, l'évaluation et la coordination d'ensemble du programme seront assurés par le Secrétariat Permanent du CONAPO ; le rapport d'évaluation sera soumis à l'Assemblée Générale du CONAPO qui se réunit une fois tous les deux ans autour des rapports sur l'état d'exécution et de mise en œuvre de la PNP, ainsi que sur toute question jugée d'intérêt majeur pour la bonne exécution du programme.

Au niveau déconcentré les Gouvernorats assureront la coordination, le suivi et l'évaluation du PAP au niveau régional à travers leurs cadres de concertation, notamment les Cadres de Concertation Régionaux (CCR) dont les directions régionales de l'économie et de la planification assureront les rapportages.

b) Les actions de suivi et d'évaluation

Pour le suivi et l'évaluation du PAP, les actions suivantes seront réalisées :

➤ *Elaboration des rapports d'activités semestriels*

A la fin de chaque semestre, les responsables des différentes composantes des sous-programmes établissent des rapports d'activités suivant un formulaire type, faisant le point des activités menées, sur le plan physique, administratif et financier, en mettant en exergue les difficultés rencontrées et les solutions apportées ou envisagées. Cet outils sera élaboré par les SP/CONAPO et validé par l'ensemble des acteurs.

➤ ***Réalisation des visites de terrain***

Les institutions responsables de la mise en œuvre et de la coordination sectorielle effectueront des visites de terrain périodiques pour connaître l'état de mise en œuvre des activités (deux fois par an). Indépendamment de ces visites, le SP/CONAPO avec ses PTF, devront organiser des sorties de terrain pour s'imprégner des difficultés que rencontrent les acteurs de mise en œuvre du programme (identifier les faiblesses dans l'organisation du travail, les problèmes liés à l'exécution sur le plan technique et opérationnel, les problèmes de coordination ou d'intégration entre activités d'un même sous-programme. Les difficultés identifiées et les recommandations des acteurs de terrain feront l'objet de rapport à l'autorité pour des mesures correctives nécessaires.

➤ ***Elaboration des rapports financiers trimestriels ;***

Les responsables du suivi des composantes adressent à l'institution chargée de la coordination un rapport financier complet, établi suivant un formulaire type. Ces rapports sont acheminés au SP/CONAPO avec leurs observations et commentaires, notamment quant à l'application des procédures financières par les exécutants des composants. Le SP/CONAPO aura la responsabilité de dresser l'état semestriel d'exécution financière du programme à l'intention du gouvernement et des PTF. Une synthèse de rapport financier sera présentée à chaque AG du CONAPO

➤ ***Elaboration des rapports d'avancement semestriels ;***

Ils sont établis par les responsables des institutions chargées des composantes et acheminés au SP/CONAPO qui réalise une synthèse des rapports reçus. Ces rapports feront le point de l'exécution technique de chaque sous-programme, en la comparant au plan du travail prévu. Ils proposent également des mesures correctives. La synthèse réalisée par le SP/CONAPO est présentée à l'autorité pour compte rendu d'étape.

➤ ***Tenue de la revue annuelle des sous-programmes***

Présidée par le Ministère de l'Economie et des Finances, la revue est destinée à évaluer le niveau de réalisation des résultats attendus des différents sous-programmes. Des recommandations peuvent sortir de cette réunion à l'endroit des différents partenaires. Le rapport pour la revue sera élaboré par le SP/CONAPO, transmis aux acteurs et aux PTF pour la revue. Un rapport de la tenue de la revue sera également partagé avec tous les acteurs.

➤ ***Réalisation de l'évaluation à mi-parcours et l'évaluation finale de chaque sous-programme***

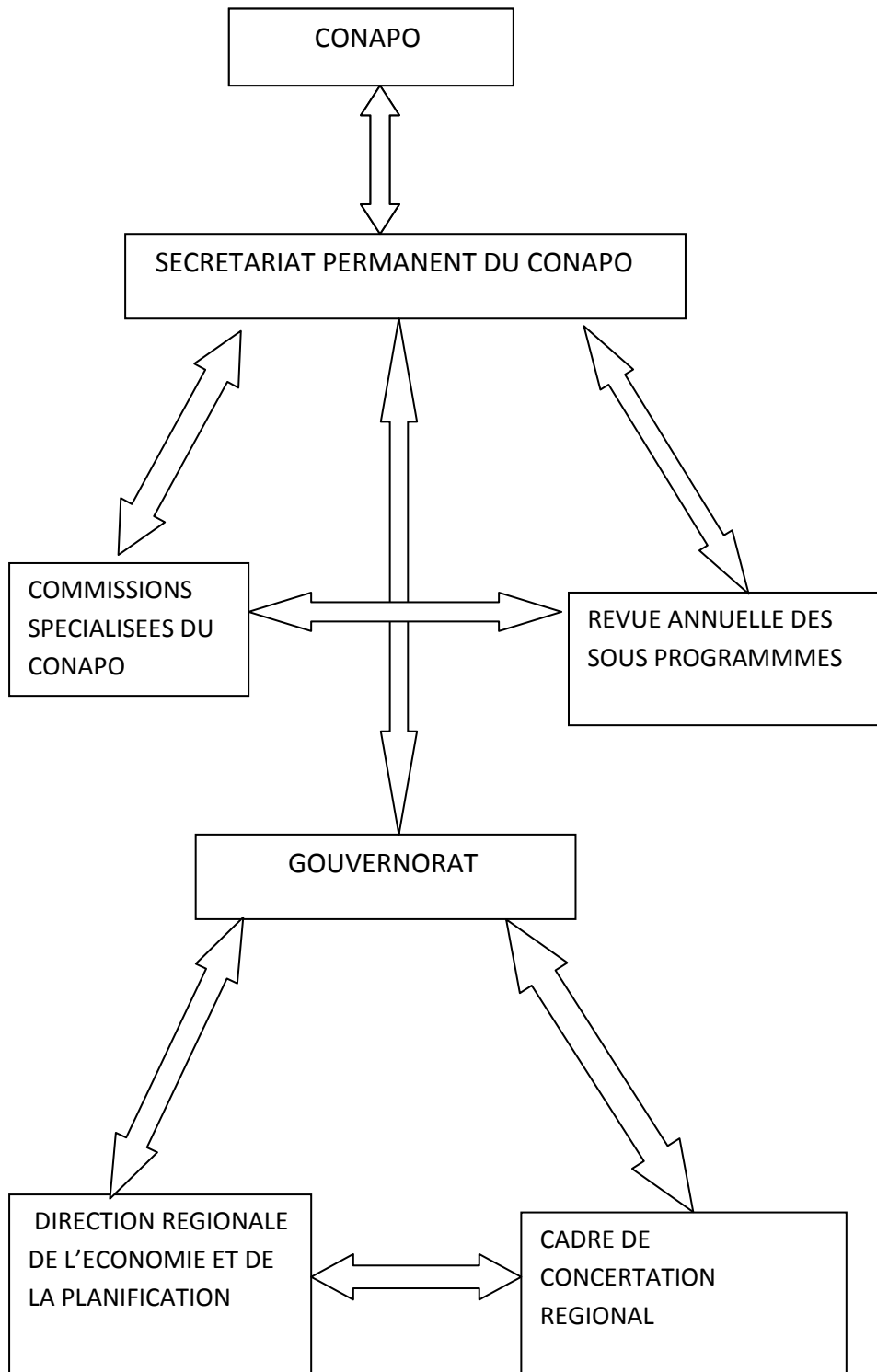
Ces évaluations ont pour but de faire le point de l'exécution des sous-programmes sur le plan physique et financier, d'analyser le niveau d'atteinte des objectifs, d'analyser la nature des problèmes rencontrés au cours de l'exécution et de faire des propositions. Les recommandations retenues par les partenaires, seront mises en œuvre dans la 2^{ème} moitié du cycle du programme. La procédure de partage des rapports avant et après la revue sera la même que pour la revue annuelle.

➤ ***Tenue de la revue finale du programme à la fin du programme.***

La dernière revue se tiendra à la fin du programme, après la réunion d'évaluation finale, et prendra les décisions nécessaires pour déterminer la suite éventuelle du programme.

SCHEMA DU MECANISME DE COORDINATION

C
E
N
T
R
A
L
L



D
E
C
E
N
T
R
A
L
I
S
E

3.4.5. Le financement du programme d'action

La bonne exécution des programmes de population nécessite des ressources humaines et financières conséquentes. Ainsi, le budget de chaque programme doit être disponible et suffisant. Le financement proviendra de l'Etat, des secteurs privé et para-public et du partenariat international. Le niveau de financement du secteur non gouvernemental permettra aussi dans une certaine mesure, d'évaluer le degré de participation de ce secteur aux programmes de population.

Avec la PNP de 2000, la faible disponibilité des ressources financières a été l'un des handicaps sérieux ayant entravé sa bonne application.

Le PAP III sera financé à partir de principales sources suivantes :

- le Budget de l'Etat ;
- les appuis budgétaires des coopérations bilatérales et multilatérales ;
- le secteur privé, les ONG, etc.

Le défi majeur de la politique nationale de population révisée sera de mobiliser des ressources plus substantielles et d'identifier de nouvelles sources et stratégies de financement.

Cependant, une meilleure organisation des conditions d'accès aux différentes sources de financement s'impose. A ce niveau, le Fonds national de population devra être maintenu et alimenté à la hausse, au profit des activités transversales et communes des ministères sectoriels et des collectivités locales. Il reste entendu que l'essentiel du financement des activités de population au niveau des secteurs proviendra du budget de l'Etat.

Un effort important doit être effectué pour la prospection des sources de financement extérieur disponibles auprès des PTF, notamment au niveau des mécanismes internationaux de financement des activités de population. A cet effet, une table ronde sera organisée avec les PTF et le secteur privé pour une mobilisation des ressources.

3.4.6. Hypothèses et risques

La mise en œuvre du PAP III présente des hypothèses ou conditions favorables aussi bien au plan international que national qui pourraient favoriser l'amélioration du bien-être des populations.

Au plan international, la crise alimentaire, économique et financière généralisée a attiré l'attention de l'opinion internationale, particulièrement des organisations du Système des Nations Unies et des partenaires bilatéraux, sur les questions de population. Les préoccupations liées à la forte croissance démographique dans les pays d'Afrique Subsaharienne sont désormais inscrites au cœur des débats. Un accent particulier est mis sur l'augmentation des ressources attribuées aux pays en développement pour faire face à leurs problèmes de population (mortalité maternelle et infantile, forte croissance démographique,

violences faites aux femmes, ...), en vue d'accélérer la réalisation des objectifs du programme d'action de la CIPD et des OMD.

Au plan national, la nécessité de réajuster le CSLP en Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD), qui est le cadre unique de référence pour toutes interventions en matière de développement économique et social, s'est justifiée, par l'explosion démographique que le RGPH 2006 a révélée et qui interpelle à la prise en compte des questions de population dans les politiques nationales. Par ailleurs, la SCADD fait de la prise en compte des questions transversales, dont les questions de populations, une condition de réussite de sa mise en œuvre. Au delà de la SCADD, certains documents de référence au plan national, dont le Schéma national d'aménagement du territoire, l'Étude prospective Burkina 2025 et son document d'orientation Stratégique, font de la maîtrise de la croissance démographique une condition nécessaire pour amorcer le développement.

La mise en œuvre du PAP III présente également des risques qui pourraient entraver sa mise en œuvre. En effet, la réussite du PAP III peut se heurter à des obstacles qui réduiraient son efficacité. Les principaux risques liés à la mise en œuvre sont de trois ordres : le risque financier, le risque lié aux événements inattendus et le risque lié à la faible adhésion des acteurs.

Le risque financier : on note la contraction des flux d'aide en direction des pays en développement, notamment africains, et la lourdeur des procédures de mobilisation des ressources externes. Toutes choses qui constituent de réels risques pour la disponibilité des moyens financiers indispensables à la réussite du PAP III.

Les événements inattendus : ils contribuent de véritables obstacles à la mise en œuvre des programmes de développement parce qu'ils annihilent les efforts d'investissement de l'Etat et réorientent les financements vers la résolution d'autres urgences. Il s'agit entre autres du réchauffement et les variabilités climatiques (les inondations du 1er septembre l'illustrent si bien), les crises politico-militaires dans la sous régions (retours massifs de Burkinabè émigrés) et les troubles socio-politiques pouvant survenir dans le pays.

La faible adhésion des acteurs : les chances de réussite de la mise en œuvre de ce programme tiennent à la capacité et à la volonté de l'ensemble des acteurs à agir de manière concertée et avec plus de synergie, à tous les niveaux.

CONCLUSION

Le troisième programme d'actions en matière de population (PAP-III), s'élabore dans un contexte sociodémographique particulier pour le Burkina Faso. Le taux de croissance démographique observé entre les deux derniers recensements (3,1 % en moyenne annuelle), le place parmi les pays à démographie dynamique en Afrique de l'Ouest. Le niveau de natalité et de fécondité demeure toujours élevé (6,2 enfants par femme). Le niveau de mortalité est aussi élevé malgré la forte baisse enregistré ces dernières années (de 32‰ en 1960 à 11,8‰ en 2006). Un autre problème de population auquel doit faire face la Burkina Faso est le phénomène de la migration.

C'est dans un tel contexte que le Secrétariat permanent du Conseil national de population (SP/CONAPO), à travers la PNP, s'est fixé l'objectif de « contribuer à une meilleure qualité de vie des populations en réduisant le taux de croissance démographique de 3,1% en 2006 à 2,25% en 2030 pour un développement humain durable ». Cet objectif sera réalisé grâce à des programmes d'action quinquennaux.

Le troisième programme d'actions en matière de population, instrument d'opérationnalisation de la PNP dans un premier quinquennat (2012-2016), est l'aboutissement d'une des missions du SP/CONAPO en tant qu'institution publique garante de la prise en compte des questions de population dans les politiques et programme de développement, notamment les stratégies de réduction de la pauvreté. Il est constitué de cinq sous-programmes, avec les objectifs globaux respectifs suivants :

- améliorer l'utilisation des services de santé de la reproduction en général et de la planification familiale en particulier ;
- susciter l'adhésion, d'une part, des décideurs et des leaders d'opinion aux politiques et programmes de population et d'autre part, de la population à un changement qualitatif de comportement ;
- renforcer les capacités des cadres nationaux et des structures de planification dans la prise en compte des questions de population dans les plans et programmes de développement ;
- promouvoir une gestion cohérente, efficace, intégrée et concertée des migrations en vue d'optimiser leur impact sur le développement ;
- renforcer les capacités nationales pour une meilleure coordination et un meilleur suivi-évaluation de la PNP et du PAP aux niveaux central et décentralisé.

La mise en œuvre de ce programme se fera à travers la contribution de plusieurs acteurs intervenant dans le domaine « *population et développement* » au Burkina Faso. Le succès de cette mise en œuvre repose en grande partie sur la volonté de tous les acteurs à lui conférer sa vocation réelle de cadre de référence pour le pilotage des problèmes de population. Elle contribuera, à terme, à la réalisation de la vision et à l'atteinte des objectifs de la Politique

nationale de population (PNP) et par conséquent de ceux de la SCADD, des conventions internationales et plus particulièrement la CIPD et les OMD.

De ce point de vue, les principaux facteurs explicatifs de la mauvaise exécution des programmes d'action antérieurs devront être pris comme des leçons, des opportunités à saisir pour corriger l'avenir afin d'assurer une bonne exécution du présent programme. Il est nécessaire que ce programme soit le plus largement possible diffusé et connu. Les problèmes de population trouveraient leur solution si leur traitement rentre parfaitement dans le cadre d'un programme comme le PAP-III.

Le montant global du programme qui est de 14 090 639 000 FCFA s'appuie sur le financement de l'Etat et la contribution des Partenaires techniques et financiers. Une table ronde sera organisée pour la mobilisation des ressources.

BIBLIOGRAPHIE

- SP/CONAPO. 2010.** Avant-projet de la politique nationale de population révisée 2010-2030
- SP/CONAPO. 2006.** Analyse institutionnelle du SP/CONAPO, Ouagadougou ;
- SP/CONAPO. 2001.** Deuxième programme d'action en matière de population 2001-2005 ; p.21 ; p.60-63
- SP/CONAPO. 2000.** Politique nationale de population révisée de 2000
- INSD 2004,** analyse des résultats de l'Enquête démographique et de santé, Burkina Faso 2003
- INSD 2011,** résultats préliminaires de l'Enquête démographique et de santé, Burkina Faso 2010
- INSD 2009,** analyse des résultats du RGPH 2006, thème 16 projection démographique 2007-2050,
- Burkina Faso (**décembre 2009**), *Etude du Schéma National d'aménagement du Territoire du Burkina Faso : Bilan, Diagnostic, Orientations, Analyses thématiques et sectorielles, Rapport définitif de Phase 1 - Volume 3, Rapport N° 1c*, Ministère de l'économie et des finances
- Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs (**mai 2008**), *Rapport d'évaluation du Burkina Faso*
- Programme des Nations Unies pour le développement (**2010**), *Rapport sur le développement humain 2010, PNUD*
- Burkina Faso (**2001**), *Etude Nationale Prospective « BURKINA 2025 »*, Ministère de l'économie et des finances
- Programme des Nations Unies pour le développement (**2009**), *Rapport mondial sur le développement humain 2009, PNUD*
- Ilse Pinto-Dobernig (**2005**), *Intégration du phénomène migratoire dans les objectifs stratégiques de développement*, Organisation Internationale pour les Migrations (OIM),
- Fonds des Nations Unies pour la Population (**2004**), *Programme d'action du Caire, adopté à la Conférence internationale sur la population et le développement (Caire, 5-13 septembre 1994)*, UNFPA
- Fonds des Nations Unies pour la Population (**2004**), *Principales mesures pour la poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (New York, 30juin-02juillet 1999)*, UNFPA
- Burkina Faso (**2000**), *Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté*, Ministère de l'économie et des finances

Burkina Faso (**2010**), *Stratégie de croissance accélérée et de développement durable 2011-2015*, Ministère de l'économie et des finances

Burkina Faso (**2003**), *Rapport pays, Suivi des objectifs du Millénaire pour le Développement*

Institut National de la Statistique et de la Démographie (**Juillet 2008**), *Recensement général de la population et de l'habitation de 2006, Résultats définitifs*

ANNEXES

Annexe 1 : Cadre logique unique du PAP III

Titre du programme : PROGRAMME D'ACTION EN MATIERE DE POPULATION				Période d'exécution : 2012-2016	
Objectif du programme : Contribuer, à terme, à la réalisation de la vision et à l'atteinte des objectifs de la Politique nationale de population, à travers une meilleure prise en compte des questions de population dans les projets et programmes de développement.				Durée du programme : 5 ans	
				Date d'élaboration : décembre 2011	
Sous-programme	Objectif général du sous-programme	Objectifs Spécifiques	Résultats attendus	Indicateurs	Responsable
Santé de la reproduction/planification familiale	améliorer l'utilisation des services de santé de la reproduction en général et de la planification familiale en particulier.	Objectif spécifique 1 : élever le niveau de connaissance de la population en matière de SR et de planification familiale en particulier à au moins 80%	1.1. Au moins 80% des populations rurales connaissent la SR et la planification familiale	1.1.1. Proportion de populations rurales connaissant la SR/PF	DHPES
				1.1.2. Taux de fréquentation des services de SR/PF en milieu rural	
			1.2. Au moins 80% des populations urbaines connaissent la SR et la planification familiale	1.2.1. Proportion de populations urbaines connaissant la SR/PF	DHPES
		Objectif spécifique 2. Contribuer à l'amélioration de la qualité des services de SR dans au moins 75% des FS	2.1. les services conseils sont systématiques dans au moins 75% des formations sanitaires	2.1.1. Nombre de FS avec service conseil systématique	SP/CONAPO DSME DHPES
			2.2. Une gamme complète de produits SR/PF est disponible dans au moins 75% des formations sanitaires	2.2.1. Nombre de FS disposant d'une gamme complète de produits SR/PF	SP/CONAPO DSME PROMACO DSME
			2.3. Les produits SR/PF sont accessibles à au moins 80% de la population	2.3.1. Proportion de la population ayant accès aux produits SR/PF	SP/CONAPO DHPES DSME
		Objectif spécifique 3. Contribuer à l'implication d'au moins 50% des hommes dans les programmes de SR	3.1. Au moins 50% des hommes de 15 ans et plus sont impliqués dans les programmes de la SR	3.2.1. Proportion des hommes de 15 ans et plus qui sont impliqués dans les programmes de SR	DHPES
		Objectif spécifique 4. Contribuer à la promotion de	4.1. 50% des mères ont opté pour l'allaitement maternel exclusif	4.1.1. Proportion de mères ayant opté pour	DN

Titre du programme : PROGRAMME D'ACTION EN MATIERE DE POPULATION				Période d'exécution : 2012-2016	
				Durée du programme : 5 ans	
Objectif du programme : Contribuer, à terme, à la réalisation de la vision et à l'atteinte des objectifs de la Politique nationale de population, à travers une meilleure prise en compte des questions de population dans les projets et programmes de développement.				Date d'élaboration : décembre 2011	
Sous-programme	Objectif général du sous-programme	Objectifs Spécifiques	Résultats attendus	Indicateurs	Responsable
		l'allaitement maternelle auprès de 50% des mères	jusqu'à 6 mois ;	l'allaitement maternel exclusif jusqu'à 6 mois	DHPES SP/CONPO Troupe de théâtre
		Objectif spécifique 5. Contribuer à la sensibilisation de 50% des jeunes en milieu non scolaire sur le dépistage du VIH/Sida	5.1. 50% des jeunes en milieu non scolaire sont sensibilisés sur le dépistage du VIH/Sida	5.1.1. Proportion de jeunes en milieu non scolaire sensibilisés sur le dépistage du VIH Sida	SP/CNLS DHPES
IEC/CCC/ Plaidoyer dans le domaine de la population et du développement	Susciter l'adhésion des décideurs et des leaders d'opinion aux politiques et programmes de population et un changement qualitatif de comportement au niveau des populations	Objectif spécifique 1 : porter à 75% la proportion de la population ayant un comportement favorable à la mise en œuvre des programmes de population	1.1 : En 2016, 75% de la population adopte des comportements favorables à la mise en œuvre des programmes de population	1.1.1. proportion de la population ayant un comportement favorable à la mise en œuvre des programmes de population	SP/CONAPO
			1.2 : En 2016, 100% des réseaux, associations en P&D et des cadres de concertation régionaux mènent des activités en IEC/CCC/plaidoyer	1.2.1. proportion de membres de réseaux, associations et cadres de concertation formés en 2016	SP/CONAPO
		Objectif spécifique 2 : Susciter l'adhésion d'au moins 95% des leaders d'opinion, des autorités administratives, politiques et privés et des partenaires techniques et financiers aux programmes de population	2.1. En 2016, au moins 95% des leaders d'opinion, des autorités administratives, politiques et des partenaires techniques et financiers adhèrent aux programmes de population	2.1.1. proportion de leaders d'opinion, d'autorités administratives, politiques et de partenaires techniques et financiers qui adhèrent aux programmes de population	SP/CONAPO DGCooP
		Objectif spécifique 3 : Rendre effective l'éducation en matière de population et de	3.1. L'EmPC est effective dans 100% des structures du système formel et dans 95% des structures non formelles	3.1.1. Proportion des structures du système formel et non formel qui enseigne l'EmPC	Direction de l'éducation artistique, culturelle de la

Titre du programme : PROGRAMME D'ACTION EN MATIERE DE POPULATION				Période d'exécution : 2012-2016	
				Durée du programme : 5 ans	
Objectif du programme : Contribuer, à terme, à la réalisation de la vision et à l'atteinte des objectifs de la Politique nationale de population, à travers une meilleure prise en compte des questions de population dans les projets et programmes de développement.				Date d'élaboration : décembre 2011	
Sous-programme	Objectif général du sous-programme	Objectifs Spécifiques	Résultats attendus	Indicateurs	Responsable
		citoyenneté (EmPC) dans 100% des structures du système formel et 95% des structures non formelles			population et de la citoyenneté (DEACPC) Ministère en charge de la jeunesse
Prise en compte des questions de population dans les plans et programmes de développement au niveau national, régional et local	promouvoir la prise en compte des questions de population dans les plans et programmes de développement au niveau national, régional et local.	Objectif spécifique 1 : accroître la disponibilité d'analyses des données, désagrégées selon le sexe et les différents niveaux de découpage administratif, sur les questions de population	1.1. Un rapport d'analyses approfondies des données désagrégées de population est disponible chaque année, à partir de 2012	1.1.1. Nombre de rapports produits	SP/CONAPO
			1.2. 100% des ressources nécessaires pour la production et l'analyse des données démographiques (Système de l'état civil, EDS V et RGPH 2016) sont mobilisées	1.2.1. Taux de mobilisation des ressources	INSD DGMEC
			1.3. Un système dynamique de valorisation des données de l'état civil (collecte, traitement, analyse et diffusion des données) est mis en place	1.3. 1.L'état du système de l'état civil	DGMEC INSD
		Objectif spécifique 2: renforcer les connaissances des acteurs de développement en population et développement	2.1. 65 responsables et acteurs (membres des cadres de concertation au niveau régional) des stratégies de développement aux niveaux sectoriel, régional, et local connaissent les interrelations population et développement chaque année à partir de 2012	2.1. 1. Nombre de responsables et acteurs des stratégies de développement formés	SP/CONAPO

Titre du programme : PROGRAMME D'ACTION EN MATIERE DE POPULATION				Période d'exécution : 2012-2016	
				Durée du programme : 5 ans	
Objectif du programme : Contribuer, à terme, à la réalisation de la vision et à l'atteinte des objectifs de la Politique nationale de population, à travers une meilleure prise en compte des questions de population dans les projets et programmes de développement.				Date d'élaboration : décembre 2011	
Sous-programme	Objectif général du sous-programme	Objectifs Spécifiques	Résultats attendus	Indicateurs	Responsable
		Objectif spécifique 3 : renforcer les capacités des ressources humaines des structures spécialisées dans les études sur les questions de population en modélisation démo-économique	3.1. 100% des cadres des structures spécialisées dans les études sur les questions de population (SP/CONAPO, INSD, ISSP, DGISS, DGMEC) sont formés en modélisation démo-économique d'ici 2016	3.1.1. Proportion des cadres formés en modélisation démo-économique	SP/CONAPO
		Objectif spécifique 4: améliorer les outils et méthodes de planification, à travers la conception et la vulgarisation des modèles thématiques en population et développement	4.1. 05 modèles thématiques d'intégration des variables démographiques sont conçus et vulgarisés d'ici 2016	Nombre de modèles thématiques (éducation, santé, urbanisation, agriculture/ environnement, emploi/économie)	SP/CONAPO
			4.2. 100% des documents de stratégie de développement, élaborés ou révisés à partir de 2012, tiennent compte de la politique nationale de population	4.1.1. Nombre de document de stratégie de développement analysé	SP/CONAPO
		Objectif spécifique 5 : renforcer les capacités en ressources humaines, matérielles, financières des structures spécialisées dans la production des données de population	5.1. 100% des structures en charge de la production des données de population ont leurs capacités en ressources humaines renforcées d'ici 2016	5.1.1. Proportion des structures en charges des questions de population ayant reçu une formation	SP/CONAPO MEF
			5.2. 100% des DREP ont leur capacité renforcée en matériels informatiques et 75% en matériels roulants d'ici 2016	5.2.1. proportion des structures déconcentrées dotées en matériels	MEF

Titre du programme : PROGRAMME D'ACTION EN MATIERE DE POPULATION				Période d'exécution : 2012-2016	
				Durée du programme : 5 ans	
Objectif du programme : Contribuer, à terme, à la réalisation de la vision et à l'atteinte des objectifs de la Politique nationale de population, à travers une meilleure prise en compte des questions de population dans les projets et programmes de développement.				Date d'élaboration : décembre 2011	
Sous-programme	Objectif général du sous-programme	Objectifs Spécifiques	Résultats attendus	Indicateurs	Responsable
Migration	Contribuer à la mise en œuvre de la politique migratoire au Burkina Faso	Objectif spécifique 1 : Contribuer à la mise en place du cadre institutionnel de la Politique migratoire	1.1. Une politique nationale de gestion du phénomène migratoire est adoptée en 2012	1.1.1. le document de politique nationale en matière de migration au Burkina Faso	SP/CONAPO
			1.2. Le programme d'action en matière de migration est élaboré dès 2012	1.2.1. document de programme de mise en œuvre de la politique nationale en matière de migration au Burkina Faso	SP/CONAPO
			1.3. La structure chargée de la mise en œuvre de la PNMig est mise en place en 2012	1.3.1. Existence de la structure en charge de piloter la PNMig d'ici fin décembre 2012	SP/CONAPO
		Objectif spécifique 2 : promouvoir une meilleure connaissance du phénomène migratoire au Burkina Faso	2.1. Un programme d'études sur le phénomène migratoire au Burkina Faso est disponible en 2012	2.1.1. Existence du programme d'étude	SP/CONAPO
			2.2. Les résultats de l'enquête nationale sur le phénomène migratoire sont disponibles en 2014	2.2.1. La disponibilité des résultats de l'enquête	SP/CONAPO
Renforcement des capacités nationales de coordination et de veille sur les questions de population à tous les niveaux	renforcer les capacités nationales pour une meilleure coordination et un meilleur suivi-évaluation de la PNP et du PAP aux niveaux central et	Objectif spécifique 1 : renforcer les capacités techniques et institutionnelles de tous les acteurs impliqués dans mise en œuvre de la PNP	1.1 Les capacités techniques et institutionnelles des organes du CONAPO sont renforcées en 2016	1.1.1. Nombre d'agents répondant au profil	SP/CONAPO
				1.1.2. proportion de cadres formés	
				1.1.3. Nombre d'assemblée générale tenue à bonne date par les organes	

Titre du programme : PROGRAMME D'ACTION EN MATIERE DE POPULATION				Période d'exécution : 2012-2016		
				Durée du programme : 5 ans		
Objectif du programme : Contribuer, à terme, à la réalisation de la vision et à l'atteinte des objectifs de la Politique nationale de population, à travers une meilleure prise en compte des questions de population dans les projets et programmes de développement.				Date d'élaboration : décembre 2011		
Sous-programme	Objectif général du sous-programme	Objectifs Spécifiques	Résultats attendus	Indicateurs	Responsable	
	décentralisé.		1.2 : La visibilité du SP/CONAPO s'est renforcée d'ici 2016	1.2.1. Nombre d'émissions réalisées sur les activités du SP-CONAPO 1.2.2. Nombre d'accords de partenariat établis 1.2.3. Nombre de synthèse d'études et de recherches publiées	SP/CONAPO	
		Objectif spécifique 2 : renforcer l'opérationnalité du mécanisme de coordination, de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre du PAP au niveau central, décentralisé et déconcentré	2.1 Les cadres de concertation sur les questions de population au niveau décentralisé sont opérationnelles d'ici 2016	2.1.1. Nombre de commissions fonctionnelles 2.1.2. nombre de sessions tenues		SP/CONAPO
			2.2. Les bases de données régionales sur les questions de population et développement sont dynamisées dès 2012	2.2. 1. nombre de bases de données fonctionnelles		
			2.3. le suivi et l'évaluation de la PNP et du PAP sont assurés aux niveaux central, décentralisé et déconcentré	2.3.1. Nombre de rapport de suivi évaluation produit	SPCONAPO	

ANNEXE II : BUDGET DU PAP III

Sous-programme I : santé de la reproduction/planification familiale
(Montant en milliers de francs CFA)

Objectifs spécifiques/résultats attendus/activités	2012	2013	2014	2015	2016	TOTAL	Financement acquis		Financement à rechercher
							Montant	Source	
Objectif général : améliorer l'utilisation des services de santé de la reproduction en général et de la planification familiale en particulier.	2 431 975	2 266 525	2 270 025	2 266 524	2 266 525	11 487 875			
Objectif spécifique 1. Elever le niveau de connaissance de la population en matière de SR et de planification familiale en particulier à au moins 80	1 916 810	1 916 810	1 916 810	1 916 809	1 916 810	9 585 250			
Résultats attendus 1.1. Au moins 80% des populations rurales connaisse la SR et la planification familiale	1 862 610	1 862 610	1 862 610	1 862 609	1 862 610	9314250			
1.1.1. Organiser 5 sessions de Formation de 4 jours à l'endroit de 04 associations (02 hommes et 02 femmes par association) par commune rurale en IEC/SR/PF par an	900 000	900 000	900 000	900 000	900 000	4500000			
1.1.2. Organiser 5 sessions de formation de 5 jours à l'endroit de 05 jeunes par commune rurale et par an sur la SR/PF	281250	281250	281250	281250	281250	1406250			
1.1.3. Organiser 5 sessions de formation de 3 jours à l'endroit des élus locaux (4 par commune rurale) en IEC/SR/PF	180 000	180 000	180 000	180000	180 000	900000			

Objectifs spécifiques/résultats attendus/activités	2012	2013	2014	2015	2016	TOTAL	Financement acquis		Financement à rechercher
							Montant	Source	
1.1.4. Réaliser 10 émissions sur la SR/PF en français, mooré, dioula et fulfuldé à travers 10 radios de proximité	75 200	75 200	75 200	75200	75 200	376000			
1.1.5. Diffuser 2 fois par an ces émissions sur ces radios communautaires	3 760	3 760	3 760	3760	3 760	18800			
1.1.6. Organiser une campagne de promotion de la planification familiale dans les 13 régions tous les 2 ans	2 400	0	2 400	0	2 400	7200			
1.1.7. Organiser une séance de sensibilisation à l'endroit des chefs coutumiers et religieux et autres personnes influentes de toutes les communes rurales en SR/PF	421 200	421 200	421 200	421200	421 200	2106000			
Résultats attendus 1.2. Au moins 80% des populations urbaines connaisse la SR et la planification familiale	54 200	54 200	54 200		54 200	271 000			
1.2.1. Former 120 membres d'associations et ONG de 04 régions en SR/PF chaque année	4 200	4 200	4 200	4200	4 200	21 000			
1.2.2. Animer 49 projections de film sur la PF chaque année dans les communes urbaines	1 200	1 200	1 200	1200	1 200	6 000			
1.2.3. Organiser deux théâtres fora chaque année dans chacune des dix principales villes (Ouaga, Bobo, Ouahigouya, Koudougou, Banfora, Gaoua, Tenkodogo, Fada, Dori, Dédougou)	30 000	30 000	30 000	30000	30 000	150 000			
1.2.4. Réaliser 10 messages de sensibilisation (microprogrammes, témoignages) sur la SR/PF à travers les radios de grande écoute et les télévisions	18 800	18 800	18 800	18800	18 800	94 000			

Objectifs spécifiques/résultats attendus/activités	2012	2013	2014	2015	2016	TOTAL	Financement acquis		Financement à rechercher
							Montant	Source	
Objectif spécifique 2. Contribuer à l'amélioration de la qualité des services de SR dans au moins 75% des FS	161 450	101 700	101 700		101 700	513 850			
Résultats attendus 2.1. les services conseils sont systématiques dans au moins 75% des formations sanitaires	90 150	54 400	54 400		54 400	253 350			
2.1.1. Organiser deux rencontres de plaidoyer auprès des autorités politique et des PTF pour rendre disponible le nombre requis de personnels pour couvrir les besoins en prestataires de service en SR/PF d'ici 2012	7 000	0	0	0	0	7 000			
2.1.2. Organiser 45 sessions de formation des agents de santé en conselling de SR/PF à partir de 2012 dans les districts sanitaires	52 500	35 000	35 000	35 000	35 000	192 500			
2.1.3. Former 351 prestataires sur les services PF de longues durées	4 400	4 400	4 400	4 400	4 400	22 000			
2.1.4. Organiser une session de Sensibilisation des accoucheuses villageoises sur la reconnaissance des signes de danger chez la mère dans chaque province	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	15 000			
2.1.5. Reproduire en 1500 exemplaires la boîte à images sur la PF au profit des formations sanitaires	11250	0	0	0	0	11 250			
2.1.6. Organiser une session de plaidoyer auprès des écoles de formation professionnelle pour le renforcement de la formation en SR/PF des agents	12 000	12000	12000	12000	12 000	60 000			

Objectifs spécifiques/résultats attendus/activités	2012	2013	2014	2015	2016	TOTAL	Financement acquis		Financement à rechercher
							Montant	Source	
Résultats attendus 2.2 Une gamme complète de produits SR/PF est disponible dans au moins 75% des FS	32 000	20 000	20 000		20 000	112 000			
2.2.1. Organiser 02 sessions de plaidoyer auprès des prestataires du privé pour élargir leur gamme de distribution à toutes les méthodes contraceptives modernes, notamment de longue durée	3 500	3 500	3 500	3 500	3 500	17 500			
2.2.2. Organiser une session de plaidoyer auprès des partenaires pour une mobilisation suffisante de ressources financières pour la mise en œuvre des activités du programme de PF	3 500	3 500	3 500	3 500	3 500	17 500			
2.2.3. Organiser 02 sessions de plaidoyer auprès du gouvernement pour la mobilisation de ressources additionnelles pour l'achat des produits contraceptifs	3 500	3 500	3 500	3 500	3 500	17 500			
2.2.4. Elaborer un plan de plaidoyer pour l'augmentation de la subvention des produits contraceptifs par l'Etat	12 000	0	0	0	0	12 000			
2.2.5. Appuyer la mise en œuvre de programmes innovants de marketing social en vue de fournir un vaste panier de choix en matière de contraception	6 000	6000	6 000	6 000	6 000	30 000			
2.2.6. Organiser 02 sessions de plaidoyer auprès des promoteurs privés de service de santé pour la prise en compte des prestations de SR et de PF	3500	3 500	3 500	3 500	3 500	17 500			

Objectifs spécifiques/résultats attendus/activités	2012	2013	2014	2015	2016	TOTAL	Financement acquis		Financement à rechercher
							Montant	Source	
Résultats attendus 2.3 Les produits SR/PF sont accessibles à au moins 80% de la population	39 300	27 300	27 300		27 300	148 500			
2.3.1. Elaborer une stratégie de mobilisation des ressources additionnelles auprès de PTF pour l'achat des produits contraceptifs	12 000	0	0	0	0	12 000			
2.3.2. Financer annuellement une session du cadre de concertation périodique avec les acteurs impliqués dans la SR/PF	8 500	8 500	8 500	8 500	8 500	42 500			
2.3.3. Réaliser 10 émissions radio sur la PF au niveau communautaire	18 800	18 800	18 800	18 800	18 800	94 000			
Objectif spécifique 3. Contribuer à l'implication d'au moins 50% des hommes dans les programmes de SR	106 260	55 760	55 760	55 760	55 760	329 300			
Résultats attendus 3.1 Au moins 50% des hommes de 15 ans et plus s'impliquent dans les programmes de la SR	106 260	55 760	55 760	55 760	55 760	329 300			
3.1.1. Organiser une campagne de sensibilisation sur la PF à l'endroit de la population masculine dans chacune des 13 régions	52000	52000	52000	52000	52000	260 000			
3.1.2. Organiser une rencontre de plaidoyer à l'endroit des leaders religieux, politiques et coutumier pour l'implication des hommes dans les programmes de SR/PF dans chacune des 13 régions	45 500	0	0	0	0	45 500			
3.1.3. Monter une pièce de théâtre sur l'implication des hommes dans la PF	5000	0	0	0	0	5 000			

Objectifs spécifiques/résultats attendus/activités	2012	2013	2014	2015	2016	TOTAL	Financement acquis		Financement à rechercher
							Montant	Source	
3.1.4. Diffuser les pièces de théâtre radiophoniques sur l'implication des hommes dans la PF deux fois dans l'année sur les chaînes de radio nationales et médias communautaires,	3 760	3 760	3 760	3 760	3 760	18 800			
Objectif spécifique 4. Contribuer à la promotion de l'allaitement maternel auprès de 50% des mères	172 280	143 580	147 080	143 580	147 080	753 600			
Résultats attendus 4.14.1. 50% des mères ont opté pour l'allaitement maternel exclusif jusqu'à 6 mois ;	172 280	143 580	147 080	143 580	147 080	753 600			
4.1.1. Organiser une rencontre de plaidoyer auprès des leaders des femmes pour la promotion d'un allaitement maternel exclusif dans chacune des 45 provinces	52 500	35 000	35 000	35 000	35 000	192 500			
4.1.2. Réaliser 10 émissions radiodiffusées sur les bienfaits de l'allaitement maternel exclusif à la radio nationale, radio rurale et 5 radios privées à grande écoute	1 880	1 880	1 880	1 880	1 880	9 400			
4.1.3. Organiser 10 émissions télé sur les bienfaits de l'allaitement maternel exclusif sur cinq chaînes télé	3 125	3 125	3 125	3 125	3 125	15 625			
4.1.4. Monter une pièce théâtrale sur la pratique de l'allaitement maternel exclusif	1 200	0	0	0	0	1 200			
4.1.5. Organiser 50 théâtres fora sur la pratique de l'allaitement maternel exclusif	3 500	0	3 500	0	3 500	10 500			
4.1.6. Former 60 membres d'OSC œuvrant dans le domaine de l'allaitement maternel exclusif en pairs éducateurs en 2012	6 500	0	0	0	0	6 500			

Objectifs spécifiques/résultats attendus/activités	2012	2013	2014	2015	2016	TOTAL	Financement acquis		Financement à rechercher
							Montant	Source	
4.1.7. Organiser une journée de sensibilisation sur l'allaitement maternel exclusif chaque année dans les 13 régions	32 500	32 500	32 500	32 500	32 500	162 500			
4.1.8. Organiser 01 session de formation des agents de santé en éducation nutritionnelle dans chacune des 49 communes urbaines	55 125	55 125	55 125	55 125	55 125	275 625			
4.1.9. Organiser une rencontre de plaidoyer pour mobiliser des ressources en faveur de la promotion de l'allaitement maternel exclusif avec les PTF	3 500	3 500	3 500	3 500	3 500	17 500			
4.1.10. Réaliser des affiches sur les avantages de l'allaitement maternel exclusif	11 250	11 250	11 250	11 250	11 250	56 250			
4,1,11 Reproduire l'affiche en 1000 exemplaires	1 200	1 200	1 200	1 200	1 200	6 000			
Objectif spécifique 5. Contribuer à la sensibilisation de 50% des jeunes en milieu non scolaire sur le dépistage du VIH/Sida	61375	61375	61375	61375	60 375	305 875			
Résultats attendus 5.1 50% des jeunes en milieu non scolaire sont sensibilisés sur le dépistage du VIH-Sida	61 375	61 375	61 375	61 375	60 375	305 875			
5.1.1. Former 100 pairs éducateurs sur le dépistage volontaire du VIH ;	4500	4500	4500	4500	4500	22500			
5.1.2. Former 2 agents communautaires supplémentaires par commune sur le VIH	43 875	43 875	43 875	43 875	43 875	219375			
5.1.3. réaliser cinq maquettes d'affiches sur les IST/Sida	7 500	7 500	7 500	7 500	7 500	37500			
5.1.4. Reproduire chaque affiche en 1000 exemplaires sur les IST/Sida	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	7500			

Objectifs spécifiques/résultats attendus/activités	2012	2013	2014	2015	2016	TOTAL	Financement acquis		Financement à rechercher
							Montant	Source	
5.1.5. Réaliser une série télé sur les IST/Sida à l'endroit des jeunes et adolescents	4 000	4 000	4 000	4 000	3 000	19 000			

Sous-programme II : IEC/CCC/ Plaidoyer dans le domaine de la population et du développement
(Montant en milliers de francs CFA)

Objectifs spécifiques/résultats attendus/activités	2012	2013	2014	2015	2016	TOTAL	Financement acquis		Financement à rechercher
							Montant	Source	
Objectif général : Susciter l'adhésion des décideurs et des leaders d'opinion aux politiques et programmes de population et un changement qualitatif de comportement au niveau des populations	288 080	183 800	103 600	103 100	92 100	770 680			
Objectif spécifique 1 : porter à 75% la proportion de la population ayant un comportement favorable à la mise en œuvre des programmes de population	176580	129800	53100	49100	45100	453680			
Résultats attendus 1.1 En 2015, 75% de la population adopte des comportements favorables à la mise en œuvre des programmes de population	95580	123300	43600	42600	35600	340680			
Activité 1.1,1 : Organiser une assise nationale sur les questions de population et développement	0	72 000	0	0	0	72 000			
Activité 1,1,2 Traduire la PNP en moore, dioula, fulfulde et en anglais,	12 000	0	0	0	0	12 000			
Activité 1.1,3 Reproduire la PNP en 3000 exemplaires en moore, dioula, fulfulde et en 100 exemplaires en anglais,	6 000	5 000	4 000	3 000	0	18 000			
Activité 1.1,4 Reproduire la PNP en 5000 exemplaires et le PAP en 1000 exemplaires en francais	8 000	6 000	4 000	8 000	4 000	30 000			

Objectifs spécifiques/résultats attendus/activités	2012	2013	2014	2015	2016	TOTAL	Financement acquis		Financement à rechercher
							Montant	Source	
Activité 1.1,5 : diffuser la PNP traduite en moore, dioula, fulfulde et en anglais en 3100 exemplaires	12 000	0	0	0	0	12 000			
Activité 1.1,6 Diffuser la PNP en 5000 exemplaires et le PAP III en 1000 exemplaires en français	0	3 500	0	0	0	3 500			
Activité 1.1,7 : diffuser le BULIPOD en 1000 exemplaires chaque trimestre au niveau central et régional	4 000	4 000	4 000		4 000	8 000			
Activité 1.1,8 : organiser un atelier d'information et de formation à l'endroit des médias (presse écrite, radio, télé publiques et privées) en 2012	2 000	0	0	0	0	2 000			
Activité 1.1,9 : Organiser la JMP chaque année au niveau central et régional	22 500	22 500	22 500	22 500	22 500	112 500			
Activité 1.1,10 : Elaborer; imprimer une stratégie de plaidoyer en population et développement	8 500	0	0	0	0	8 500			
Activité 1.1,11 : Organiser un atelier de validation du plan stratégique de plaidoyer en population et développement à Ouagadougou	0	1 200	0	0	0	1 200			
Activité 1.1,12 : Reproduire et diffuser en 1000 exemplaires le plan stratégique de plaidoyer en population et développement à Ouagadougou	8 500	0	0	0	0	8 500			
Activité 1.1,13 : Organiser une rencontre de présentation du plan une stratégie de plaidoyer et de mobilisation des ressources auprès des PTF	3 500	0	0	0	0	3 500			

Objectifs spécifiques/résultats attendus/activités	2012	2013	2014	2015	2016	TOTAL	Financement acquis		Financement à rechercher
							Montant	Source	
Activité 1.1,14 : Animer une émission télé par semestre sur les questions de population et développement à la RTB en 2012	1 600	0	0	0	0	1 600			
Activité 1.1,15 : Réaliser 02 magazines par an en mooré dioula et fullfuldé sur 03 thèmes sur les questions de population et développement à la radio rurale en 2012	1 600	1 600	1 600	1 600	1 600	8 000			
Activité 1.1,16 : Réaliser 10 microprogrammes en mooré dioula et fullfuldé sur 06 thèmes sur les questions de population et développement à la radio rurale en 2012	1 880	0	0	0	0	1 880			
Activité 1.1,17 : Réaliser 02 émissions radio sur les questions de population et développement au niveau des régions avec les radios locales	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500	12 500			
Activité 1.1,18 : Organiser une émission jeux radiophoniques sur les questions de population et développement par an à la radio nationale	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	25 000			
Résultats attendus 1.2 En 2015, 100% des réseaux, associations en P&D et des cadres de concertation régionaux mènent des activités en IEC/CCC/plaidoyer	81 000	6 500	9 500	6500	9 500	113 000			
Activité 1.2,1 : Réaliser une étude diagnostique sur le fonctionnement des réseaux en population et développement en 2012.	13 500	0	0	0	0	13 500			

Objectifs spécifiques/résultats attendus/activités	2012	2013	2014	2015	2016	TOTAL	Financement acquis		Financement à rechercher
							Montant	Source	
Activité 1.2,2 : Organiser une session de formation des formateurs en IEC/CCC/plaidoyer en P&D tous les 2 ans à partir de 2012	3 000	0	3 000	0	3 000	9 000			
Activité 1.2,3 : organiser 01 session de formation en IEC/CCC/plaidoyer pour les membres des associations en population et développement en 2012 dans les 13 régions	58 000	0	0	0	0	58 000			
Activité 1.2,4 : Organiser 02 sessions de formation par an en IEC/CCC/plaidoyer pour les membres des cadres de concertation des intervenants en IEC /Plaidoyer et réseaux en population et développement	6 500	6 500	6 500	6 500	6 500	32 500			
Objectif spécifique 2 : Susciter l'adhésion d'au moins 95% des leaders d'opinion, des autorités administratives, politiques et des partenaires techniques et financiers aux programmes de population	11 000	7 000	3 500	7 000	0	28 500			
Résultats attendus 2.1 En 2015, au moins 95% des leaders d'opinion, des autorités administratives, politiques et des partenaires techniques et financiers adhèrent aux programmes de population	11 000	7 000	3 500	7 000	0	28 500			
Activité 2.1,1: Organiser une rencontre de présentation de la PNP et PAP III aux PTF et aux départements ministériels	3 500	0	0	0	0	3 500			

Objectifs spécifiques/résultats attendus/activités	2012	2013	2014	2015	2016	TOTAL	Financement acquis		Financement à rechercher
							Montant	Source	
Activité 2.1,2 : Organiser un séminaire gouvernemental sur les questions de population et développement en 2012	7 500	0	0	0	0	7 500			
activité 2,1,3 : Organiser une rencontre de plaidoyer tous les deux ans (2013 et 2015) à l'endroit des députés sur les questions de population et développement	0	3500	0	3500	0	7 000			
Activité 2,1,4 : Organiser une rencontre de plaidoyer tous les deux ans (2013 et 2015) à l'endroit des membres du CES sur les questions de population et développement	0	3 500	0	3500	0	7 000			
Activité 2,1,5 : Organiser une rencontre de plaidoyer à l'endroit des présidents des conseils régionaux sur les questions de population et développement en 2014	0	0	3 500	0	0	3500			
Objectif spécifique 3 : Rendre effective l'éducation en matière de population et de citoyenneté (EmPC) dans 100% des structures du système formel et 95% des structures non formelles	100 500	47 000	47 000	47 000	47 000	288 500			
Résultats attendus 3.1 L'EmPC est effective dans 100% des structures du système formel et dans 95% des structures non formelles	100 500	47 000	47 000	47 000	47 000	288 500			
Activité 3.1,1 : réaliser une étude diagnostique de l'EmPC dans le système formel et non formel.	16 000	0	0	0	0	16 000			

Objectifs spécifiques/résultats attendus/activités	2012	2013	2014	2015	2016	TOTAL	Financement acquis		Financement à rechercher
							Montant	Source	
Activité 3.1,2 : Elaborer un plan de renforcement des activités de l'EmPC	8 500	0	0	0	0	8 500			
Activité 3.1,3 : Elaborer un plan d'extension des activités de l'EmPC aux structures formelles et non formelles	8 500	0	0	0	0	8 500			
Activité 3.1,4 : suivre la mise en œuvre du plan d'extension des activités de l'EmPC aux structures formelles et non formelles	0	0	0	0	0	0			
Activité 3.3 : Elaborer des outils et modules mieux appropriés en matière d'IEC/CCC/plaidoyer	8 500	0	0	0	0	8 500			
Activité 3.3 : Elaborer un document de plaidoyer pour mobiliser les ressources	8 500	0	0	0	0	8 500			
Activité 3.4 : Organiser une rencontre de plaidoyer pour la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre du plan de renforcement des activités de l'EmPC	3 500	0	0	0	0	3 500			
Activité 3.5 : Mettre en œuvre le plan de renforcement de l'EmPC dans le système formel et non formel	38 000	38 000	38 000	38 000	38 000	190 000			
Activité 3.6 : Suivre le plan de renforcement de l'EmPC	9 000	9 000	9 000	9 000	9 000	45 000			

Sous-programme III : Prise en compte des questions de population dans les plans et programmes de développement au niveau national, régional et local
(Montant en milliers de francs CFA)

Objectifs spécifiques/résultats attendus/activités	2012	2013	2014	2015	2016	TOTAL	Financement acquis		Financement à rechercher
							Montant	Source	
Objectif general : Promouvoir la prise en compte des questions de population dans les projets, plans et programmes de développement au niveau national, régional et local.	355 150	167 030	173 580	155 280	148 280	999 320			
Objectif spécifique 1 : accroître la disponibilité d'analyses des données, désagrégées selon le sexe et les différents niveaux de découpage administratif, sur les questions de population	71 000	63 380	82 630	66 130	59 130	342 270			
Résultats attendus : 1.1 Un rapport d'analyses approfondies des données désagrégées de population est disponible chaque année, à partir de 2012	47 000	18 000	34 500	18 000	14 500	132 000			
1.1.1- réaliser deux (2) études et recherches sur des thèmes spécifiques en partenariat avec l'INSD, le SP/CNS, la DGISS, les DEP et les instituts universitaires et centres de recherche)	12 500	0	12 500	0	0	25 000			
1.1.2- Produire annuellement le rapport sur l'état de la population au Burkina Faso	9 000	9 000	9 000	9 000	9 000	45 000			
1.1.3- Produire tous les deux ans une synthèse des indicateurs sur la population burkinabé	7 500	0	7 500	0	0	15 000			

Objectifs spécifiques/résultats attendus/activités	2012	2013	2014	2015	2016	TOTAL	Financement acquis		Financement à rechercher
							Montant	Source	
1.1.4- Produire tous les deux ans des plaquettes sur les données et enjeux démographiques au niveau national et par région	0	3 500	0	3 500	0	7 000			
1.1.5- Former 30 cadres des structures productrices de données sur l'analyse thématique des aspects de population et développement en 2012	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500	12 500			
1.1.6- Doter 3 structures (INSD, DGMEC et SP/CONAPO) en outils d'analyses (SPSS, STATA) en 2012	12 500	0	0	0	0	12 500			
1.1.7- Diffuser les rapports de recherches appliquées en population et développement	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	15 000			
Résultats attendus 1.2 100% des ressources nécessaires pour la production et l'analyse des données démographiques (Système de l'état civil, EDS V et RGPH 2016) sont mobilisées	12 000	16 500	3 500	3 500	0	35 500			
1.2.1- Evaluer les besoins financiers, matériels et humains du système statistique de l'état civil, de l'EDS V et du RGPH 2016, en 2013	0	8 000	0	0	0	8 000			
1.2.2- élaborer une stratégie de mobilisation de ressources pour la dynamisation du système statistique de l'état civil en 2012	8 500	0	0	0	0	8 500			
1.2.3- élaborer une stratégie de mobilisation des ressources pour le financement du RGPH-2016 et de l'EDS 5 dès 2013	0	8 500	0	0	0	8 500			

Objectifs spécifiques/résultats attendus/activités	2012	2013	2014	2015	2016	TOTAL	Financement acquis		Financement à rechercher
							Montant	Source	
1.2.4- Organiser une table ronde de mobilisation des ressources nécessaires à la dynamisation du système statistique de l'état civil en 2012	3 500	0	0	0	0	3 500			
1.2.5- Organiser une table ronde de mobilisation des ressources nécessaires à l'organisation de l'EDS V en 2014	0	0	3 500	0	0	3 500			
1.2.6- Organiser une table ronde de mobilisation des ressources nécessaires à l'organisation du RGPH en 2015	0	0	0	3 500	0	3 500			
Résultats attendus 1.3 Un système dynamique de valorisation des données de l'état civil (collecte, traitement, analyse et diffusion des données) est mis en place	12 000	28 880	44 630	44 630	44 630	174 770			
1.3.1- réaliser une étude diagnostique du système d'exploitation de l'état civil existant dans les 13 régions d'ici 2012	12000	0	0	0	0	12000			
1.3.2- élaborer une stratégie de dynamisation du système d'exploitation de l'état civil à partir de 2013	0	8 500	0	0	0	8500			
1.3.3- Concevoir une base de données des faits de l'état civil en 2013	0	2 500	0	0	0	2500			
1.3.4- Concevoir un logiciel de gestion des actes de l'état civil en 2013	0	2 500	0	0	0	2500			
1.3.5- Former 351 agents de mairies à l'utilisation du système d'exploitation à partir de 2014	0	0	29 250	29 250	29 250	87750			

Objectifs spécifiques/résultats attendus/activités	2012	2013	2014	2015	2016	TOTAL	Financement acquis		Financement à rechercher
							Montant	Source	
1.3.6- Assurer le suivi de la mise en œuvre de la stratégie de dynamisation du système d'exploitation de l'état civil à partir de 2013	0	4 500	4 500	4 500	4 500	18000			
1.3.7- Collecter annuellement les données de l'état civil, à partir de 2013	0	6 000	6 000	6 000	6 000	24000			
1.3.8- analyser annuellement les données d'état civil à partir de 2013	0	3 000	3 000	3 000	3 000	12000			
1.3.9- Publier les analyses des données d'état civil à partir de 2013	0	1 880	1 880	1 880	1 880	7 520			
Objectif spécifique 2 : renforcer les connaissances des acteurs de développement en population et développement	9000	9000	9000	9000	9000	45000			
Résultats attendus 2.1 325 responsables et acteurs des stratégies de développement aux niveaux sectoriel, régional, et local connaissent les interrelations population et développement	9000	9000	9000	9000	9000	45000			
2.1.1- Concevoir 3 modules spécifiques de formation sur la relation population et développement au Burkina Faso, chaque année, à partir de 2012	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	10 000			
2.1.2 - Produire 3 brochures sur la relation population et développement au Burkina Faso, chaque année, à partir de 2012	2000	2 000	2 000	2 000	2 000	10 000			

Objectifs spécifiques/résultats attendus/activités	2012	2013	2014	2015	2016	TOTAL	Financement acquis		Financement à rechercher
							Montant	Source	
2.1.3 - Organiser trois sessions de formation des différents acteurs et responsables en relation population et développement au Burkina Faso par an, à partir de 2012	5000	5 000	5 000	5 000	5 000	25000			
Objectif spécifique 3 : renforcer les capacités des ressources humaines des structures spécialisées dans les études sur les questions de population en modélisation démo-économique	29000	29000	29000	29000	29000	145000			
Résultats attendus 3.1 100% des cadres des structures spécialisées dans les études sur les questions de population sont formés en modélisation démo-économique	29 000	29 000	29 000	29 000	29 000	145 000			
3.1.1- Former chaque année deux (2) cadres pour une formation approfondie sur l'analyse des données de population, à partir de 2012	6 500	6 500	6 500	6 500	6 500	32 500			
3.1.2- Organiser chaque année un atelier de formation et de sensibilisation les méthodes d'analyse multi-niveaux, à partir de 2012	7 500	7 500	7 500	7 500	7 500	37 500			
3.1.3- Organiser chaque année un atelier de formation et de sensibilisation les méthodes d'analyse multi-variées, à partir de 2012	7 500	7 500	7 500	7 500	7 500	37 500			
3.1.4- Organiser chaque année un atelier de formation et de sensibilisation les méthodes d'analyse longitudinales et transversales, à partir de 2012	7 500	7 500	7 500	7 500	7 500	37 500			

Objectifs spécifiques/résultats attendus/activités	2012	2013	2014	2015	2016	TOTAL	Financement acquis		Financement à rechercher
							Montant	Source	
Objectif spécifique 4: améliorer les outils et méthodes de planification, à travers la conception et la vulgarisation des modèles thématiques en population et développement	14 500	29 000	16 300	14 500	14 500	88 800			
Résultats attendus 4.1 05 modèles thématiques d'intégration des variables démographiques sont conçus et vulgariser	5 000	19 500	6 800	5 000	5 000	41 300			
4.1.1- Organiser cinq stages de formations approfondies en conception des modèles d'intégration en 2012.	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	25 000			
4.1.2- Elaborer 05 modèles thématiques d'intégration des variables démographiques en 2013	0	10 000	0	0	0	10 000			
4.1.3- Organiser 02 ateliers d'amendement et de validation des modèles en 2013	0	2 000	0	0	0	2 000			
4.1.4- reproduire les 05 documents de modèles thématiques en 1000 exemplaires chacun en 2013	0	2 500	0	0	0	2 500			
4.1.5- Diffuser les documents de modèle thématique auprès des DEP des secteurs ministériels concernés.	0	0	1 800	0	0	1 800			
Résultats attendus 4.2 100% des documents de stratégie de développement tiennent compte de la politique nationale de population à partir de 2012	9 500	9 500	9 500	9 500	9 500	47 500			

Objectifs spécifiques/résultats attendus/activités	2012	2013	2014	2015	2016	TOTAL	Financement acquis		Financement à rechercher
							Montant	Source	
4.2.1- analyser la prise en compte des questions de population dans 02 politiques sectorielles existantes par an, à partir de 2012	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	15 000			
4.2.2- Organiser 02 sessions de travail par an avec les sectoriels sur la prise en compte des orientations de la PNP dans leurs politiques et programmes à partir de 2012	6 500	6 500	6 500	6 500	6 500	32 500			
Objectif spécifique 5 renforcer les capacités en ressources humaines, matérielles, financières des structures spécialisées dans la production des données de population	231 650	36 650	36 650	36 650	36 650	378 250			
Résultats attendus 5.1- 100% des structures en charge de la production des données de population ont leurs capacités en ressources humaines renforcées d'ici 2015	25 600	25 600	25 600	25 600	25 600	128 000			
5.1.1- Organiser une session de formation des cadres en analyse des politiques par an, à partir de 2012	5 600	5 600	5 600	5 600	5 600	28 000			
5.1.2- Financer deux stages de spécialisation à l'étranger par an pour le personnel des structures de production des données à partir de 2012	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	100 000			
Résultats attendus 5.2 100% des DREP ont leur capacité renforcée en matériels informatiques et 75% en matériels roulants	206 050	11 050	11 050	11 050	11 050	250 250			

Objectifs spécifiques/résultats attendus/activités	2012	2013	2014	2015	2016	TOTAL	Financement acquis		Financement à rechercher
							Montant	Source	
5.2.1- Acquérir du matériel informatique au profit des 13 DREP à partir de 2012	11 050	11 050	11 050	11 050	11 050	55 250			
5.2.2- Acquérir du matériel roulant (véhicules à 4 roues) pour les 13 DREP à partir de 2012	195 000	0	0		0	195 000			

Sous-programme IV : Migration

(Montant en milliers de francs CFA)

Objectifs spécifiques/résultats attendus/activités	2012	2013	2014	2015	2016	TOTAL	Financement acquis		Financement à rechercher
							Montant	Source	
Objectif général : contribuer à la mise en œuvre de la politique migratoire au Burkina Faso.	94 250	43 500	146 000	17 000	6 000	306 750			
Objectif spécifique 1 : renforcer les capacités techniques et institutionnelles de tous les acteurs impliqués dans mise en œuvre de la PNP	77 750	19 500	7 000	0	0	104 250			
Résultat 1,1: une politique nationale de gestion du phénomène migratoire est adoptée en 2012	44 250	0	0	0	0	44 250			
1.1.1. finaliser le document de politique nationale en matière de migration au Burkina Faso en 2012	14 250	0	0	0	0	14 250			
1.1.2. organiser une rencontre de présentation de la politique nationale en matière de migration au Burkina Faso aux décideurs, aux PTF, à la diaspora et au grand public en 2012	3 500	0	0	0	0	3 500			
1.1.3. Reproduire la politique nationale en matière de migration au Burkina Faso en 2000 exemplaires en 2012	12 000	0	0	0	0	12 000			
1.1.4. Diffuser la politique nationale en matière de migration au Burkina Faso en mooré, dioula fulfuldé et anglais en 4000 exemplaires en 2012	14 500	0	0	0	0	14 500			
Résultat 1,2: le programme d'action en matière de migration est élaboré 2012	23 000	7 500	7 000	0	0	37 500			

Objectifs spécifiques/résultats attendus/activités	2012	2013	2014	2015	2016	TOTAL	Financement acquis		Financement à rechercher
							Montant	Source	
1.2.1. Effectuer deux voyages d'études (Mali, Maroc, Tunisie ou Cap Vert) pour s'inspirer des bonnes pratiques en matière de migration en 2012	7 500	7 500	0	0	0	15 000			
1.2.2. Elaborer le programme de mise en œuvre de la politique nationale en matière de migration au Burkina Faso en 2012	8 500	0	0	0	0	8 500			
1.2.3. diffuser en 1000 exemplaires le programme de mise en œuvre de la politique nationale en matière de migration au Burkina Faso en 2012	7 000	0	7 000	0	0	14 000			
Résultat 1,3: la structure chargée de la mise en œuvre de la PNMig est mise en place	10 500	12 000	0	0	0	22 500			
1.3.1. Réaliser une étude diagnostic sur les structures en charge de la gestion des migrations au Burkina Faso en 2013	0	12 000	0	0	0	12 000			
1.3.2. Elaborer un projet de textes de la structure en charge de piloter la PNMig en 2012	10 500	0	0	0	0	10 500			
Objectif spécifique 2 : promouvoir une meilleure connaissance du phénomène migratoire au Burkina Faso	16 500	24 000	139 000	17 000	6 000	202 500			
Résultat 2,1: un programme d'étude sur le phénomène migratoire au Burkina Faso est disponible en 2012	16 500	20 500	16 500	16 500	6 000	76 000			
2.1.1. Elaborer un programme d'études sur le phénomène migratoire 2013	0	8 500	0	0	0	8 500			

Objectifs spécifiques/résultats attendus/activités	2012	2013	2014	2015	2016	TOTAL	Financement acquis		Financement à rechercher
							Montant	Source	
2.1.3. Réaliser 01 étude thématique par an sur les phénomènes migratoires à partir de 2013	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	30 000			
2.1.4. diffuser chaque étude en 500 exemplaires d'ici à 2015	10 500	6 000	10 500	10 500	0	37 500			
Résultat 2,2: les résultats de l'enquête nationale sur le phénomène migratoire sont disponibles en 2014	0	3 500	122 500	500	0	126 500			
2.2.1. organiser une rencontre de plaidoyer sur la mobilisation des ressources pour la réalisation d'une enquête nationale sur le phénomène migratoire en 2013	0	3 500	0	0	0	3 500			
2.2.2. Réaliser l'enquête nationale sur le phénomène migratoire au Burkina Faso en 2014	0	0	122 000	0	0	122 000			
2.2.3. diffuser en 1000 exemplaires les résultats de l'enquête nationale sur le phénomène migratoire au Burkina Faso en 2014	0	0	500	500	0	1 000			

Sous-programme IV : Renforcement des capacités nationales de coordination et de veille sur les questions de population à tous les niveaux

(Montant en milliers de francs CFA)

Objectifs spécifiques/résultats attendus/activités	2012	2013	2014	2015	2016	TOTAL	Financement acquis		Financement à rechercher
							montant	source	
Objectif général : renforcer les capacités nationales pour une meilleure coordination et un meilleur suivi-évaluation de la PNP et du PAP aux niveaux central et décentralisé.	133 263	87 263	117 263	87 263	87 263	512 315			
Objectif spécifique 1 : renforcer les capacités techniques et institutionnelles de tous les acteurs impliqués dans mise en œuvre de la PNP	87 838	38 338	80 338	38 338	38 338	283 190			
Résultats attendus 1.1 Les capacités techniques et institutionnelles des instances du CONAPO sont renforcées en 2015	87 000	37 500	79 500	37 500	37 500	279 000			
1.1.1 Mettre à la disposition du SP/CONAPO des ressources humaines (économiste, statisticien, démographe) et matérielles adéquats à partir de 2012	0	0	0	0	0	0			
1.1.2 Doter le SP/CONAPO en matériel informatique (ordinateur de grande capacité) pour la gestion des bases de données en 2012	8 000	0	0	0		8000			
1.1.3 Former 18 cadres du SP/CONAPO en stratégies de mobilisation des ressources en 2012	7 500	0	0	0	0	7500			

Objectifs spécifiques/résultats attendus/activités	2012	2013	2014	2015	2016	TOTAL	Financement acquis		Financement à rechercher
							montant	source	
1.1.4 Organiser tous les deux ans l'assemblée générale du CONAPO à partir de 2012	42 000	0	42 000	0	0	84000			
1.1.5 Tenir 02 réunions statutaires de chaque commission spécialisée du CONAPO chaque année	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	30000			
1.1.6 Organiser trois sessions de formation des membres des commissions spécialisées en suivi évaluation des projets et programmes de développement dès 2012	10 500	10 500	10 500	10 500	10 500	52 500			
1.1.8 Organiser trois sessions de formation des membres des commissions spécialisées sur MS Project dès 2012	10 500	10 500	10 500	10 500	10 500	52 500			
1.1.9 Organiser trois sessions de formation des membres des commissions spécialisées sur la GAR dès 2012	10 500	10 500	10 500	10 500	10 500	52 500			
Résultats attendus 1.2 : La visibilité du SP/CONAPO s'est renforcée d'ici 2015	838	838	838	838	838	4 190			
1.2.1 Organiser deux émissions et/ou des débats télévisés par an sur les questions de population sur le SP/COANPO dès 2012	500	500	500	500	500	2 500			

Objectifs spécifiques/résultats attendus/activités	2012	2013	2014	2015	2016	TOTAL	Financement acquis		Financement à rechercher
							montant	source	
1.2.2 Etablir un partenariat efficace avec les OSC intervenants dans le domaine de la population et développement et les médias à partir de 2012	0	0	0	0	0	0			
1.2.3 : Réaliser des synthèses des résultats d'études et de recherches dans les organes de presse à partir de 2012	188	188	188	188	188	940			
1.2.4 : Animer le site web du SP/CONAPO	150	150	150	150	150	750			
Objectif spécifique 2 : renforcer l'opérationnalité du mécanisme de coordination, de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre du PAP au niveau central et décentralisé	45 425	48 925	36 925	48 925	48 925	229 125			
Résultats attendus 2.1 Les cadres de concertation sur les questions de population au niveau décentralisé sont opérationnelles d'ici 2016	9 300	9 300	9 300	9 300	9 300	46 500			
2.1.1 Créer des commissions thématiques sur les questions de population et développement au sein des cadres régionaux à partir de 2012	0	0	0	0	0	0			
2.1.2 Tenir deux sessions par an de la commission thématique sur les questions de population dans chaque région à partir de 2012	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	7 500			
2.1.3 Appuyer le fonctionnement des cadres de concertation au niveau décentralisé à partir de 2012	7 800	7 800	7 800	7 800	7 800	39 000			

Objectifs spécifiques/résultats attendus/activités	2012	2013	2014	2015	2016	TOTAL	Financement acquis		Financement à rechercher
							montant	source	
Résultats attendus 2.2 les bases de données régionales sur les questions de population sont dynamisées dès 2011	27 625	27 625	27 625	27 625	27 625	138 125			
2.2.1 Doter les structures en charge de la gestion des bases au niveau régional en matériel informatique (ordinateur, imprimante) à partir de 2012.	14 625	14 625	14 625	14 625	14 625	73 125			
2.2.2 Tenir une rencontre de concertation par an sur la gestion de bases de données au niveau dans chaque région à partir de 2012	6 500	6 500	6 500	6 500	6 500	32 500			
2.2.3 Organiser deux sessions de formations des acteurs régionaux en gestion de bases de données sociodémographiques	6 500	6 500	6 500	6 500	6 500	32 500			
Résultats attendus 2.3 le suivi et l'évaluation de la PNP et du PAP sont assurés au niveau central et décentralisé	8 500	12 000	0	12 000	12 000	44 500			
2.3.1 Elaborer un plan de suivi évaluation du PAP3	8 500	0	0	0	0	8 500			
2.3.2 Réaliser une évaluation à mi-parcours du PAP 3 en 2013	0	12 000	0	0	0	12 000			
2.3.3 Réaliser une évaluation finale du PAP 3 en 2015	0	0	0	12 000	0	12 000			

ENSEMBLE PROGRAMME

(En millier de francs CFA)

Objectifs spécifiques/résultats attendus/activités	2012	2013	2014	2015	2016	TOTAL	Financement acquis	Financement à rechercher
Sante de la reproduction/planification familiale	2 431 975	2 266 525	2 270 025	2 266 524	2 266 525	11 487 875		
IEC/CCC/ Plaidoyer dans le domaine de la population et du développement	288 080	183 800	103 600	103 100	92 100			
Prise en compte des questions de population dans les plans et programmes de développement au niveau national, régional et local	355 150	167 030	173 580	155 280	148 280	999 320		
Migration	94 250	43 500	146 000	17 000	6 000	306 750		
Renforcement des capacités nationales de coordination et de veille sur les questions de population à tous les niveaux	133 263	87 263	117 263	87 263	87 263	512 315		